

ati | aca



Rapport Annuel 2021

— Edition 20^{ème} Anniversaire —

Ce rapport rend hommage à l'Afrique

Ensemble, les nations africaines représentent une mosaïque riche et dynamique de culture et d'innovation économique. L'ACA est fière d'être un partenaire de développement stratégique clé pour ce continent multiculturel qui est le nôtre.



**Deux décennies
de conception de
produits financiers
innovants pour tirer
parti des opportunités
uniques de commerce,
d'investissement et
de développement en
Afrique**



Vision

Transformer l'Afrique en destination de choix pour le commerce et l'investissement.



Mission

Transformer le risque africain en opportunité – tout en repensant le risque– par la prestation des produits d'assurance et financiers innovants, en partenariat avec les secteurs privé et public.



Valeurs

Nos activités sont axées sur le client et se caractérisent par l'innovation, l'intégrité, la créativité, un objectif commun et la réussite dès la première fois.



Mandat

Faciliter, encourager et développer la prestation ou le soutien en assurance, y compris la coassurance, la réassurance, les garanties ainsi que d'autres services financiers, dans le but de promouvoir le commerce, l'investissement et d'autres activités productives, en sus de ceux que peut offrir le secteur privé ou conjointement avec le secteur privé – ce qui occasionnera le développement du continent africain.

L'histoire de l'ACA est une histoire de croissance, une histoire qui reflète le parcours de croissance de l'Afrique.

L'ACA a un mandat de développement unique qui vise à fournir à l'Afrique des possibilités additionnelles de gravir les échelons de la croissance économique.

Ce rapport non seulement met en lumière nos réalisations en 2021, mais fait également le point sur nos 20 ans d'existence. 20 ans de conception de solutions financières innovantes pour le commerce, les investissements et le développement de l'Afrique.

01 2021 APERÇU

- 08 Bilan des 20 ans de l'ACA
- 14 Chiffres Clés
- 16 Message du Président de l'Assemblée Générale Annuelle
- 20 Message du Président du Conseil d'Administration
- 24 Message du Directeur Général

02 RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DE GESTION

- 34 Rapport de Gestion
- 40 Entretien avec la Directrice Financière
- 43 Entretien avec la Directrice Juridique et Secrétaire Générale
- 46 Activités et Distinctions
- 50 Projets soutenus en 2021

03 INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

- 62 Conseil d'Administration
- 64 Produits de l'ACA

04 ÉTATS FINANCIERS

- 68 Rapport du Conseil d'Administration
- 70 Rapport des Commissaires aux Comptes Indépendants
- 73 États Financiers Annuels
- 77 Annexes aux États Financiers
- 112 Abréviations & Crédits
- 113 Coordonnées



Bilan de 20 ans de l'ACA

2001 - 2021



L'histoire de l'ACA est une histoire de croissance, une histoire qui reflète le parcours de croissance de l'Afrique.

2001 - 2005

La période Delta

2001

Actif total: USD731 335

Perte: (USD867 072)

Pays membres: Burundi, Kenya, Malawi, Tanzanie, Rwanda, Ouganda, Zambie.

En vertu d'un Accord de crédit de développement (ACD) conclu le 8 juin 2001, la Banque Mondiale a consenti à l'ACA un crédit de développement d'une valeur de 3 900 000 DTS pour financer les charges d'exploitation de l'ACA.

2002

Actif total : USD27 834 382

Perte: (USD1 814 070)

Pays membres: Burundi, Kenya, Malawi, Tanzanie, Rwanda, Ouganda, Zambie.

En mars 2001, l'Union Européenne a travaillé avec le COMESA et s'est engagée à subventionner les frais de démarrage opérationnels de l'ACA jusqu'au 31 Juillet 2002 à hauteur de 739 500 EUR. COMESA et Atradius, souscrivent des actions de classe « C » dans l'ACA.

2003

Actif total: USD36 450 689

Perte: (USD1 207 472)

Pays membres: Burundi, Kenya, Malawi, Tanzanie, Rwanda, Ouganda, Zambie.

En vertu de l'Accord de siège, le Kenya a versé trimestriellement la somme de 21 000 USD, de juillet 2001 jusqu'au 31 juillet 2003, pour couvrir les frais de location de bureaux. ZEP-Re souscrit des actions de classe « C » dans l'ACA.

2004

Actif total: USD47 831 958

Perte: (USD1 494 963)

Pays membres: Burundi, Kenya, Malawi, Tanzanie, Rwanda, Ouganda, Zambie.

Les pays membres ont donné leur accord pour que les fonds du Compte de revenu garanti soient utilisés pour couvrir les charges d'exploitation de l'ACA. TDB souscrit des actions de classe « C » dans l'ACA.

2005

Actif total: USD50 252 907

Bénéfice: USD430 503

Pays membres: : Burundi, Kenya, Malawi, République Démocratique du Congo, Madagascar, Tanzanie, Rwanda, Ouganda, Zambie.

L'IDA a consenti à l'ACA un crédit de développement d'une valeur de 7 200 000 DTS pour financer les charges d'exploitation de l'ACA. La RDC et le Madagascar deviennent actionnaires.

2006 - 2010

La période Gamma

2006

Actif total: USD53 565 678

Perte: (USD57 729)

Exposition Brute: USD20 049 079

Pays membres: Burundi, République Démocratique du Congo, Kenya, Madagascar, Malawi, Tanzanie, Rwanda, Ouganda, Zambie.

En vertu des Accords de crédit de développement intervenus entre l'IDA et les neuf pays participants, le crédit total admissible de l'IDA s'élevait à 93 121 500 DTS.

2007

Actif total: USD62 728 595

Bénéfice: USD126 276

Exposition Brute: USD60 754 582

Pays membres: Burundi, République Démocratique du Congo, Kenya, Madagascar, Malawi, Tanzanie, Rwanda, Ouganda, Zambie.

2008

Actif total : USD92 641 988

Bénéfice: USD265 358

Exposition Brute: USD112 993 271

Pays membres: Burundi, République Démocratique du Congo, Kenya, Madagascar, Malawi, Tanzanie, Rwanda, Ouganda, Zambie.

Au cours de l'exercice 2008, la demande des clients s'est accrue, alors que ces clients cherchaient à rassurer leurs partenaires à l'étranger afin de maintenir les lignes de crédit existantes et d'éviter une hausse des frais due à une baisse de confiance. Standard & Poor's attribue une notation de crédit à long terme « A stable à l'ACA ».

2009

Actif total: USD105 581 436

Perte: (USD644 364)

Exposition Brute: USD254 650 872

Pays membres: Burundi, République Démocratique du Congo, Kenya, Madagascar, Malawi, Tanzanie, Rwanda, Ouganda, Zambie.

La Banque Africaine de Développement a obtenu le statut d'observateur auprès du Conseil d'administration de l'ACA. SACE et Africa Reinsurance deviennent actionnaires de classe « D ».

2010

Actif total: USD106 205 036

Perte: (USD435 000)

Exposition Brute: USD383 856 544

Pays membres: Burundi, République Démocratique du Congo, Kenya, Madagascar, Malawi, Tanzanie, Rwanda, Ouganda, Zambie.

En 2010, les flux de financement privé vers l'Afrique subsaharienne ont diminué pour atteindre 30 milliards USD, par rapport aux sommets inégalés enregistrés en 2008, avant la crise - estimés à 88 milliards d'USD par la CNUCED. La région n'a pas été prémunie contre la crise économique mondiale.



Bilan de 20 ans de l'ACA

2001 - 2021

2011 - 2015

La période Beta

2011

Actif total: USD162 140 000

Perte: (USD247 000)

Exposition Brute: USD592 934 000

Pays membres: Burundi, République Démocratique du Congo, Kenya, Madagascar, Malawi, Tanzanie, Rwanda, Ouganda, Zambie.

La demande de produits de l'ACA a augmenté de 188%, représentant 3,5 milliards d'USD de transactions commerciaux et d'investissements soutenus depuis sa création.

2012

Actif total: USD175 254 000

Bénéfice: USD614 000

Exposition Brute: USD705 985 000

Pays membres: Burundi, République Démocratique du Congo, Kenya, Madagascar, Malawi, Tanzanie, Rwanda, Ouganda, Zambie.

À l'instar des pays membres, l'ACA a survécu aux turbulences financières mondiales, enregistrant un bénéfice record de 0,6 million d'USD. Bien que modeste, ce bénéfice représente le plus important résultat de l'histoire de l'ACA, grâce à une maîtrise prudente des coûts, l'amélioration substantielle des revenus provenant des investissements financiers et des activités accrues de marketing au sein des pays membres de l'ACA.

2013

Actif total: USD206 118 000

Bénéfice: USD1 498 000

Exposition Brute: USD871 568 000

Pays membres: Bénin, Burundi, République Démocratique du Congo, Kenya, Madagascar, Malawi, Tanzanie, Rwanda, Ouganda, Zambie.

Le Bénin devient le premier pays d'Afrique de l'Ouest à adhérer à l'ACA, tandis que l'ACA finalise la prise de participation de la Banque africaine de développement de 15 millions d'USD dans le capital de l'ACA.

2014

Actif total: USD216 934 000

Bénéfice: USD3 439 000

Exposition Brute: USD1 262 174 000

Pays membres: Bénin, Burundi, République Démocratique du Congo, Kenya, Madagascar, Malawi, Tanzanie, Rwanda, Ouganda, Zambie.

Alors que l'ACA payait un plus grand nombre de sinistre, elle a aussi dans le même temps couvert des échanges commerciaux et des investissements dans ses pays membres d'une valeur supérieure 4 milliards d'USD, tout en affichant une croissance moyenne de 207% de ses bénéfices au cours des trois dernières années.

La demande de la couverture de portefeuille de produits de l'ACA a été très prisée et a vu deux banques régionales majeures s'engager en 2014. Les cautions, lancées en 2012, ont continué à dépasser les attentes, avec une croissance de 221%. Kenya Reinsurance (Kenya Re) devient membre de l'ACA.

2015

Actif total: USD234 794 000

Bénéfice: USD4 663 000

Exposition Brute: USD1 690 910 000

Pays membres: Bénin, Burundi, République Démocratique du Congo, Kenya, Madagascar, Malawi, Tanzanie, Rwanda, Ouganda, Zambie.

En 2015, plus de 40% de l'exposition nette de l'ACA portait sur l'assurance contre les risques commerciaux, contre 20% cinq ans plus tôt. La plupart des activités étaient du crédit commercial.



L'histoire de l'ACA est une histoire de croissance, une histoire qui reflète le parcours de croissance de l'Afrique.

2016 - 2021

La période Alpha

2016

Actif total: USD294 619 000

Bénéfice: USD2 410 000

Exposition Brute: USD1 945 681 000

Pays membres: Bénin, Burundi, République Démocratique du Congo, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Tanzanie, Rwanda, Ouganda, Zambie, Zimbabwe.

Le capital social de l'ACA a franchi, pour la première fois dans son histoire, les 200 millions d'USD, réalisant un bénéfice en hausse de 36%. Ces étapes reflètent la demande accrue et la pertinence de soutenir les pays membres à atteindre leurs objectifs nationaux respectifs. L'Éthiopie et le Zimbabwe deviennent actionnaires.

2017

Actif total: USD330 605 000

Bénéfice: USD9 910 000

Exposition Brute: USD2 391 438 000

Pays membres: Bénin, Burundi, Côte d'Ivoire, République Démocratique du Congo, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Sud Soudan, Tanzanie, Rwanda, Ouganda, Zambie, Zimbabwe.

En 2017, l'ACA a connu des expositions brutes de plus de 2,4 milliards d'USD, dépassant les projections et enregistrant une croissance de 52% des primes brutes émises par rapport à l'année 2016. La Côte d'Ivoire et le Sud-Soudan deviennent actionnaires.

2018

Actif total: USD419 446 000

Bénéfice: USD11 927 000

Exposition Brute: USD4 786 842 000

Pays membres: Bénin, Burundi, Côte d'Ivoire, République Démocratique du Congo, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Tanzanie, Rwanda, Sud Soudan, Ouganda, Zambie, Zimbabwe.

Les primes brutes émises de l'ACA ont augmenté de 48% pour atteindre 66 millions d'USD. De même, les bénéfices ont augmenté de 20% pour atteindre 12 millions d'USD. Par ailleurs, le ratio combiné de l'ACA s'est amélioré, passant de 62% à 48%, en partie grâce au contrôle des coûts et à l'augmentation des commissions de cession, d'un ratio de sinistres plus faible et de réserves de sinistres saines.

2019

Actif total: USD600 176 000

Bénéfice: USD27 678 000

Exposition Brute: USD6 449 273 000

Pays membres: Bénin, Burundi, Côte d'Ivoire, République Démocratique du Congo, Éthiopie, Ghana, Kenya, Madagascar, Malawi, Tanzanie, Rwanda, Sud Soudan, Ouganda, Zambie, Zimbabwe.

L'ACA a connu une exposition brute de 6,4 milliards d'USD, soit une augmentation de 35% par rapport à l'année 2018 ; une prime brute souscrite record de 111,9 millions d'USD, soit une hausse de 69% par rapport à l'année 2018, et un bénéfice net record de 27,7 millions d'USD, soit une croissance de 132% par rapport à l'année précédente. Le Ghana devient actionnaire.

L'ACA obtient une notation A3/Stable de Moody's

2020

Actif total: USD696 609 000

Bénéfice: USD39 449 000

Exposition Brute: USD6 262 406 000

Pays membres: Bénin, Burundi, Côte d'Ivoire, République Démocratique du Congo, Éthiopie, Ghana, Kenya, Madagascar, Malawi, Niger, Nigeria, Tanzanie, Togo, Rwanda, Sud Soudan, Ouganda, Zambie, Zimbabwe.

L'ACA a enregistré une exposition brute record de 6,3 milliards d'USD, ce qui ne représente une baisse mineure de 3% par rapport à 2019 ; des primes brutes émises de 125,6 millions d'USD, soit une augmentation de 12% par rapport à 2019 ; un bénéfice net de 39,4 millions d'USD, soit une augmentation de 43% par rapport à 2019 ; et un rendement du capital (ROC) de 12,6% malgré une croissance de 18% des capitaux propres. Le Niger, le Nigeria et le Togo deviennent actionnaires.

2021

Actif total: USD767 444 000

Bénéfice: USD34 870 000

Exposition Brute: USD6 626 852 000

Pays membres: Bénin, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, République Démocratique du Congo, Éthiopie, Ghana, Kenya, Madagascar, Malawi, Niger, Nigeria, Rwanda, Sénégal, Sud Soudan, Tanzanie, Togo, Ouganda, Zambie, Zimbabwe. Le Cameroun et le Sénégal deviennent actionnaires.

L'exposition brute demeure en plein essor, affichant une hausse de 6,6% pour atteindre 6,6 milliards d'USD, avec des Primes Brutes Émises de 143,5 millions d'USD, soit une augmentation de 14% par rapport à 2020, une baisse de 12% du bénéfice net en raison d'une réduction des revenus financiers nets et une augmentation de 26% des capitaux propres, attribuable à une présence géographique accrue.



L'histoire de l'ACA est une histoire de croissance; une histoire qui reflète le parcours de croissance de l'Afrique

01 2021 APERÇU

- 08 Bilan de 20 ans de l'ACA
- 14 Chiffres Clés
- 16 Message du Président de l'Assemblée Générale Annuelle
- 20 Message du Président du Conseil d'Administration
- 24 Message du Directeur Général

Chiffres clés 2021



Notations de crédit

A/Stable
S&P

(14 années consécutives)

A3/Stable
Moody's

(4 années consécutives)



**516 millions
d'USD (+26%)**

Capitaux propres



**71 milliards
d'USD (+8%)**

Volumes des échanges commerciaux et investissements



**6,6 milliards
d'USD (+6%)**

Expositions brutes



**143,5 millions
d'USD (+14%)**

Primes brutes émises



9,5%

Retour sur capital



**34,9 millions
d'USD (-12%)**

Bénéfice net



Message du Président de l'Assemblée Générale Annuelle

**L'Honorable Ken Ofori-Atta,
Ministre des Finances –
République du Ghana**

Il est fort heureux de constater que le 20e anniversaire de l'ACA coïncide avec le 20e anniversaire de l'Union africaine (UA). Alors que l'Union évalue ses réalisations des vingt dernières années dans le contexte de ses principes fondateurs de promotion de la paix, de sécurité et de stabilité sur le continent, il est important de souligner que l'ACA a profondément contribué à cette évolution en assurant le financement du commerce et des investissements, même dans les pays instables.

Message du Président de l'Assemblée Générale Annuelle

L'Afrique demeure un pilier de la croissance et de la concurrence mondiale, avec une population jeune et dynamique. Il est par conséquent fondamental pour le continent d'assurer une croissance forte. L'ACA est bien placée pour mener à bien cet important programme. En dépit de la relance de la croissance économique pour la majorité des pays, les économies africaines se sont retrouvées aux prises avec les effets persistants de la pandémie, notamment des amortisseurs fiscaux et monétaires limités. Les revenus par habitant ne semblent pas être en mesure de se rétablir à court terme. En effet, l'Afrique subsaharienne a connu la croissance la plus lente en 2021, soit environ 3,7%, contre une moyenne mondiale de 5,9%.

Nonobstant cet environnement économique difficile, l'ACA est restée un partenaire fiable pour les pays africains en facilitant des financements assez importants. De nouveaux contrats de financement s'élevant à environ 500MUSD ont été ajoutés au portefeuille de l'ACA - ceux-ci, représentant des transactions commerciales et d'investissement couvertes.

L'expansion du portefeuille en 2021 a porté sur des projets phares nationaux répartis dans des secteurs tels que l'eau et l'assainissement, l'énergie, la construction et l'agriculture. L'ACA a également couvert plusieurs prêts à terme syndiqués accordés par des banques multilatérales et internationales pour permettre aux gouvernements de répondre aux exigences budgétaires pour l'exercice 2021. Ceci était particulièrement important, compte tenu de la marge de manœuvre budgétaire limitée dans la plupart des économies émergentes.

Le Secrétariat de notre Assemblée Générale continuera à travailler avec le Conseil d'administration et la direction de l'ACA pour s'assurer que ses activités au cours de la prochaine décennie visent à améliorer l'accès au financement et à en réduire le coût pour les gouvernements et les investisseurs en Afrique. Des efforts supplémentaires seront également déployés pour élargir la portée panafricaine de l'ACA et accélérer sa quête d'un modèle commercial durable.

C'est heureux de constater que le partenariat entre l'ACA, la KfW et l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD), permet déjà de développer la capacité de

l'ACA à soutenir l'Agenda 2030 sur le développement durable et les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

En outre, l'engagement de l'ACA vers une transition à faible émission de carbone a vu le renforcement de sa gouvernance environnementale et sociale ainsi que l'introduction de programmes spécifiques tels que le Fonds Régional de Soutien à la Liquidité (RLSF), soutenu par la KfW et récemment financé par la NORAD.

L'ACA adresse ses vifs remerciements à la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et à la KfW pour leur soutien aux efforts d'adhésion des pays africain à l'ACA au cours de l'année. Les deux partenaires ont fourni des fonds propres pour l'adhésion du Sénégal, du Togo et du Bénin, pour un montant total de 70,7 millions d'USD.

D'autres pays sont en train de finaliser les exigences d'adhésion et auront besoin de financement. Nous espérons que la BEI et la KfW continueront à soutenir l'ACA dans sa démarche et apporteront leur soutien d'adhésion à ces pays.

Il est fort heureux de constater que le 20e anniversaire de l'ACA coïncide avec le 20e anniversaire de l'Union africaine (UA). Alors que l'Union évalue ses réalisations des vingt dernières années dans le contexte de ses principes fondateurs de promotion de la paix, de sécurité et de stabilité sur le continent, il est important de souligner que l'ACA a profondément contribué à cette évolution en assurant le financement du commerce et des investissements, même dans les pays instables.

L'ACA entend continuer se laisser guider par les principes de bonne gouvernance d'entreprise et fera preuve de pragmatisme dans la souscription des transactions, afin de préserver les intérêts de ses actionnaires. En tant qu'institution panafricaine, l'ACA s'efforcera de s'associer au Secrétariat de l'Union Africaine et à d'autres institutions ayant la même vision, en vue de promouvoir le commerce intra-africain dans le cadre de la ZLECAf.

L'ACA est redevable à ses actionnaires et partenaires pour le soutien qui lui a été apporté dans la réalisation de son mandat, vingt ans après le lancement de ses activités. Sans aucun doute, l'avenir de l'ACA en tant qu'institution panafricaine deviendra

de plus en plus critique alors que le continent envisage de jouer un rôle plus important dans l'économie mondiale.

“
Le Secrétariat de notre Assemblée Générale continuera à travailler avec le Conseil d'administration et la direction de l'ACA pour s'assurer que ses activités au cours de la prochaine décennie visent à améliorer l'accès au financement et à en réduire le coût pour les gouvernements et les investisseurs en Afrique.



Message du Président du Conseil d'Administration

Dr. Yohannes Ayalew Birru

En tant que Conseil d'Administration, nous nous engageons à veiller à ce que les activités de l'ACA reflètent un niveau élevé de gouvernance d'entreprise et de responsabilité.

Message du Président du Conseil d'Administration

Le niveau élevé de gouvernance d'entreprise de l'ACA, soutenu par des principes de fonctionnement très solides, a permis à l'ACA de maintenir sa solidité financière et opérationnelle au cours de la deuxième année de la pandémie de Covid-19. Les résultats de souscription de l'ACA, qui sont au cœur de ses sources de revenus, ont représenté 90% de la rentabilité et ont affiché une croissance positive de 14% à la fin de l'exercice 2021.

Évidemment, l'ACA, comme plusieurs autres assureurs d'investissements et de commerce, n'a pas été complètement à l'abri des effets secondaires de la pandémie. Par conséquent, nous avons connu des baisses notables dans certaines catégories de revenus, la plus prononcée étant les revenus de placements. La baisse des taux d'intérêt, ainsi que la volatilité des marchés monétaires, ont eu un impact négatif sur notre portefeuille d'investissement, même s'il s'agit d'un segment relativement faible du revenu global de l'ACA, et ont été plus que compensés par la croissance des primes de souscription. Avec des améliorations sur les marchés monétaires et de meilleurs taux d'intérêt, grâce au récent resserrement monétaire, nous devrions être en mesure de récupérer certaines des pertes subies au cours de l'année. Les directives d'investissement actuelles ont bien servi l'ACA, toutefois, nous réévaluons actuellement la stratégie afin de nous assurer que notre déploiement de capital continue d'être efficace face à la volatilité du marché et aux incertitudes de l'environnement géopolitique. Cet exercice comprendra la révision de la gestion de nos risques de change, ainsi que la durée d'investissement de nos actifs.

L'ACA a continué à optimiser l'utilisation de son capital en cédant une plus grande partie de ses expositions de souscription au marché de la réassurance. A la fin de l'année 2021, notre taux de rétention était de 15% du total des expositions brutes. Cela nous a permis de rester bien en dessous de la limite interne de l'effet de levier de 5x le total des fonds propres. Nous avons clôturé l'exercice 2021 à environ 2x, ce qui signifie que nous avons encore une marge de manœuvre importante pour développer nos activités dans nos pays membres. Avec des expositions brutes supérieures à 6,5 milliards d'USD, l'ACA a bien rempli son mandat initial, à savoir faciliter le flux de financement des investissements productifs sur le continent. Près de 80 % de notre portefeuille est destiné au soutien de

prêteurs commerciaux et multilatéraux, ce qui leur permet de continuer à augmenter leurs prêts pour des projets dans les secteurs privé et public, grâce à la force motrice de l'ACA. L'ACA a néanmoins vu les agences de notation mondiales abaisser les notes souveraines de certains de ses pays membres en 2021, ce qui a eu un effet négatif sur la perception et l'appétit pour le risque. Dans certains cas, les cotes internes de l'ACA pour ces pays ont également été ajustées, ce qui signifie que la capacité de souscrire des transactions supplémentaires dans les pays en question a été réduite.

En tant que Conseil d'Administration, nous nous engageons à veiller à ce que les activités de l'ACA reflètent un niveau élevé de gouvernance d'entreprise et de responsabilité. Pour renforcer le rôle de surveillance du Conseil, nous travaillons sur un code d'éthique pour les administrateurs, afin d'apporter des conseils sur les questions qui touchent à leur conduite professionnelle et personnelle. Cela, nous croyons, sera conforme aux meilleures pratiques. En outre, une évaluation menée par un consultant indépendant sur la performance des comités du Conseil et du Conseil lui-même a révélé que les comités et le Conseil fonctionnent efficacement et sont conformes au cadre de gouvernance de l'ACA. En outre, le Conseil a mis en place un plan d'action pour assurer un suivi de certains des domaines ayant fait l'objet de recommandations, notamment la planification de la relève, la diversité des sexes et des compétences et la régularité des évaluations du Conseil. La stratégie quinquennale de l'ACA, adoptée par le Conseil en 2017, arrive à son terme en 2022. Une nouvelle stratégie sera élaborée au cours de l'exercice 2022 pour couvrir la période 2023-2027.

Conscient de la responsabilité de l'ACA d'étendre les bénéfices de sa croissance rapide au-delà des intérêts de l'entreprise et des actionnaires, le Conseil d'Administration a approuvé une nouvelle politique sur la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) de l'ACA en 2021. Cette politique vise à promouvoir le bien-être social et économique de ses parties prenantes, en particulier les communautés vulnérables et marginalisées au sein de ses pays membres, par le biais d'une série d'interventions qui amélioreront le développement économique et social de la région. Dans le cadre de la RSE de l'ACA pour l'année 2021, le Conseil d'Administration a approuvé des dons de 250 000 USD au Centre Africain pour le Contrôle et la Prévention des

Maladies (Africa CDC) et de 50 000 USD au Commonwealth Education Trust (CET). L'Africa CDC est une institution technique spécialisée de l'Union Africaine qui soutient les États membres dans leurs efforts pour renforcer les systèmes de santé, tandis que le CET promeut une éducation de qualité dans les pays à faible revenu en renforçant les capacités et la confiance des enseignants, grâce à des formations innovantes, numériques et à fort impact.

La santé financière de l'ACA est au beau fixe alors que nous célébrons notre 20ème anniversaire. La croissance de notre capital est solide et de nouveaux pays membres devraient achever le processus d'adhésion au cours de l'année 2022. En 2021, les transactions des pays non-membres ont généré près de 10% de nos revenus de souscription grâce au mandat panafricain qui permet à l'ACA d'assurer les risques dans ces pays, à condition qu'ils aient exprimé leur intérêt à adhérer et qu'ils soient en voie d'adhésion.

Avec le soutien de nos actionnaires ainsi que d'une équipe de Direction et d'un personnel dévoués, nous sommes confiants dans notre capacité à atteindre nos objectifs de croissance pour l'exercice 2022.

“**Les résultats de souscription de l'ACA, qui sont au cœur de ses sources de revenus, ont représenté 90% de la rentabilité et ont affiché une croissance positive de 14% à la fin de l'exercice 2021.**”



Message du Directeur Général

Manuel Moses

La solidité financière de l'ACA et sa capacité à honorer ses obligations, lui ont permis de conserver sa cote de crédit « A » auprès de Standard and Poor's et de Moody's depuis la première attribution respectivement en 2008 et 2019.

Message du Directeur Général

Des bénéfices accrus au cours d'une année difficile

Face à la recrudescence de la pandémie de la COVID-19, l'ACA a maintenu sa croissance annuelle des Primes Brutes Souscrites, terminant l'exercice 2021 avec une performance de 14% supérieure à celle de l'an dernier. Cela atteste la résilience de l'ACA et sa forte franchise, qui est ancrée sur sa capacité à tirer parti du soutien du marché mondial de la réassurance.

La taille de notre portefeuille brut est passée de 6,2 milliards d'USD à 6,6 milliards d'USD, au cours d'une année où le marché de l'assurance du commerce et de l'investissement s'est affermi en raison du risque élevé de défaillance suscité par la pandémie. Le portefeuille s'est bien comporté dans les différentes lignes de produits, avec une légère baisse des primes nettes acquises de 6% de l'Assurance-crédit Single Obligor, et une augmentation marginale de 8% pour les cautions. Nous avons évidemment dû faire preuve de prudence dans la souscription, tout particulièrement dans le secteur des affaires à court terme, afin de trouver un équilibre entre le maintien du flux d'affaires en période difficile et la réalisation de notre mandat de développement sur le continent.

La position nette de l'ACA a affiché un léger fléchissement des bénéfices de 12%, principalement attribuable à la sous-performance du revenu financier net. Ceci n'était pas inhabituel compte tenu des taux d'intérêt faibles résultant des politiques monétaires mises en œuvre par les principales banques centrales pour aider leurs économies à faire face aux effets de la pandémie. Ce faisant, nous avons constaté une baisse de 57% et 58% des revenus d'intérêts provenant respectivement des dépôts et papiers commerciaux ainsi que des obligations à taux variable. Heureusement, vers la fin de l'année 2021, les taux des obligations et des bons du Trésor en USD ont repris un peu de vigueur et nous espérons récupérer une partie de ces pertes si l'environnement positif des taux d'intérêt persiste.

Capital et bilan

Le bilan de l'ACA reste solide, soutenu par l'expansion significative de son actionariat. Outre la croissance de 14% de notre chiffre d'affaires (143,5 MUSD contre 125,6 MUSD en 2020), la capitalisation de l'ACA demeure robuste, les capitaux propres étant passés à 516 MUSD en 2021, contre 411 MUSD en 2020, y compris les bénéfices non distribués et les dividendes réinvestis. Cela représente une croissance de 26%. Les nouveaux États membres africains, qui ont rejoint l'ACA en 2021, ainsi que l'augmentation de la contribution au capital de deux pays, ont ajouté 70,6 millions d'USD en nouveaux capitaux. L'augmentation exponentielle du nombre de membres au cours des 20 dernières années, témoigne de la

Capital et bilan (suite)

proposition de valeur de l'ACA qui est ancrée sur sa réussite dans la mobilisation de financements pour les investissements privés et projets publics en Afrique. Des sept pays membres initiaux, l'ACA compte aujourd'hui 32 Membres dont 20 membres de catégorie « A » et 12 Membres Institutionnels. Les membres institutionnels représentent 14,5% de notre capital total. Nos risques de souscription actuels comprennent également neuf pays africains non-membres qui ont exprimé le désir de rejoindre l'organisation.

Notation de crédit

La solidité financière de l'ACA et de sa capacité à respecter ses obligations, lui a permis de conserver sa cote de crédit « A » auprès de Standard and Poor's et de Moody's depuis la première attribution respectivement en 2008 et 2019 respectivement. En 2021, Standard and Poor's a réaffirmé la cote de crédit d'émetteur « A/Stable » de l'ACA et l'a retirée du CreditWatch, où elle avait été placée plus tôt dans l'année. La perspective négative était attribuable à certains retards dans le règlement de réclamations souveraines dans les délais prescrits par les agences de notation.

L'ACA a pu recouvrer la créance souveraine au cours de l'année, ce qui a conduit au retrait de la notation du CreditWatch. L'ACA a donc conservé sa « perspective stable », ce qui reflète l'engagement de nos actionnaires à respecter leurs obligations juridiques et à accorder un traitement de créancier privilégié aux contrats que soutient l'ACA. Cet engagement est particulièrement notoire puisque les recouvrements ont été effectués à un moment difficile, alors que la plupart des pays membres étaient aux prises avec d'importants problèmes budgétaires et d'endettement.

IFRS 17

L'ACA a également entamé le processus d'alignement de sa comptabilité d'assurance avec la nouvelle norme internationale d'information financière pour les contrats d'assurance (IFRS 17), qui entrera en vigueur le 1er janvier 2023. Les nouvelles normes garantiront que nos rapports financiers sont cohérents, transparents et comparables à ceux de nos pairs de la planète. Pour ce faire, l'ACA a retenu PricewaterhouseCoopers (« PwC ») comme partenaire de mise en œuvre, étant donné l'impact

potentiel des changements prévus sur nos rapports financiers. Nous avons terminé la classification des produits, ce qui a impliqué l'examen des conditions de l'offre de produits de l'ACA ainsi que des contrats d'assurance couverts. Nous pourrions ainsi établir les polices qui sont dans le champ d'application de l'IFRS 17 ainsi que les éléments qui devraient être séparés et/ou regroupés dans les contrats. Bon nombre de contrats d'assurance et de réassurance de l'ACA répondent à la définition de tels contrats en vertu de l'IFRS 17, alors que certains d'entre eux étaient auparavant considérés comme des contrats assujettis à l'IFRS 4. L'ACA se prépare maintenant à la mise en œuvre pilote qui devrait se terminer en 2022.

“
La taille de notre portefeuille brut est passée de 6,2 milliards d'USD à 6,6 milliards d'USD, au cours d'une année où le marché de l'assurance du commerce et de l'investissement s'est affermi en raison du risque élevé de défaillance suscité par la pandémie.

Repositionner l'ACA pour la prochaine vague de croissance

Alors que l'ACA amorce une autre phase de ses activités commerciales, il devient nécessaire de repenser notre stratégie institutionnelle. Puisque nous exploitons des activités dans plus de la moitié du continent et que 20 des 54 pays africains sont maintenant des actionnaires de l'ACA, il convient de repositionner nos opérations internes afin de pouvoir composer avec la croissance rapide de nos solutions d'assurance et leur forte demande sur le continent. L'ACA a retenu les services de plusieurs prestataires externes, dont PwC et KPMG, pour revoir l'ensemble de nos processus d'affaires et transformer numériquement nos opérations. Dans le cadre de ce processus, nous élaborons des spécifications techniques pour les nouveaux systèmes ou l'amélioration des systèmes existants utilisés par tous les départements. Cela devrait nous

Message du Directeur Général (suite)

Repositionner l'ACA pour la prochaine vague de croissance (suite)

aider à améliorer la prestation de nos services et à aligner nos opérations de souscription sur les acteurs du marché, dont beaucoup sont passés au numérique pour le placement des risques et ont adopté des processus électroniques.

Compte tenu de l'importance croissante accordée aux questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et des exigences pour les entreprises d'intégrer l'impact de leurs services sur les parties prenantes plus larges, y compris les communautés locales et mondiales, l'ACA a fait des progrès considérables dans l'intégration de l'évaluation de l'impact ESG dans ses opérations. Nous avons notamment embauché de nouveaux employés pour gérer cette fonction. Étant donné l'accent accru que nous portons aux projets d'énergie renouvelable mis en œuvre dans le cadre de la Facilité Régionale de Soutien à la Liquidité (RLSF) en partenariat avec KfW et Norad, et de l'African Energy Guarantee Platform (AEGF) en partenariat avec la BEI, KfW et Munich Re, nous sommes confiants que tous les projets que nous appuierons à l'avenir seront conformes aux normes de l'IFC et de l'UE. À la fin de 2021, la RLSF avait soutenu quatre projets d'énergie renouvelable d'une capacité installée totale de 108,5 MW au Burundi et au Malawi, alors que l'AEGF a soutenu un projet d'énergie solaire au Kenya d'une capacité de production installée de 40 MW.

En 2021, nous avons également achevé une révision complète de notre cadre de gestion des risques d'entreprise (GRE) afin de soutenir la fonction de gestion des risques, d'autant plus que l'ACA a connu une croissance rapide de ses activités, de sa portée financière et géographique. La mise en œuvre du nouveau cadre, qui débutera en 2022, intègre la gestion des risques d'entreprise dans l'ensemble des fonctions de l'organisation.

Les progrès réalisés ces 20 dernières années, et plus particulièrement en 2021, n'auraient pas été possibles sans un Conseil d'Administration très efficace, une équipe de collaborateurs dévoués et, bien sûr, nos actionnaires. Acceptez tous et toutes ma plus profonde gratitude. Alors que l'ACA célèbre ses 20 ans d'activité en tant que principal fournisseur d'assurance des risques du commerce et de l'investissement en Afrique, nous tenons à mettre à profit nos réalisations de ces 20 dernières années. Notre objectif est d'augmenter les volumes d'affaires à des niveaux exponentiels, d'étendre notre portée géographique et de jouer un rôle plus stratégique dans le développement des économies de nos pays membres, tout en soutenant les initiatives de développement africaines et régionales telles que la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).





L'histoire de l'ACA est une histoire de croissance; une histoire qui reflète le parcours de croissance de l'Afrique

02 Rapport d'Activités et de Gestion

- 34 Rapport de Gestion
- 40 Entretien avec la Directrice Financière
- 43 Entretien avec la Directrice Juridique et Secrétaire Générale
- 46 Activités et Distinctions
- 50 Projets soutenus en 2021

Direction



Manuel Moses
Directeur Général

« Alors que nous nous efforçons à transformer l'Afrique en une destination de choix pour le commerce et les investissements mondiaux, la superpuissance de l'ACA vient du fait que nous sommes dans le domaine de l'assurance du commerce et de l'investissement que nos États membres considèrent comme une priorité. »



Benjamin Mugisha
Directeur de la Souscription

« L'ACA continue à offrir des solutions de risque robustes à nos partenaires et clients, qui comptent de plus en plus sur notre soutien en raison de notre crédibilité, de notre solidité financière et de notre capacité de souscription. »



Gladys Karuri
Directrice financière

« L'ACA dispose de divers outils de financement d'entreprise. Comme le montre notre performance au cours des deux dernières décennies, nous tirons parti des meilleures pratiques mondiales pour réaliser notre mandat de développement. »



Deepak Dave
Directeur des Risques

« L'ACA comprend l'ampleur des préoccupations des investisseurs et apprécie l'envergure qu'ils désirent atteindre. Nos deux notations de crédit supérieures contribuent à attirer les investisseurs étrangers en Afrique. »



Linda Bwakira
Directrice Juridique et Secrétaire Générale

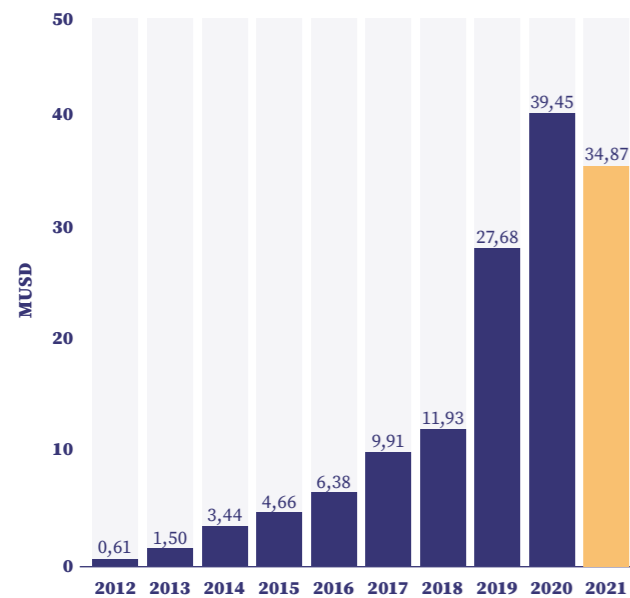
« À l'ACA, nous sommes conscients qu'une gouvernance d'entreprise efficace est l'élément non financier le plus important qui soit pour les institutions qui prennent des participations dans le monde en développement. »

Nous représentons une équipe internationale de professionnels non seulement dévoués, mais qui se concentrent sur le développement de l'ACA.

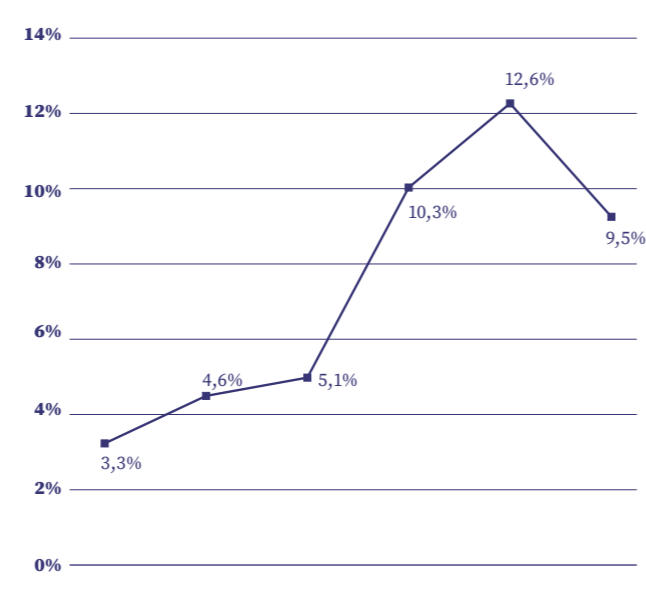
Rapport de Gestion

Faits Marquants

Résultat Net



Retour sur capital



Dix années consécutives de croissance du bénéfice

Diminution de 12% du bénéfice net en 2021 du fait d'une diminution des produits d'intérêts, mais croissance de 14% des Primes Brutes Émises

Diminution de 76% des sinistres payés nets

Croissance de 26% des capitaux propres par suite d'une plus importante empreinte géographique

Restructuration du cadre de gestion des risques

Versement de dividendes pour la quatrième année consécutive

Impact de la COVID-19 sur les résultats financiers

En 2021, les campagnes de vaccination se sont intensifiées, ce qui a permis de réduire considérablement le nombre de décès et la propagation du virus, si bien que la plupart des économies du monde ont amorcé lentement une relance. La relance économique est toutefois restée mitigée et inégale parmi les régions et les pays. L'ACA a continué à faire preuve de résilience au lendemain de la pandémie, enregistrant une croissance de 14% des Primes Brutes Émises (GWP). Néanmoins, le bénéfice net a légèrement diminué de 12% par rapport à l'année dernière. La diminution du bénéfice net est principalement attribuable à une baisse de 38% des revenus financiers, même si le portefeuille d'investissement a augmenté de 16%. Cette

situation s'explique par la faiblesse des taux d'intérêt puisque les marchés financiers ont mis du temps à amorcer une relance par suite de la pandémie. Les résultats ont également été affectés par des pertes de change non réalisées sur l'Euro/USD de 2,7MUSD et par une provision supplémentaire pour perte de valeur de 1MUSD sur les investissements. Les niveaux de liquidité et la position de solvabilité de l'ACA demeurent positifs et conformes aux objectifs. La direction demeure convaincue qu'elle sera en mesure de gérer les effets persistants de l'environnement des faibles taux d'intérêt sur son portefeuille d'investissement.

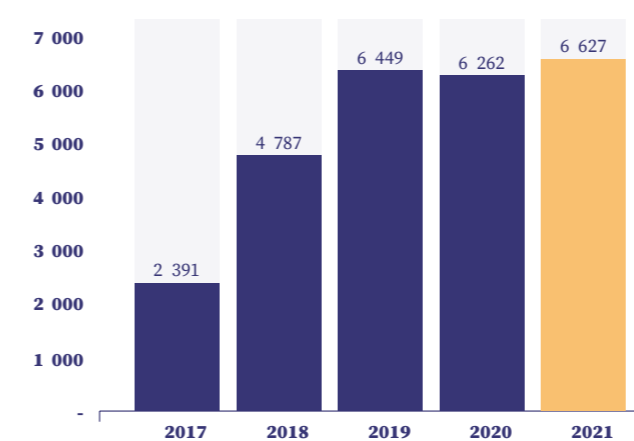
Des Mesures Efficaces de Gestion des Risques Contribuent aux Excellents Résultats de l'ACA

Le Département des risques adopte l'amélioration continue et le renforcement de la capacité, en attribuant plus de ressources à l'analyse des données du portefeuille et en restructurant les fonctions de risques notamment le cadre de gestion des risques de l'entreprise (GRE) et l'évaluation de l'impact

environnemental, social et de la gouvernance (ESG). De même, l'ACA recrute des analystes supplémentaires en matière de risque politique et de risque de crédit aux fins de soutenir au mieux le volume des affaires alors que le nombre de ses pays membres ne cesse de croître.

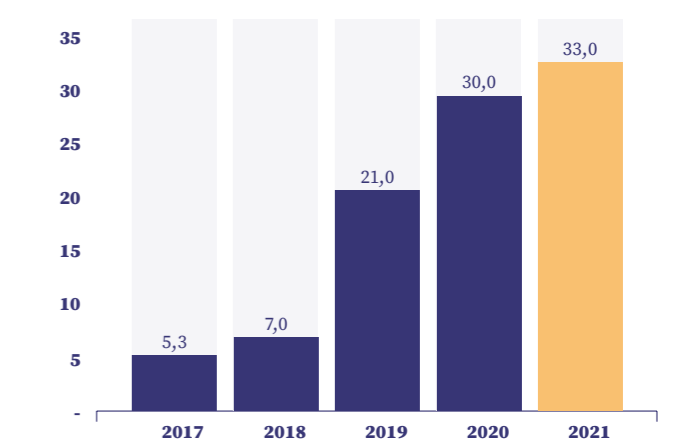
Faits Marquants

Expositions Brutes (en MUSD)



Hausse marginale de l'exposition brute de 6% grâce à l'ajout de nouvelles transactions au portefeuille.

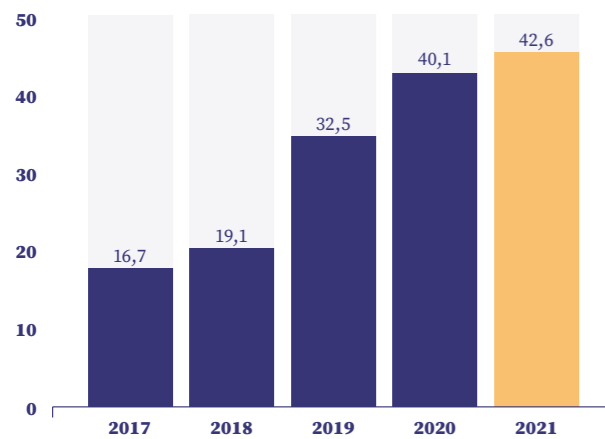
Résultat Technique Net (en MUSD)



Croissance de 11% du Résultat Technique Net attribuable principalement à l'élargissement de notre empreinte géographique.

Faits Marquants (suite)

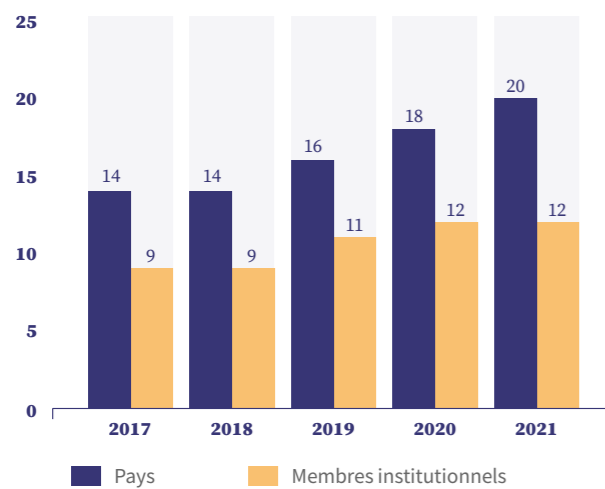
Total des Revenus Nets Acquis de Souscription (**) (en MUSD)



(**) incluent les primes et les commissions nettes

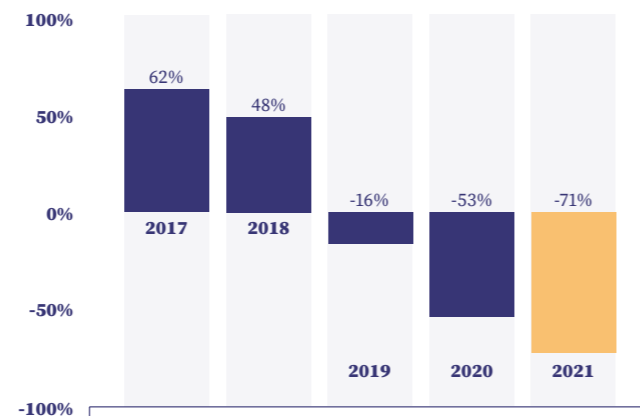
Une croissance continue du revenu net acquis, liée à la croissance du portefeuille.

Croissance de l'Actionariat



Une croissance accélérée du nombre d'actionnaires qui devrait se poursuivre à l'avenir, grâce aux soutiens financiers de la Banque Africaine de Développement, de la Banque Européenne d'Investissement et de la KfW.

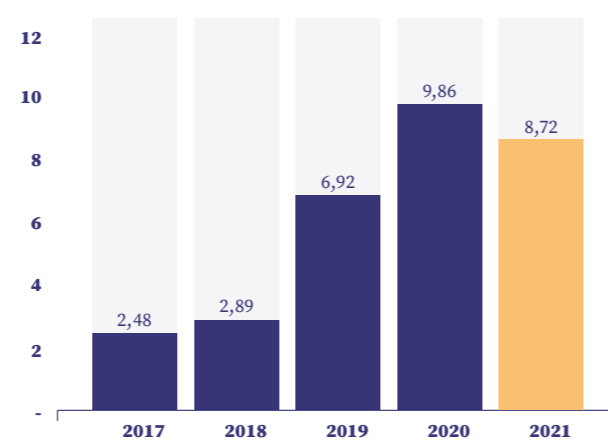
Ratio combiné*



(*) total des sinistres nets, charges d'exploitation et commissions nettes / primes nettes

Des commissions de cession plus élevées et la réduction des sinistres payés par l'ACA ont entraîné une diminution du ratio combiné.

Historique des Dividendes



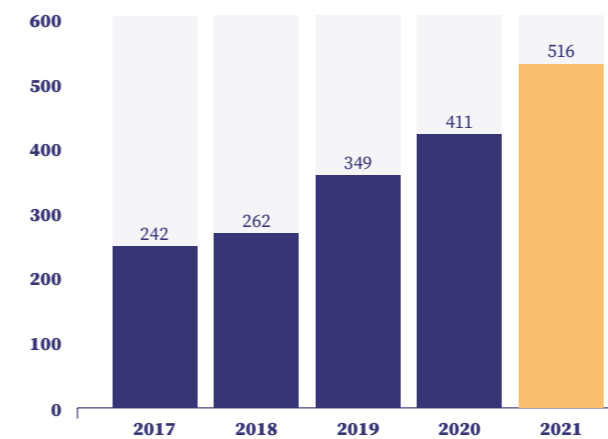
En 2021, l'ACA a déclaré un dividende de 8,7 MUSD. Le dividende se situe dans la fourchette habituelle de politique de dividende de l'ACA, et reflète sa résilience et la confiance de la direction dans la robustesse de ses activités.

Faits Marquants (suite)

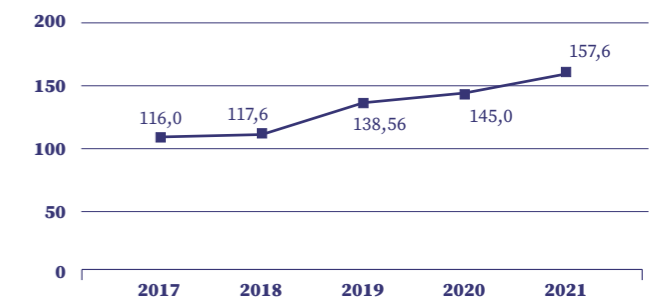
Croissance des Capitaux Propres (en MUSD)

Une croissance de 113% des capitaux propres au cours des cinq dernières années est liée à une augmentation du nombre d'actionnaires, au soutien des États membres sous forme de dividendes réinvestis et au apport en capital, ainsi qu'aux bénéfices non distribués. L'ACA continue d'élargir son empreinte et a accueilli deux nouveaux États membres (Cameroun et Sénégal) et du capital additionnel de la part du Togo et du Bénin, ceux-ci ayant contribué à une croissance de 26% des capitaux propres en 2021. La croissance de 36% de la valeur de l'actif net au cours des cinq dernières années est liée à la croissance des capitaux propres.

Croissance des Capitaux Propres (en MUSD)



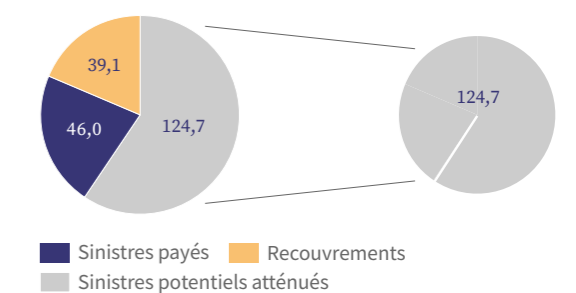
VAN ajustée par action (en milliers d'USD)



Sinistres

L'objectif fondamental de l'ACA est de gérer les risques qu'elle assure. Le renforcement continu du service des sinistres a contribué au résultat technique exceptionnel de 2021, malgré la turbulence des conditions de marché occasionnée par la pandémie. Au cours des six dernières années, ce service a été en mesure d'augmenter significativement les récupérations et de limiter les pertes liées aux sinistres.

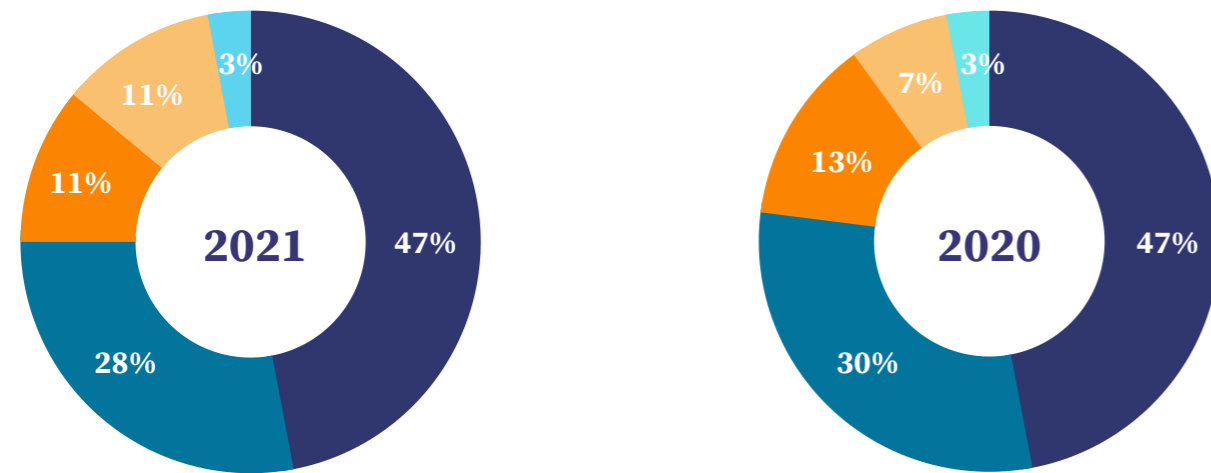
6 dernières années (en MUSD)	
Total des sinistres payés	46,0
Total des recouvrements	39,1
Sinistres potentiels atténués	124,7



Faits Marquants (suite)

Portefeuille des opérations (selon les Expositions Brutes)

Le portefeuille de l'ACA continue de refléter une solide stratégie de diversification des risques, en phase avec son mandat.

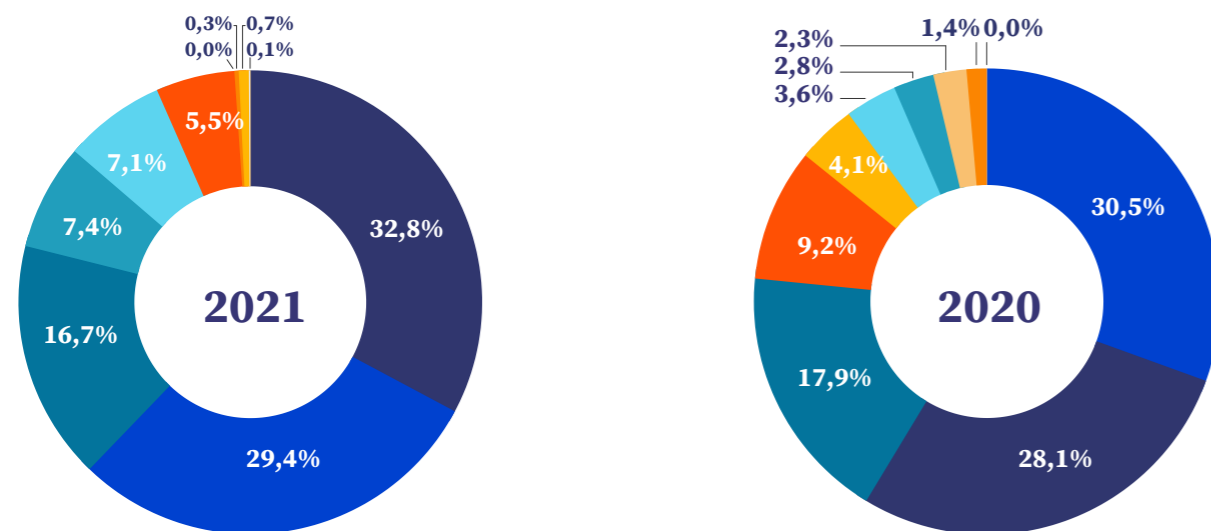


Clé

■ Afrique de l'Ouest | ■ Afrique de l'Est | ■ Afrique Australe | ■ Pays non-membres | ■ Afrique Centrale

Portefeuille de Placements

Le portefeuille de placements de l'ACA a augmenté de 16% du fait des contributions au capital et des revenus réinvestis. Les revenus nets de placements ont diminué de 38% en dépit de la croissance du portefeuille de placements, cela étant attribuable à une reprise mitigée des marchés financiers dans la foulée de la pandémie de la COVID-19. Les fonds non investis représentent des remboursements reçus à la fin de l'exercice.



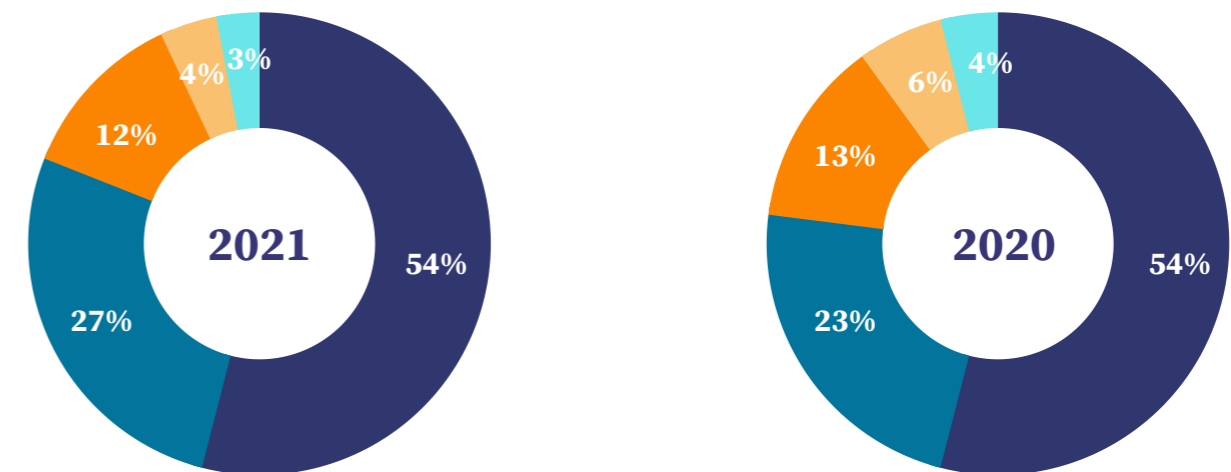
Clé

■ Fonds non investis | ■ Papiers commerciaux | ■ Dépôts fiduciaires | ■ Obligations à taux fixes | ■ Bons du Trésor
 ■ Fonds du marché monétaire | ■ Fonds mutuels de créances | ■ Billets à taux variable | ■ Obligations de sociétés
 ■ Supranationales/souveraines

Faits Marquants (suite)

Qualité du crédit du portefeuille de placements

Outre la diversification de son portefeuille de placements, l'ACA veille sur la qualité du crédit de ses actifs. À ce jour, la proportion d'instruments financiers notés dans la catégorie investissement a été maintenue à 97%.



Clé

■ A | ■ AA | ■ AAA | ■ BBB | ■ Catégorie spéculative

Entretien avec Gladys Karuri, Directrice Financière

Le rôle du Directeur Financier a évolué dans l'entreprise moderne, peut-être plus que tout autre poste de direction. Les tâches débordent maintenant des principes comptables, de la préparation des audits et des questions de conformité, et on attend désormais du Directeur Financier qu'il participe activement à tous les aspects de l'entreprise.

Gladys Karuri occupe le poste de Directrice Financière depuis septembre 2021. Elle nous explique comment ses compétences et son expertise contribueront à la croissance de l'ACA.

Quelles sont vos responsabilités professionnelles actuelles ?

Mes responsabilités consistent à assurer la santé financière de l'ACA. Je dois veiller à ce que les contrôles organisationnels soient très solides, que le niveau de financement soit suffisant et que nous disposions d'un plan clair pour le financement de la croissance. Je dois également veiller à ce que nos fonds soient investis de manière sûre pour assurer la protection du capital, la liquidité et la maximisation du rendement, et faire en sorte que l'organisation soit en mesure d'afficher une croissance rentable. De plus, je suis un partenaire stratégique de l'entreprise en tant que membre de l'équipe de gestion responsable de faciliter une croissance rentable et efficace.

Les Directeurs Financiers sont toujours sous pression, même dans des circonstances normales. Mais comme nous le savons tous, les circonstances actuelles sont loin d'être normales. Quelle est votre stratégie pour faire en sorte que l'entreprise ne soit pas touchée par la pandémie et que notre chiffre d'affaires augmente de façon exponentielle au cours des trois prochaines années ?

Les exigences de mon poste ont bifurqué du rôle traditionnel. Il faut désormais être au-devant de la redéfinition des processus d'affaires afin de permettre la continuité des activités en ces temps difficiles tout en assurant une croissance rentable. Je me concentre notamment sur la promotion de niveaux significatifs d'automatisation des processus, la rationalisation des flux de travail pour faire en sorte que les processus allégés et agiles produisent des résultats meilleurs et plus rapides, ainsi que sur la promotion d'une culture d'innovation et d'agilité au sein de l'équipe. Toutes ces initiatives contribuent à améliorer la satisfaction interne.

L'environnement évolutif exige un leader financier numériquement avisé qui fait avancer la stratégie et la croissance durable de l'organisation, même en présence d'une crise comme celle de la COVID-19 ou même des défis supplémentaires posés par les conflits entre la Russie et l'Ukraine. Alors que l'ACA navigue dans un environnement en mutation rapide et les économies turbulentes de l'Afrique et du reste du monde, des changements importants tels que le travail à distance sont devenus une réalité. Je joue un rôle clé en veillant à ce que cela soit possible et que l'équipe continue d'être responsabilisée pour alimenter et gérer le taux de croissance annuel composé de 29% des primes brutes émises que nous avons connu ces cinq dernières années.

Quelles sont les opportunités d'investissement viables pour l'ACA avec les meilleurs retours sur investissement ? Où sont les plus grands risques pour notre cible de profit de cette année et quelles mesures pourraient être prises pour réduire ces risques ?

La stratégie d'investissement de l'ACA est très claire en termes de priorisation des objectifs. Notre objectif premier est de préserver notre capital, de veiller à ce que nos activités produisent les liquidités requises en tout temps tout en maximisant les rendements sous les deux contraintes dans cet ordre et selon notre appétit pour le risque très bien défini.

À la fin de l'année 2021, nous avons 585 millions d'USD sous gestion. 93% de nos investissements sont notés "A" par Moody's, S&P, Fitch et DBRS, 97% sont notés BBB et plus. Le

risque de crédit est donc fortement atténué. Nous travaillons avec des gestionnaires de fonds de grand calibre et, comme l'environnement d'investissement s'est considérablement amélioré et que nos actifs d'investissement augmentent également avec l'arrivée de nouveaux pays membres, nous pouvons nous attendre à d'excellents rendements en 2022.

Ces deux dernières années, l'environnement macroéconomique a généralement évolué, les gouvernements s'efforçant d'atténuer l'impact économique de la pandémie de la COVID-19 pour faire face aux pressions inflationnistes résultant des soubresauts de l'offre et de la demande ainsi qu'aux pressions de la croissance économique et aux risques géopolitiques. Dans l'environnement actuel cependant, la plupart des gouvernements ont reclassé la COVID-19 comme une maladie qui ne présente plus de menace pour la société, même si les infections atteignent un niveau record. Ces gouvernements et de nombreuses autres banques centrales à travers le monde se concentrent désormais sur deux mandats, à savoir maximiser l'emploi et maintenir la stabilité des prix. Nous nous attendons à une augmentation des taux sur nos investissements, qui sont principalement en dollars US, au cours des prochains mois. Nous continuerons à investir dans des titres hautement cotés, conformément à notre mandat.

Quel rôle les dividendes jouent-ils dans la stratégie de capital de l'ACA ?

Tous les actionnaires aiment recevoir des dividendes en guise de retour en espèces sur leur investissement. L'ACA verse des dividendes depuis cinq ans et continuera de le faire. Nos actionnaires de catégorie A et B se sont engagés à réinvestir leurs dividendes pendant cinq ans à partir de 2020. Il s'agit là d'un geste très positif qui atteste le très haut degré de confiance que les actionnaires témoignent à l'ACA. La capitalisation des dividendes a contribué à financer la croissance de notre capital, nous permettant ainsi de souscrire plus de transactions et de maintenir notre forte croissance, nos expositions ayant triplé au cours des cinq dernières années pour atteindre 6,6 milliards d'USD.

Quels sont les principaux catalyseurs de la transformation de la rentabilité de nos activités ?

Trois initiatives transformeront les activités de l'ACA et nous permettront d'atteindre notre objectif de doubler nos activités

"Notre objectif premier est de préserver notre capital, de veiller à ce que nos activités produisent les liquidités requises en tout temps, tout en maximisant les rendements sous les deux contraintes dans cet ordre et selon notre appétit pour le risque très bien défini."



Entretien avec Gladys Karuri, Directrice Financière (suite)

pour atteindre des expositions supérieures à 12 milliards d'USD au cours de la période stratégique de cinq ans. Ce sont :

- (i) l'augmentation de notre capital afin de souscrire davantage d'affaires ;
- (ii) la transformation entière de nos activités par le biais de la technologie numérique pour que la croissance anticipée se fasse dans un environnement efficace et bien contrôlé qui offre un rendement élevé des capitaux propres ; et
- (iii) la diversification accrue de nos activités pour inclure un plus grand nombre de pays africains, en développant les activités dans les pays membres actuels, en élargissant notre réseau de contreparties telles que les banques, et en ciblant les petites et moyennes entreprises pour les solutions de commerce et d'investissement.

Où se trouve l'ACA dans la transformation numérique, et que fait-elle pour accélérer ses efforts de transformation ?

L'ACA vit actuellement une profonde transformation numérique. Cette initiative couvre l'automatisation de nos processus de bout en bout, depuis les activités fondamentales de souscription jusqu'à l'automatisation à l'échelle de l'entreprise. Le directeur financier joue un rôle clé dans tout cela en repérant les inefficacités qui empêchent l'organisation d'atteindre ses objectifs plus larges et en adoptant la bonne technologie qui traitera les complexités organisationnelles et facilitera la flambée de croissance prévue.

Nous disposons d'une équipe de personnel restreinte très compétents et le processus d'automatisation permettra que nous ayons un impact considérable sur notre rendement des capitaux propres tout en exploitant une organisation efficace et efficiente dotée de processus simplifiés et transparents. La transformation numérique permettra à l'ACA d'intensifier encore plus son impact déjà important sur le continent. Chaque dollar éjecté dans notre capital par nos investisseurs, a 15 fois plus d'impact sur une entité ou un pays africain. La transformation permettra à l'équipe de rejoindre plus rapidement l'ensemble de l'Afrique pour que toutes les nations africaines puissent non seulement bénéficier des solutions de commerce et d'investissement de l'ACA, mais aussi devenir des investisseurs et des États membres de l'ACA.

Entretien avec Linda Bwakira – Directrice Juridique et Secrétaire Générale

Le poste de Directrice Juridique et Secrétaire Générale est très important dans l'équipe de la haute direction d'une organisation. Le titulaire joue non seulement un rôle névralgique dans la gestion de la conformité juridique et la gouvernance d'entreprise, mais aussi dans la création de cultures de bonnes pratiques de l'organisation.

Linda Bwakira occupe le poste de Directrice Juridique et Secrétaire Générale de l'ACA depuis septembre 2021. Elle relate son expérience et explique comment son rôle contribuera à la croissance générale de l'ACA.

Comment décrieriez-vous votre rôle en tant que Directrice Juridique et Secrétaire Générale de l'ACA ? Qu'y apportez-vous ?

En tant que membre de l'équipe de direction, mon rôle consiste à veiller à la prestation de services juridiques à tous les niveaux de l'organisation, tout en assurant la préservation des droits juridiques de l'ACA et le respect des meilleures normes internationales en termes de conformité et de gouvernance de l'entreprise.

Je suis vraiment ravie d'avoir rejoint l'ACA, car cette fonction tient lieu de catalyseur dans la réalisation du mandat de développement unique de l'ACA par la conception de solutions viables et tangibles pour la structure commerciale et de gouvernance de l'ACA, tout en atténuant les risques.

Aujourd'hui, la contribution d'un Directeur Juridique s'étend à divers domaines tels que la planification stratégique, les affaires financières, les processus commerciaux, etc. Parlez-nous de vous en tant que conseiller stratégique précieux et partie prenante de l'ACA.

Je considère que ce rôle exige une compréhension globale de la stratégie, des objectifs et des points de pression de l'organisation.

Cela va de pair avec la nécessité de clarifier les risques et les questions juridiques liés à toute décision auprès des organes de gouvernance et de l'équipe de Direction.

Pour ce faire, il est important d'établir une relation de confiance à tous les niveaux de l'organisation, afin de s'assurer que les parties prenantes ont confiance dans l'efficacité et la cohérence des conseils donnés en matière de droit, de conformité et de gouvernance, tout en sauvegardant l'intérêt général de l'organisation.

Une bonne gouvernance d'entreprise est une condition sine qua non pour attirer des capitaux propres pouvant contribuer à la croissance de l'ACA. En vertu de votre rôle, comment pensez-vous contribuer à la croissance durable et au progrès social de l'ACA ?

Une bonne gouvernance d'entreprise crée un environnement de confiance avec les actionnaires existants et nouveaux, et est tout aussi importante que d'autres considérations clés telles que l'impact sur le développement et les performances financières pour attirer des membres souverains et institutionnels.

Les pratiques de bonne gouvernance et la déontologie des affaires sont également avantageuses dans divers domaines, notamment dans l'amélioration des processus de prise de décision au sein de l'organisation, dans le renforcement de la transparence et de la divulgation et dans la réduction significative de tout risque de réputation auprès des parties prenantes.

En tant qu'organisation multilatérale de financement du développement, l'ACA dispose déjà d'une structure de

Entretien avec Linda Bwakira – Directrice Juridique et Secrétaire Générale (suite)

gouvernance solide qui est intégrée dans ses principaux documents statutaires (le traité de l'ACA, les Statuts de l'ACA et les accords de participation entre l'ACA et ses États membres). Nous continuerons à renforcer le cadre existant autour de ces piliers pour assurer l'alignement avec la trajectoire de croissance de l'ACA et les meilleures pratiques internationales.

Comment l'ACA a-t-elle collaboré avec les gouvernements africains pour soutenir le développement économique ?

Cette collaboration est au cœur même du mandat de l'ACA depuis sa création. En effet, le Traité de l'ACA prévoit que l'un des mandats de l'organisation est de «faciliter le développement du commerce, des investissements et d'autres activités productives dans les États africains, en fournissant ou en soutenant les services financiers en matière d'assurance, de coassurance, de réassurance ou de garantie contre les risques politiques, non commerciaux et commerciaux.»

Depuis sa création, cette collaboration est restée au cœur du mandat de l'ACA. En effet, le traité de l'ACA prévoit que l'un des mandats de l'ACA est de «faciliter le développement du commerce, des investissements et d'autres activités productives dans les États africains, en fournissant ou en soutenant les services financiers en matière d'assurance, de coassurance, de réassurance ou de garantie contre les risques politiques, non commerciaux et commerciaux.»

En conséquence, l'ACA a été créée aux fins d'aider les États africains à attirer les investissements et à faciliter le commerce, notamment en éliminant les risques politiques et de crédit, réels ou perçus, qui sont liés à de nombreuses transactions.

En outre, grâce à l'adhésion des gouvernements africains et d'autres partenaires souverains et institutionnels stratégiques, l'ACA a facilité la mise en commun des ressources des pays africains, afin de créer une base de capital propice au soutien du développement économique du continent, non seulement au profit des gouvernements, mais aussi dans l'intérêt des entreprises et des PME locales. Le statut supranational de l'ACA la protège en outre des interférences politiques.

Enfin, la collaboration de l'ACA avec les gouvernements africains s'étend également à son statut de créancier privilégié accordé par ses États membres, ce qui contribue à la solidité de ses notations de crédit. A son tour, en tant qu'une des institutions de financement du développement les mieux notées en Afrique, l'ACA contribue, grâce à son offre de produits, à la réduction du coût de financement de ses États membres.

En tant que conseiller stratégique de l'ACA, où envisagez-vous l'ACA dans les 20 prochaines années ?

Sans aucun doute, l'ACA continuera à jouer un rôle clé dans le développement de l'Afrique. Cet objectif sera atteint grâce à une empreinte géographique élargie et une pénétration commerciale accrue sur le continent, qui seront stimulées par la réalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), des partenariats plus profonds avec des acteurs stratégiques à travers le monde et l'offre de solutions innovantes et diversifiées pour atténuer les risques liés au commerce et à l'investissement.

“Les pratiques de bonne gouvernance et la déontologie des affaires sont également avantageuses dans divers domaines, notamment dans l'amélioration des processus de prise de décision au sein de l'organisation, dans le renforcement de la transparence et de la divulgation et dans la réduction significative de tout risque de réputation auprès des parties prenantes.”



Activités et Distinctions

Événement virtuel de l'ACA axé sur l'énergie au Malawi

L'événement virtuel a eu lieu afin de discuter des initiatives du secteur de l'énergie renouvelable de l'ACA, à savoir la Regional Liquidity Support Facility (RLSF), l'African Energy Guarantee Facility (AEGF) et le Transparency Tool, et plus particulièrement sur la situation actuelle du secteur de l'énergie du Malawi et son avenir. On y a présenté diverses études de cas décrivant l'expérience des IPP qui ont développé et exploité des projets au Malawi.



Lancement virtuel de l'AEGF



L'ACA et ses partenaires stratégiques, soit la BEI et la KfW, ont organisé un webinaire axé sur des solutions qui avait pour thème « Comment débloquer les investissements dans le secteur des énergies renouvelables en Afrique et promouvoir efficacement le développement de projets par le secteur privé ? ». Le webinaire a exploré les grands risques qui ont fait obstacle aux investissements requis dans le secteur de l'énergie, et qui ont mis en péril la réussite des projets énergétiques, y compris ceux en cours.

8^{ème} Table Ronde Annuelle de l'ACA pour les Investisseurs sur les Risques liés à l'Investissement et au Commerce en Afrique

La Table ronde s'est déroulée sous le thème « Mécanismes de renforcement du crédit pour limiter la hausse de la dette en Afrique ». L'événement a non seulement servi de plateforme de discussion de la dette africaine et du rythme de son accumulation, mais il a également permis aux banques internationales et à d'autres investisseurs de présenter la manière dont ils conçoivent des financements concurrentiels pour les gouvernements africains qui appuie les objectifs de gestion de la dette. Ce fut également pour l'ACA l'occasion de mettre en avant son rôle dans la fourniture de mécanismes de rehaussement du crédit qui appuient les objectifs de gestion de la dette des gouvernements, ce qui permet potentiellement de refinancer certaines dettes coûteuses existantes.



Bole, Addis-Abeba, Ethiopie

Le Burkina Faso Signe l'Accord de Participation de l'ACA

Le Gouvernement du Burkina Faso et l'ACA ont signé un accord de participation, une condition préalable au décaissement de 15 MEUR par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour l'adhésion du Burkina Faso à l'ACA. Ceci faisant suite à la signature d'une convention de financement entre le Gouvernement du Burkina Faso et la BEI, en octobre 2020. L'adhésion du Burkina Faso à l'ACA aidera non seulement à aborder les défis socioéconomiques occasionnés par la COVID-19, mais permettra également au pays d'améliorer son climat des affaires grâce à une gamme d'instruments de garantie et d'autres produits d'assurance-crédit et d'investissement offerts par l'ACA.



Activités et Reconnaissances

L'ACA décroche le prix "Energy Deal of the Year" à l'occasion du African Banker Awards, Edition 2021



L'ACA a fait partie des lauréats des trophées African Banker 2021 et a remporté le prix "Energy Deal of the Year" lors de la cérémonie de remise des prix. Les garanties de liquidité émises par l'ACA pour soutenir des projets d'énergie renouvelable, à savoir les centrales solaires photovoltaïques de Nkhotakota au Malawi et celle de Mubuga au Burundi, ont été reconnues pour leur impact significatif en matière d'éclairage de l'Afrique, l'une des cinq grandes priorités de la Banque Africaine de Développement (BAD), essentielles pour dynamiser la transformation économique de l'Afrique (les High 5), et pour leur introduction d'un nouveau modèle d'investissement dans les énergies renouvelables dans les deux pays.

Euler Hermes distingue l'ACA pour son soutien quant à l'assurance des transactions vertes



Euler Hermes a décerné un certificat vert à l'ACA, pour son rôle de partenaire participant à la solution Green2Green Single Risk pour sa couverture d'assurance liée au développement d'une infrastructure d'approvisionnement en eau durable. Le certificat vert contribue à amplifier le rôle des institutions multilatérales comme l'ACA dans la lutte contre le changement climatique mondial, et à faciliter le financement de projets d'énergies renouvelables et d'autres secteurs écologiques.

Célébrations du 20ème anniversaire de l'ACA

Pour célébrer son 20ème anniversaire en juin 2021, l'ACA a fait appel à ses partenaires stratégiques pour pré-enregistrer un message vidéo de deux minutes, afin de commémorer les deux décennies de soutien au commerce et aux investissements de l'ACA en Afrique. Les messages vidéo préenregistrés ont été le point marquant de la 21ème Assemblée générale annuelle, qui s'est tenue virtuellement en raison des restrictions du COVID-19, en matière de déplacements et de rassemblements, tandis que les messages écrits seront publiés ultérieurement dans le livre d'or de l'ACA, qui sera publié plus tard cette année.



Projets soutenus en 2021

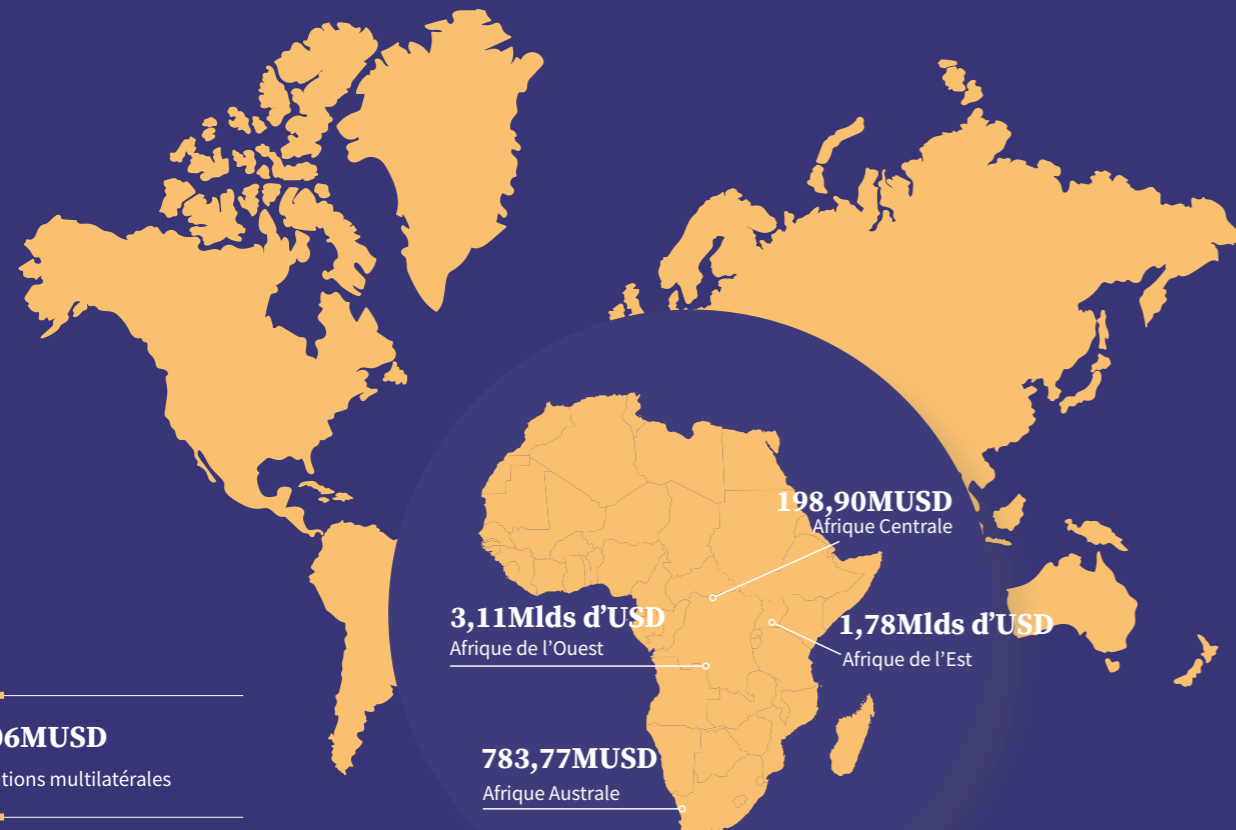
L'ACA a clôturé l'année 2021 avec un nombre record de 20 pays membres et une exposition combinée de 6,6 milliards d'USD, soit une augmentation de 6.6% par rapport à 2020. La couverture risque politique demeurant toujours notre principal catalyseur de nos activités, et contribuant à 76% de la Prime Brute Emises (GWP), alors que l'assurance-crédit (CRI) contribue au reste.

Les activités de l'ACA sont bien diversifiées en termes de secteurs couverts. Il convient également de noter que les secteurs soutenus reflètent le programme de développement

et la diversification du secteur économique des pays, car nous nous efforçons de soutenir le gouvernement dans ses objectifs stratégiques, tout en intervenant dans le développement du secteur privé.

L'évaluation de l'impact est également essentielle pour comprendre la portée et les résultats des projets que nous soutenons. L'ACA est donc en train de développer un cadre qui permettra de mesurer et d'évaluer son impact.

Exposition brute



66,06MUSD
Institutions multilatérales

755,58MUSD
Pays Non-Membres

Projets soutenus en 2021 Afrique Centrale

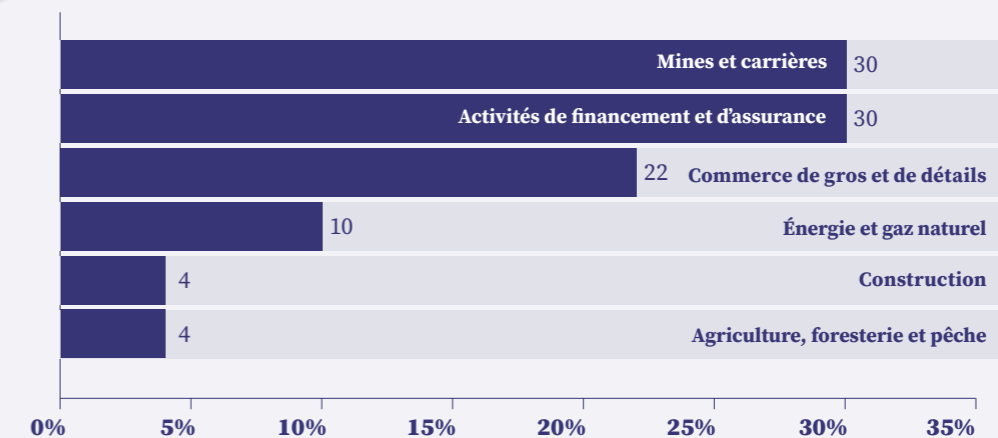


01 L'ACA compte deux pays membres dans cette région, à savoir le Cameroun et la République Démocratique du Congo, ces deux pays représentant une exposition brute de 198.9MUSD, soit 3% de l'exposition brute totale.

02 Grâce à son mandat panafricain, l'ACA a couvert une transaction dans le secteur de la construction au Gabon, un pays non-membre, dont l'exposition brute s'élevait à 29,3MUSD.

03 Valeur des projets soutenus en 2021 - 245MUSD

04 Secteurs actifs dans la région



05 Dans ces pays, la demande a porté principalement sur la couverture d'assurance-crédit globale et à court terme "Single Obligor".

06 Notre stratégie d'expansion vise à finaliser l'adhésion du Gabon et de la République Centrafricaine.

Projets soutenus en 2021

Afrique de l'Est



01

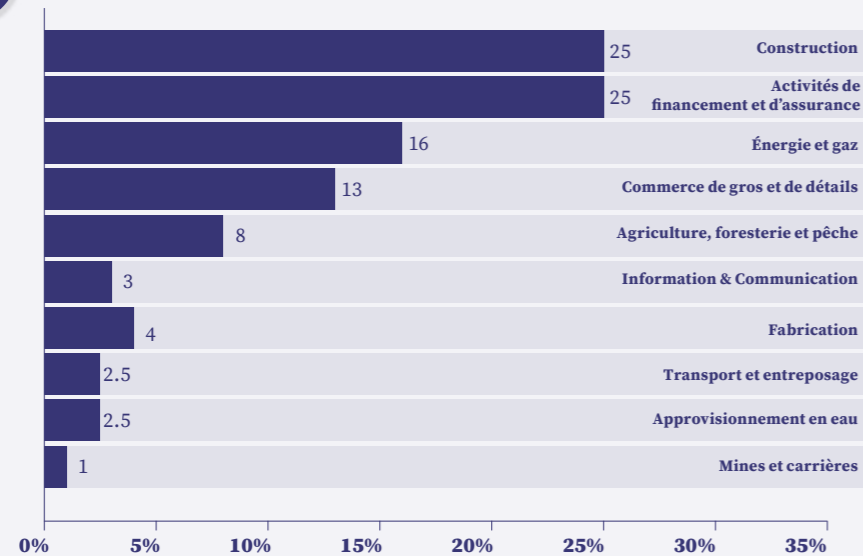
Dans cette région, l'ACA compte sept pays membres, soit le Burundi, l'Éthiopie, le Kenya, le Rwanda, le Sud Soudan, la Tanzanie et l'Ouganda – l'exposition brute totale s'établissant à 1,78 Mlds d'USD, soit 27% de l'exposition brute totale.

02

Valeur des projets soutenus en 2021 - 1,4Mlds d'USD.

03

Secteurs actifs dans la région



04

Les clients de l'ACA ont eu recours à toute la gamme de produits, dont la CRI (contre-garantie et défaut de paiement de l'emprunteur) et la PRI (défaut de paiement par suite d'une sentence arbitrale, confiscation, non-respect d'obligations souveraines, expropriation, nationalisation, dépossession, incapacité à convertir ou à transférer des devises, guerre et troubles civils).

05

Notre stratégie d'expansion vise à finaliser l'adhésion du Djibouti et de l'Érythrée.

Projets soutenus en 2021

Afrique Australe



01

Dans cette région, l'ACA compte quatre pays membres, soit le Malawi, Madagascar, la Zambie et le Zimbabwe – l'exposition brute totale s'élevant à 784MUSD, soit 12% de l'exposition brute totale.

02

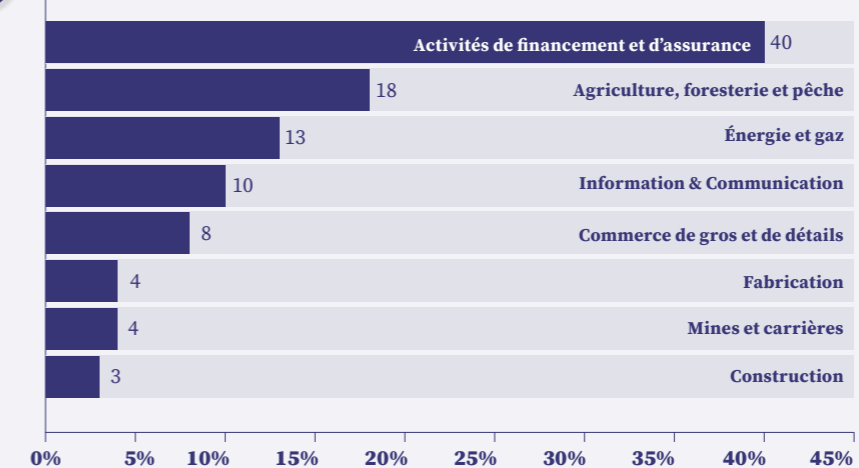
Compte tenu de son mandat panafricain, l'ACA a couvert des transactions dans les secteurs de l'approvisionnement en eau, de la construction, de l'énergie et du gaz naturel en Angola et au Mozambique, des pays non-membres, dont l'exposition brute s'élevait à 485,9MUSD.

03

Valeur des projets soutenus en 2021 - 2,1MUSD.

04

Secteurs actifs dans la région



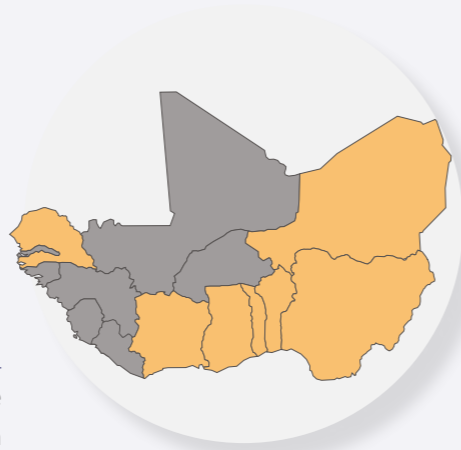
05

Les principaux risques couverts ont porté sur le non-respect d'obligations sous-souveraines.

06

Notre stratégie d'expansion vise à finaliser l'adhésion de l'Angola et du Mozambique.

Projets soutenus en 2021 Afrique de l'Ouest



01

Dans cette région, l'ACA compte sept pays membres, soit le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigéria, le Niger, le Sénégal et le Togo – l'exposition brute totale s'établissant à 3,11Mlds d'USD, soit 47% de l'exposition brute totale.

02

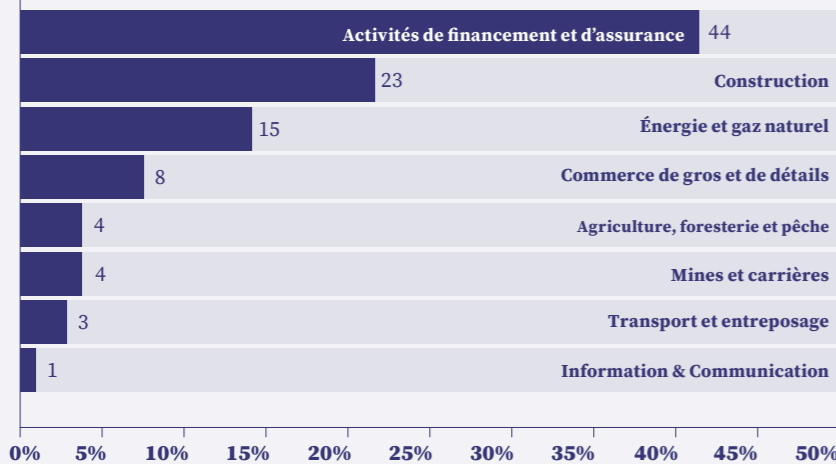
Même s'ils ne sont pas des États membres, l'ACA a couvert des transactions au Mali et au Burkina Faso, l'exposition brute totale s'élevant à 21,9MUSD dans les secteurs de l'agriculture, ainsi que des activités de financement et d'assurance.

03

Valeur des projets soutenus en 2021 - 1,5Mlds d'USD

04

Secteurs actifs dans la région



05

Les couvertures d'assurance de l'ACA ont été consenties pour couvrir les risques de non-respect d'une obligation souveraine, le non-respect d'une garantie souveraine et une assurance-crédit globale (WTO) de diverses transactions.

06

Notre stratégie d'expansion vise à finaliser l'adhésion du Burkina Faso et du Mali.

Sélection de projets soutenus en 2021

Projet:	Centrale solaire de 20 MW Golomoti
Pays:	Malawi
Couverture:	RLSF
Valeur du projet:	2,32MUSD
Impact:	Diversification du mix énergétique du Malawi ce qui favorise l'accès à l'électricité propre pour les ménages et les entreprises, ainsi que la création d'emplois

Projet:	Fourniture de pétrole brut et de produits pétroliers
Pays:	Éthiopie
Couverture:	Assurance globale contre le non-paiement
Valeur du projet:	37MUSD
Impact:	Le pétrole brut et les produits pétroliers font partie des principales importations du pays, et représentent dès lors un soutien stratégique au gouvernement.

Projet:	Projet d'approvisionnement en eau (le projet d'eau BITA)
Pays:	Angola
Couverture:	Non-respect d'obligations souveraines
Valeur du projet:	1,09Mlds d'USD
Impact:	Le projet d'eau BITA desservira 2 millions de personnes de Luanda et devrait améliorer la santé et les conditions environnementales des bénéficiaires.

Projet:	Centrale solaire photovoltaïque de 60 MW JCM Salima
Country:	Malawi
Cover:	RLSF
Project Value:	4,40MUSD
Impact:	Il s'agissait de la première centrale solaire photovoltaïque au Malawi à se connecter au réseau, et créant ainsi une capacité moyenne annuelle estimée à 154 GWh

Projet:	Construction de trois hôpitaux régionaux et de deux routes
Pays:	Ghana
Couverture:	Assurance globale contre le non-paiement
Valeur du projet:	203MEUR
Impact:	Les hôpitaux fourniront plus de 200 lits et le nouvel équipement de pointe, amélioreront considérablement les services de soins de la santé, alors que les routes amélioreront les activités commerciales du pays étant donné sa proximité à un port.

Projet:	Crédit syndiqué à terme
Pays:	Nigéria
Couverture:	Non-respect d'une obligation souveraine
Valeur du projet:	1Mlds d'USD
Impact:	Le prêt a été consenti à une banque de développement, qui fournira des prêts concessionnels sous forme de prêts directs à des industries et de prêts de rétrocession à des banques commerciales qui déboursent ensuite à des industries spécifiques.

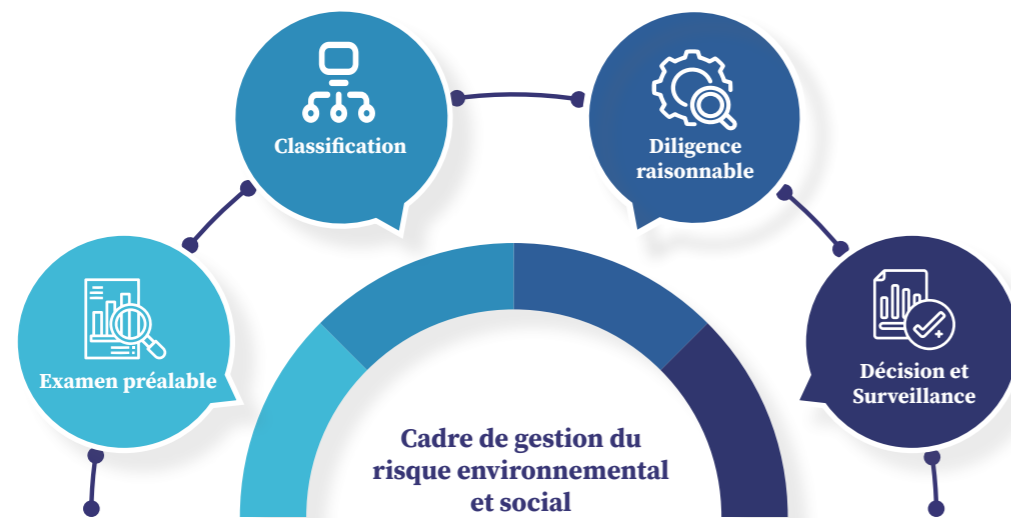
Projet:	M-PESA, un système de transfert d'argent par téléphone mobile
Pays:	Kenya
Couverture:	Assurance globale contre le non-paiement
Valeur du projet:	444MUSD
Impact:	M-PESA autonomise et soutient plus de 1,4 million de PME du Kenya qui peuvent effectuer et recevoir des paiements plus facilement à partir de leurs téléphones mobiles, ce qui contribue à une croissance économique en temps réel.

ESG

Cadre de gestion du risque environnemental et social

L'ACA reconnaît qu'une saine gestion environnementale et sociale (E&S) améliore la performance des projets, permet d'établir et de maintenir la confiance avec les parties prenantes, et réduit le risque financier et de réputation de l'ACA.

En ce sens, l'ACA va résolument de l'avant dans l'assurance durable en intégrant les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus de souscription et la prise de décisions connexes. Notre processus de gestion des risques ESG se décline comme suit :



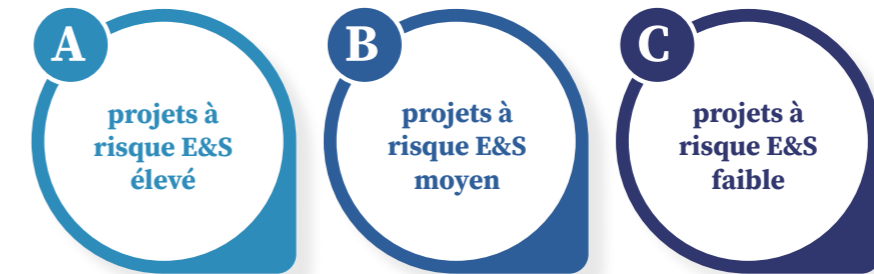
Pré-qualification

La première étape consiste à comprendre les risques du projet et son impact ESG potentiel tenant compte de la description du projet et du site, les antécédents du projet ainsi que les parties impliquées et une analyse du contexte pays-secteur. L'ACA entreprend une évaluation préliminaire visant à établir une compréhension commune des activités envisagées. Les informations suivantes sont vérifiées :

- La conformité avec les critères d'admissibilité et la liste d'exclusion de l'ACA
- Les principaux risques et opportunités ESG
- Les normes de performance de l'IFC susceptibles d'être déclenchées par le projet

Classification

Selon le profil de risque E&S, les projets sont classés ainsi : catégorie A (projets à risque E&S élevé), catégorie B (projets à risque E&S moyen), catégorie C (projets à risque E&S faible).



Diligence raisonnable

L'ACA entreprend une évaluation E&S basée sur la catégorie. L'évaluation est menée par des experts tiers ou des experts internes qui examinent les informations environnementales et sociales disponibles pour la transaction proposée et conviennent d'un plan d'action environnemental et social (PAES). L'évaluation E&S comprend, pour la catégorie A, B ou C, une étude préliminaire, une visite sur le terrain le cas échéant, et une évaluation du processus d'engagement des parties prenantes. La diligence raisonnable E&S permet à l'ACA de prendre une décision éclairée.

L'ACA s'attend à ce que les projets de catégorie A et B respectent les normes de performance 2012 de l'IFC applicables dans un délai raisonnable.

Décision et Suivi

Si l'ACA approuve une transaction, un accord est formalisé et des engagements en matière d'E&S sont inclus dans la police. L'entreprise examinera régulièrement les progrès réalisés en regard de la mise en œuvre du PAES du projet tout au long de son cycle de vie du projet et se conformera aux exigences en matière de rapports. Le cas échéant, un représentant de l'ACA descendra sur le terrain selon un calendrier convenu afin de surveiller la mise en œuvre du PAES. Les résultats du suivi et tout nouveau problème ESG identifiés seront documentés, et l'entreprise veillera à ce que des mesures correctives soient appliquées.

Certaines de nos réponses aux défis ESG

En réponse aux défis ESG, nous avons actuellement un portefeuille de projets d'une valeur de 500 millions d'USD, qui abordent ces domaines de durabilité. Nous examinons également la parité des sexes à tous les niveaux de l'organisation.

Environnement



Réponse de l'ACA

- Création de la Facilité Régionale de Soutien à la Liquidité (RLSF) de concert avec KfW et Norad
- Création de l'African Energy Guarantee Facility (AEGF) en partenariat avec la BEI, KfW et Munich Re afin de soutenir des projets d'énergie renouvelable
- Un cadre solide de gestion E&S pour garantir que les projets soutenus sont conformes aux normes de performance de l'IFC et aux autres normes internationales pertinentes

Social



Réponse de l'ACA

- Mise en place d'une stratégie de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) dans le but de promouvoir le bien-être social et économique des parties prenantes
- Amélioration de création d'emplois décents et d'autres impacts sociaux positifs dans les domaines de projets soutenus et l'accentuation sur l'impact économique qui autonomise les femmes
- Respect des droits sociaux des populations dans les domaines de projets soutenus (réinstallation appropriée, si aucune autre option n'est disponible)

Gouvernance



Réponse de l'ACA

- Inclusion de la diversité au niveau de la direction
- Transparency Tool – créé en partenariat avec KfW
- Renforcement aux processus du KYC (connaissance du client) et de la vigilance à l'égard de la clientèle

Faits marquants de 2021

En 2021, l'ACA a fait un pas en avant dans sa réponse aux questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) en réalisant une étude globale de son système de gestion environnementale et sociale (ESMS) et en lançant une politique de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE).

Hormis les réalisations importantes susmentionnées, l'ACA a également mené les activités suivantes:

1. Révision de la précédente catégorisation E&S des projets. La révision visait à s'assurer que les catégorisations E&S des politiques précédentes sont pertinentes. Cela permet de préparer la régularisation de la catégorisation et le suivi E&S des projets, le cas échéant, comme l'exigent les normes E&S auxquelles nous nous sommes engagés ;
2. Établissement et mise en œuvre d'une approche étape par étape pour intégrer pleinement les questions ESG dans le processus de souscription. La procédure par étapes vise à intégrer facilement les questions ESG dans le processus de souscription de l'ACA en fonction du type de police (à savoir une prolongation de police, un renouvellement de police ou une nouvelle police) ;
3. Examen E&S systématique des transactions présentées à l'ACA pour une couverture d'assurance. Des clauses E&S sont incluses dans les polices d'assurance, le cas échéant, à des fins de surveillance E&S ;
4. Formation du personnel de l'ACA sur les dispositions de l'ESMS pour aider à mise en œuvre;
5. Réalisation d'un suivi E&S des projets et de rapports E&S périodiques aux actionnaires.



L'histoire de l'ACA est une histoire de croissance; une histoire qui reflète le parcours de croissance de l'Afrique

03 Information sur la Société

62 Conseil d'Administration
64 Produits de l'ACA

Conseil d'Administration



Dr. Yohannes Ayalew Birru

Président et Administrateur
Groupe A, Région 3 (Éthiopie,
Madagascar, Niger,
Zimbabwe)



Mme Hope Murera

Vice-présidente désignée
et Administratrice
Groupe D, Région 1
(COMESA, Trade &
Development Bank et
Zep-Re)



Mme Esther Koimett

Groupe A, Région 2
(Kenya, Kenya Re, Rwanda,
Sud Soudan)



M. Guy M'Bengue

Groupe A, Région 6
(Bénin, Côte d'Ivoire, Togo)



M. Hugues Toto

Groupe A, Région 1
(Burundi, RDC)



M. Mukuli Sibbuku Chikuba

Groupe A, Région 4
(Malawi, Zambie)

Administrateurs Suppléants

M. Tharcisse Rutumo
Groupe A, Région 1 (Burundi, RDC)

Mme Sekai Chirume
Groupe A, Région 3 (Éthiopie, Madagascar, Niger, Zimbabwe)

Mme Josephine Winnie Birungi
Groupe A, Région 2 (Kenya, Kenya Re, Rwanda, Sud Soudan)

M. Noel Loudon Mkulichi
Groupe A, Région 4 (Malawi, Zambie)

Conseil d'Administration



Mme Michal Ron

Vice-présidente sortante
Groupe D, Région 2
(SACE S.p.A, Africa Re)



M. M. Senthilnathan

Région du Groupe B
(République de l'Inde
représentée par ECGC Ltd)



M. Price Lowenstein

Région du Groupe C
(Chubb Insurance Bermuda
Ltd.)



M. Ira Kirungi John Byaruhanga

Groupe A, Région 5
(Ghana, Ouganda,
Tanzanie)



M. Kiiza Bichetero

Groupe D, Région 2
(Africa Re, SACE S.p.A)



M. Cheikh Balley Mbaye

Région du Groupe E
(Banque Africaine de
Développement)

Administrateurs Suppléants

M. Godfrey Simbeye
A Group, Constituency 5 (Ghana, Tanzanie, Ouganda)

Mme Maryse Lokossou
Groupe A, Région 6 (Bénin, Côte d'Ivoire, Togo)

Mme Christina Westholm-Schröder
Groupe C (Chubb Insurance Bermuda Ltd.)

Mme Joy Ntare
Groupe D, Région 1 (COMESA, Trade & Development Bank, Zep-Re)

Produits de l'ACA



Assurance-crédit

Cette assurance protège contre les risques de non-paiement. En outre, les titulaires de cette police peuvent obtenir des informations importantes sur des acheteurs, obtenir de meilleures conditions de financement, de l'aide en matière de recouvrement des créances, et apporter de la discipline dans la procédure de gestion de crédit.

Il existe deux types d'offres de crédits commerciaux:

1. Pour les acheteurs multiples, la facilité couvre l'ensemble du portefeuille d'acheteurs ou de débiteurs. Souscrite généralement pour un an, elle couvre les ventes interentreprises dont les modalités de crédit vont jusqu'à 180 jours.
2. Pour les acheteurs uniques, la facilité couvre un seul acheteur ou débiteur individuel, mais elle est flexible quant au type de transaction couverte. La période de crédit moyenne est d'un à deux ans.

Pour les prêteurs, l'ACA offre une protection contre le défaut de paiement des emprunteurs quant aux prêts ou autres facilités de crédit, qui inclut également une couverture contre les risques politiques pour les transactions transfrontalières.

Risques couverts :

- Entreprise acheteuse/emprunteuse qui refuse de payer ou qui est dans l'incapacité de payer pour cause d'insolvabilité
- Entreprise acheteuse/emprunteuse qui ne paye pas pour cause de détérioration de sa situation financière

- Entreprise acheteuse/emprunteuse qui étend ses remboursements au-delà de la période convenue (défaut de paiement prolongé)
- Les acheteurs publics (institutions publiques) peuvent aussi être ajoutés publics) peuvent aussi être ajoutés



Assurance Risques Politiques / Investissements

Cette assurance protège les investissements, les projets, les biens et les contrats contre toute action ou inaction politique injustifiée d'un gouvernement, qui priverait le client de ses investissements ou des bénéfices et usages de ses biens, et qui engendrerait ainsi des pertes financières dans l'un des États membres de l'ACA.

La police peut également couvrir les pertes dues à une guerre ou à des troubles civils.

Risques couverts :

- Expropriation des biens
- Incapacité à convertir ou à transférer en dehors du pays des fonds locaux en devises librement convertibles, comme le dollar américain
- Interruption de l'activité commerciale ou dommage aux biens pour cause de guerre ou de troubles civils
- Violation de contrat par le gouvernement d'un pays hôte
- Résiliation unilatérale du contrat d'exploitation ou de la licence
- Défaut de paiement du gouvernement d'un pays hôte ou de ses institutions
- Défaut de paiement du gouvernement d'un pays hôte suite à une sentence d'arbitrage
- Refus injustifié de la part du gouvernement

Produits de l'ACA (suite)

- d'un pays hôte ou d'un organisme gouvernemental de rembourser une prestation, une offre, un acompte
- Embargos commerciaux, ou autres sanctions, imposés par le Conseil de Sécurité des Nations Unies



RLSF (Soutien aux projets du secteur de l'énergie)

L'ACA offre un produit afin de résoudre le risque de liquidité à court terme des petits producteurs d'électricité indépendants (IPP). La plupart des bailleurs de fonds participant à un projet énergétique demanderont d'atténuer le risque de liquidité, c'est-à-dire le risque que la dette ne puisse être remboursée si l'acheteur d'énergie ne paie pas à temps. Auparavant, on demandait à l'acheteur d'énergie de fournir des garanties financières, mais les services publics sont de plus en plus réticents à le faire. La Facilité Régionale de Soutien à la Liquidité (RLSF), qui est soutenue par l'ACA la KfW et Norad, comble cette lacune.

Des changements fondamentaux ont été apportés afin de rendre la structure contractuelle de la RLSF plus simple et moins coûteuse et pour que le produit soit facilement déployé. La nouvelle structure n'impliquera plus une banque émettrice de LC. Cela permettra aux IPP de continuer à bénéficier de la notation de crédit positive de l'ACA, à savoir A/ A3 (S&P et Moody's, respectivement), respectivement).

Mode de fonctionnement

- L'ACA émet des garanties directement aux IPP bénéficiaires sans intervention de la banque émettrice de la LC;
- Les garanties émises par l'ACA seront soutenues par des garanties en espèces et des garanties. La garantie couvrira jusqu'à jusqu'à douze (12) mois de revenus de

- l'IPP - doublant ainsi la couverture actuelle offerte dans le cadre de la phase 1 ;
- Une seule " convention de soutien à la liquidité " émise par l'ACA remplacera l'Accord sur les conditions d'utilisation et la lettre de crédit standby (SBLC) émise dans le cadre de la phase 1 ;
- Les projets d'énergie renouvelable jusqu'à 100 MW seront éligibles à la couverture (les projets de plus grands tailles seront examinés au cas par cas) ;
- Les garanties seront d'une durée plus longue, soit jusqu'à 15 ans.

Projets éligibles

Pour être éligibles à la RLSF, les projets doivent répondre aux critères suivants

- L'IPP est situé dans un pays membre de l'ACA ou dans un pays non membre dans lequel l'ACA peut développer les accords avec le gouvernement



Cautions

Ce produit protège les employeurs, notamment les agences gouvernementales et les entreprises sous contrat, et garantit que les contrats seront respectés conformément aux conditions contractuelles. Le rôle de l'ACA est de protéger les émetteurs de cautions (banques et compagnies d'assurance) en émettant des contre-garanties et en indemnisant l'émetteur au cas où la caution fait l'objet d'un appel et que la partie contractante se trouve dans l'incapacité de s'acquitter de ses obligations ou de rembourser l'émetteur.

Offres actuelles :

- Garanties de restitution d'acompte
- Cautionnements de soumission
- Cautions en douane ou en entrepôt
- Garanties d'exécution
- Cautions de maintenance et de retenue



L'histoire de l'ACA est une histoire de croissance; une histoire qui reflète le parcours de croissance de l'Afrique

04 États Financiers

- 68 Rapport du Conseil d'Administration
- 70 Rapport du Commissaire aux Comptes
Indépendant aux Actionnaires
- 73 États Financiers Annuels
- 77 Annexes aux États Financiers
- 112 Abréviations & Crédits
- 113 Coordonnées

Rapport du Conseil d'Administration

Les Administrateurs soumettent leur rapport et les états financiers audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, lesquels donnent un état de la situation financière de l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA).

Activité principale

L'ACA a été créée afin de fournir, de faciliter, d'encourager et plus généralement de développer la fourniture ou l'appui en assurance, y compris la coassurance et la réassurance, les garanties et d'autres instruments financiers et services, à des fins d'échanges commerciaux, d'investissements et d'autres activités productives dans les États africains, en complément de ceux déjà offerts par le secteur public ou privé, ou en coopération avec ces derniers.

Pour atteindre ses objectifs et accomplir son mandat, l'ACA facilite le développement des échanges commerciaux, des investissements et d'autres activités productives dans ses États africains membres, par la fourniture d'assurance ou de réassurance couvrant les risques politiques et commerciaux, et de cautions.

Conformément à ses objectifs, les activités principales entreprises par l'ACA en 2021 ont été :

1. L'Assurance Risque Politique
2. L'Assurance-Crédit, et
3. Les Cautions

Résultats de l'exercice

Les résultats de l'exercice sont présentés dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global à la **page 73**. Le bénéfice de l'exercice s'est élevé à 34,9 MUSD en 2021 contre 39,4 MUSD en 2020.

Dividende

Lors de la vingtième-et-unième Assemblée Générale Ordinaire tenue virtuellement le 2 juin 2021, une distribution de dividende de 9,9 MUSD au bénéfice des membres et des actionnaires de l'ACA, au titre de l'exercice 2020, a été approuvée et déclarée.

Les Administrateurs sont heureux de recommander une distribution de dividende de 8,7 MUSD au titre de l'exercice en

cours clos le 31 décembre 2021, sous réserve de l'approbation à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Commissaire aux comptes

Le commissaire aux comptes, Deloitte & Touche LLP, a été désigné lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 17 juillet 2020, pour un mandat de trois ans. Deloitte & Touche LLP a exprimé le souhait de renouveler son mandat.

Déclaration des responsabilités des administrateurs

Le traité de l'ACA stipule que les Administrateurs sont tenus de préparer, pour chaque exercice financier, des états financiers donnant une image fidèle et sincère de la situation financière de l'ACA à la fin de cet exercice et de ses résultats pour cet exercice. Il stipule aussi que les Administrateurs sont responsables de la bonne tenue des livres comptables permettant d'avoir, à tout moment et de manière relativement fiable, la situation financière de l'ACA. Les Administrateurs sont aussi chargés de veiller sur le patrimoine de l'ACA.

Les Administrateurs sont responsables de la préparation et de la présentation de états financiers donnant une image fidèle et sincère de la situation de l'ACA, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) ainsi qu'aux termes du Traité de l'ACA. Par ailleurs, les Administrateurs sont tenus de mettre en place les systèmes de contrôle interne qu'ils estiment adéquats pour s'assurer que les états financiers soient exempts de toutes anomalies significatives, et qu'elles ne soient sujettes à aucune fraude ou erreur.

Les Administrateurs endossent la responsabilité des états financiers annuels, préparés selon les principes comptables appropriés, justifiés par des estimations et jugements raisonnables et prudents, en conformité avec les Normes

Déclaration des responsabilités des administrateurs (suite)

Internationales d'Information Financière (IFRS) et selon le Traité de l'ACA. Selon l'opinion des Administrateurs, les états financiers donnent une image fidèle et sincère de la situation financière de l'ACA, et de son résultat net.

Les Administrateurs endossent également la responsabilité de la tenue des livres comptables, qui servent de base pour la préparation des états financiers, ainsi que la tenue des systèmes adéquats de contrôle interne financier.

Aucune information qui pourrait remettre en cause la continuité d'exploitation de l'ACA au cours des douze prochains mois, à compter de la date de cette déclaration, n'a été portée à l'attention des Administrateurs.

Approbation des états financiers

Les états financiers préparés aux **pages 73 à 111** ont été approuvés par le Conseil d'Administration le 25 mars 2022 et autorisés pour publication.



Dr. Yohannes Ayalew Birru
Président du Conseil d'Administration



Mme Hope Murera
Vice-Présidente du Conseil d'Administration

Nairobi, le 25 mars 2022

Rapport du Commissaire aux Comptes Indépendant aux Actionnaires de l'Agence Pour l'Assurance du Commerce en Afrique sur les États Financiers

Rapport d'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA) présentés aux pages 73 à 111, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes, incluant les principes et méthodes comptables fondamentaux et d'autres informations explicatives.

Selon notre opinion, les états financiers ci-joints sont, au regard des Normes Internationales d'Information Financière, réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA) au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Fondement de l'Opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (« ISA »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'ACA conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA)

ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Kenya et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles et le Code de l'IESBA. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe aux Administrateurs. Les autres informations obtenues à la date d'établissement du présent rapport, se composent des informations contenues dans le Rapport du Conseil d'Administration, mais excluent les états financiers et notre rapport d'audit s'y rapportant.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter des anomalies significatives.

Rapport du Commissaire aux Comptes Indépendant aux Actionnaires de l'Agence Pour l'Assurance du Commerce en Afrique sur les États Financiers (suite)

Rapport d'audit des états financiers (suite)

Autres informations (suite)

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations obtenues avant l'établissement du présent rapport du commissaire aux comptes, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités des Administrateurs à l'égard des états financiers

Les Administrateurs sont responsables de la préparation et de la présentation des états financiers donnant une image fidèle et sincère de la situation de l'ACA, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) ainsi qu'aux termes du Traité de l'ACA. Par ailleurs, les Administrateurs sont responsables de la mise en place des systèmes de contrôle interne qu'ils estiment adéquats pour s'assurer que les états financiers soient exempts d'anomalies significatives, ou qu'elles ne soient sujettes à aucune fraude ou erreur.

Lors de la préparation des états financiers, les Administrateurs sont tenus d'évaluer la capacité de l'ACA à poursuivre son exploitation, l'information à fournir à ce sujet, le cas échéant, les facteurs à prendre en considération dans cette évaluation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les Administrateurs ont l'intention de liquider l'ACA ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle en dehors de la cessation des activités.

Il incombe aux Administrateurs de surveiller le processus d'information financière de l'ACA.

Responsabilité du Commissaire aux Comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'un esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations, ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but

Rapport du Commissaire aux Comptes Indépendant aux Actionnaires de l'Agence Pour l'Assurance du Commerce en Afrique sur les États Financiers (suite)

Rapport d'audit des états financiers (suite)

Responsabilité du Commissaire aux Comptes pour l'audit des états financiers (suite)

- d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'ACA.
- importantes du contrôle interne que nous aurions relevées au cours de notre audit.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par les Administrateurs, de même que des informations y afférentes fournies par ces derniers.
 - Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par les Administrateurs du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de mettre en cause la capacité de l'ACA à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient toutefois amener l'ACA à cesser son exploitation.
 - Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans l'annexe, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- L'associé signataire responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport du Commissaire aux comptes indépendant est délivré est **CPA David Waweru – Licence no 2204.**



Pour et au nom de Deloitte & Touche LLP
Comptables professionnels agréés (Kenya)

Nairobi,
15 avril 2022

Nous communiquons aux Administrateurs, entre autres, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toutes déficiences

États Financiers Annuels

1. État du résultat net et des autres éléments du résultat global de l'exercice clos le 31 décembre 2021

(en milliers d'USD)	Annexes	2021			2020		
		BRUT	CÉDÉ	NET	BRUT	CÉDÉ	NET
Primes émises		143 534	(124 097)	19 437	125 612	(107 040)	18 572
Variation des provisions pour primes non acquises		(7 607)	7 521	(86)	3 182	(2 234)	948
Primes acquises		135 927	(116 576)	19 351	128 794	(109 274)	19 520
Commissions		(3 771)	28 860	25 089	(3 564)	24 407	20 843
Variation des provisions pour commissions reportées		215	(2 014)	(1 799)	(398)	186	(212)
Commissions acquises		(3 556)	26 846	23 290	(3 962)	24 593	20 631
Sinistres payés		(11 364)	21 588	10 224	(11 236)	10 185	(1 051)
Variation dans les sinistres à payer		11 326	(1 940)	9 386	11 194	2 719	13 913
Recouvrements et encours de recouvrements		(24 889)	3 890	(20 999)	(1 471)	(11 747)	(13 218)
Variation des autres provisions pour sinistres		21 990	(21 289)	701	(33 002)	30,426	(2 576)
Coûts liés aux sinistres		(1)	-	(1)	(1)	-	(1)
Sinistres nets de recouvrements	6	(2 938)	2 249	(689)	(34 516)	31 583	(2 933)
Bénéfice technique avant charges d'exploitation				41 952			37 218
Autres revenus nets	7			222			320
Charges d'exploitation	8			(9 145)			(7 734)
Bénéfice technique après charges d'exploitation				33 029			29 804
Produits d'intérêts	9			6 551			8 092
Produits de dividendes	10			-			126
Variation de la juste valeur des instruments financiers	22			(966)			16
Perte sur cession des obligations				(2)			181
Perte de valeur des actifs financiers	13			(25)			(240)
Frais de gestion d'actifs				(1 001)			(860)
Résultat net des placements				4 557			7,315
Charges financières	11			(62)			(59)
(Pertes) / gains de change	12			(2 654)			2 389
BENEFICE DE L'EXERCICE				34 870			39 449
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE				-			-
BENEFICE GLOBAL DE L'EXERCICE				34 870			39 449

Les annexes aux comptes présentées aux pages 77 à 111 font partie intégrante des états financiers.

États Financiers Annuels (suite)

2. État de la situation financière au 31 décembre 2021

(en milliers d'USD)	Annexes	31-déc-2021	31-déc-2020
ACTIF			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	138 396	112 016
Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	15(a)	23 825	18 269
Autres actifs	16	2 980	2 997
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres	17	94 841	119 339
Recouvrements	17 & 18	6 079	30 996
Part des réassureurs dans les provisions pour primes non acquises		53 634	46 114
Frais d'acquisition reportés		1 739	1 524
Véhicules et équipements	19	390	330
Immobilisations incorporelles	20	352	282
Autres actifs financiers	21	36 026	6 765
Placements dans des fonds du marché monétaire	22	1 738	16 436
Placements dans des billets à taux variable	23	85 067	78 815
Placements obligataires	24	322 677	262 726
Total Actif		767 744	696 609
PASSIF			
Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	15(b)	29 460	27 686
Autres dettes	25	2 313	5 785
Provisions pour sinistres	17	105 381	140 166
Part des réassureurs dans les récupérations	17	13 529	26 768
Provisions pour primes non acquises		62 028	54 421
Commissions cédées non acquises		12 166	10 151
Subventions non acquises	26	18 791	12 331
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	27	-	134
Dettes financières – Emprunt IDA	28	7 825	8 382
Total Passif		251 493	285 824
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	29(a)	365 300	309 900
Primes d'émission	29(b)	42 172	17 339
Capital non alloué	29(b)	1 383	1 158
Réserves		107 396	82 388
Total Capitaux Propres		516 251	410 785
Total Capitaux Propres et Passif		767 744	696 609

Les états financiers présentés aux pages 73 à 111 ont été approuvés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration le 25 mars 2022 et ont été signés en son nom par :



Dr. Yohannes Ayalew Birru
Président du Conseil d'Administration



Ms. Hope Murera
Vice-Présidente du Conseil d'Administration

Nairobi, le 25 mars 2022

États Financiers Annuels (suite)

3. État des variations des capitaux propres pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

(en milliers d'USD)	Annexes	Capital social	Primes d'émission	Capital non alloué	Réserves	Total
Au 1 ^{er} janvier 2021		309 900	17 339	1 158	82 388	410 785
Augmentations de capital	29 (c)	48 600	21 849	211	-	70 660
Dividendes		-	-	-	(9 862)	(9 862)
Dividendes réinvestis	29(d)	6 800	2 984	14	-	9 798
Bénéfice global de l'exercice		-	-	-	34 870	34 870
Au 31 décembre 2021		365 300	42 172	1 383	107 396	516 251
Au 1 ^{er} janvier 2020		289 100	9 319	902	49 858	349 179
Augmentations de capital	29 (c)	18 800	7 249	167	-	26 216
Dividendes		-	-	-	(6 919)	(6 919)
Dividendes réinvestis	29(d)	2 000	771	89	-	2 860
Bénéfice global de l'exercice		-	-	-	39 449	39 449
Au 31 décembre 2020		309 900	17 339	1 158	82 388	410 785

Les annexes aux états financiers présentées aux pages 77 à 111 font partie intégrante des états financiers.

États Financiers Annuels (suite)

4. Tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

(en milliers d'USD)	Annexes	2021	2020
FLUX DE TRÉSORERIE RELATIFS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Entrées nettes de trésorerie relatives aux activités opérationnelles	30	38 060	44 603
FLUX DE TRÉSORERIE RELATIFS AUX ACTIVITÉS DE PLACEMENT			
Achats de véhicules et d'équipements	19	(242)	(70)
Achats d'immobilisations incorporelles	20	(163)	(90)
Cessions de véhicules et d'équipements	7	11	3
(Placements)/Remboursements nets relatifs aux autres actifs financiers	21	(29 273)	20 353
Placements dans les fonds du marché monétaire	22	13 279	(7 818)
Placements nets à taux variables	23	(7 339)	(2 285)
Placements obligataires nets et intérêts courus	24	(62 274)	(92 723)
Dividendes reçus		-	126
Sorties nettes de trésorerie relatives aux activités de placement		(86 001)	(82 504)
FLUX DE TRÉSORERIE RELATIFS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Versements RLSF	26	7 518	-
Remboursements de crédits de développement IDA	28	(327)	(250)
Augmentations nettes de capital	29(c)	70 660	26 216
Dividendes versés		(3 530)	(1 814)
Entrées nettes de trésorerie relatives aux activités de financement		74 321	24 152
Augmentation / (Diminution) Nette En Trésorerie et Équivalents de Trésorerie		26 380	(13 749)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU 1 ^{ER} JANVIER		112 016	125 765
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE	14	138 396	112 016

Les annexes aux états financiers présentées aux pages 77 à 111 font partie intégrante des états financiers.

Annexes aux États Financiers

1. Information sur la Société

L'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA) est une entité juridique créée en vertu du Traité de l'ACA, lequel est entré en vigueur le 20 janvier 2001 et a été amendé le 20 janvier 2007. L'ACA est inscrite auprès des Nations Unies en tant qu'entité multilatérale sous le certificat d'immatriculation N° 49593, conformément aux dispositions de l'article 102 de la charte des Nations Unies.

L'ACA comptait 20 États africains membres au 31 décembre 2021 (contre 18 membres en 2020) et 12 autres actionnaires (contre 12 autres actionnaires en 2020).

Norme	Description	En vigueur à partir du ou après le:
Modifications d'IFRS 9, IAS 39, IFRS 4, IFRS 7 et IFRS 16	Réforme des taux d'intérêt de référence (Phase 2)	1-janv-2021
Modifications d'IFRS 16	Allègements de loyers liés à la COVID-19 après le 30 juin 2021	1-janv-2021

2. Méthodes comptables

(a) Principes généraux

Les états financiers de l'ACA sont préparés en conformité avec les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Les principales méthodes comptables utilisées pour la préparation des états financiers sont indiquées ci-dessous. Sauf indication contraire, ces principes ont été utilisés de manière cohérente dans tous les états financiers présentés lors des exercices précédents.

La préparation des états financiers, conformément au référentiel IFRS, requiert l'utilisation de certains estimations et jugements comptables critiques. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les domaines impliquant un degré plus élevé de jugement, de complexité ou d'estimations pouvant avoir une incidence significative sur les états financiers, sont présentés sous l'annexe 3 : « *Estimations et jugements comptables* ».

(b) Adoption des nouvelles Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) et des normes IFRS révisées

(i) Nouvelles normes IFRS et normes révisées effectives pour l'exercice clos au 31 décembre 2021

L'ACA a adopté les amendements apportés aux normes IFRS ainsi que les nouvelles normes suivantes pour l'exercice clos au 31 décembre 2021, incluant les modifications corrélatives apportées à d'autres normes, avec une date initiale de mise en application au 1^{er} janvier 2021. La nature et la portée de ces modifications sont présentées ci-dessous.

• Impact de l'application initiale de la Réforme des taux d'intérêt de référence

La phase 1 des modifications à la *Réforme des taux d'intérêt de référence — Modifications d'IFRS 9/IAS 39 et IFRS 7* est entrée en vigueur. Ces modifications modifient des exigences particulières de la comptabilité de couverture afin de permettre la poursuite de la comptabilité de couverture aux relations de couverture directement affectées durant la période d'incertitude, avant que les éléments couverts ou les instruments de couverture ne soient modifiés par suite de la réforme des taux d'intérêt de référence. Cela ne s'applique pas à l'ACA.

• IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 - Réforme des taux d'intérêt de référence (Phase 2)

Les modifications permettront à une entité de refléter les incidences de la transition des taux interbancaires offerts (IBOR) à d'autres taux d'intérêt de référence (ou 'taux sans risque') sans susciter d'incidences comptables entraînant des informations inutiles pour les utilisateurs d'états financiers. Tous les instruments financiers de l'ACA assortis de taux LIBOR afficheront des taux d'intérêts de référence différents à compter du mois de mars 2022. L'ACA comptabilisera l'incidence de cette transition dans ses états financiers de 2022.

• IFRS 16 - Impact de l'application initiale des « Allègements de loyers liés à la COVID-19 au-delà du 30 juin 2021 »

En mars 2021, l'IASB a publié un document intitulé « *Allègements de loyer liés à la COVID-19 au-delà du 30 juin 2021 (modification d'IFRS 16)* » qui prolonge la mesure de simplification concernant les allègements de loyer dont les paiements étaient dus initialement le 30 juin 2022 ou avant cette date.

Annexes aux États Financiers

2. Méthodes comptables (suite)

(b) Adoption des nouvelles Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) et des normes IFRS révisées (suite)

(i) Nouvelles normes IFRS et normes révisées effectives pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 (suite)

La mesure de simplification libère le preneur de l'obligation d'apprécier si un allègement de loyer lié à la COVID-19 constitue une modification de contrat de location. Un preneur qui applique la mesure de simplification doit comptabiliser tout allègement de loyer lié à la COVID-19 doit le faire en conformité de l'IFRS 16 comme s'il ne constituait pas une modification de contrat de location.

La mesure de simplification s'applique uniquement aux allègements de loyer accordés en conséquence directe de la pandémie de covid-19, et seulement si certaines conditions sont remplies

- Le changement de loyers entraîne le paiement d'un loyer qui est sensiblement similaire ou inférieur au loyer en vigueur immédiatement avant la modification.
- L'allègement de loyers concerne uniquement les réductions de loyer dont les paiements étaient originellement exigibles le 30 juin 2022 et aux augmentés de loyers au-delà du 20 juin 2022).
- Il n'existe pas de changement significatif aux autres conditions du contrat de location.
- L'incidence comptable de la réduction des paiements de location associée à l'application de l'exemption.

Les modifications ne s'appliquent pas à l'ACA pour l'exercice 2021.

(ii) Normes révisées et nouvelles normes non encore entrées en vigueur (mais dont l'application anticipée est autorisée) pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

Ci-après sont les normes IFRS révisées et nouvelles dont l'adoption n'est pas encore obligatoire (mais dont l'application anticipée est autorisée) pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 :

Norme	Description	En vigueur à partir du ou après le :
IFRS 17	Contrats d'assurance et modifications apparentées	1 janvier 2023
Modification d'IAS 1	Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants	1 janvier 2023
Améliorations annuelles - Cycle 2018-2020	Modifications mineures d'IFRS 9 et d'IFRS 16	1 janvier 2022
Modifications d'IAS 1 et d'IFRS	Énoncé de pratiques en IFRS 2 - Informations à fournir sur les méthodes comptables	1 janvier 2023
Modifications d'IAS 8	Définition d'estimations comptables	1 janvier 2023

(iii) Normes révisées et nouvelles normes non encore entrées en vigueur (mais dont l'application anticipée est autorisée) pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

• L'IFRS 17 Contrats d'assurance et modifications apparentées.

L'IFRS 17 établit les principes pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance et remplace l'IFRS 4 Contrats d'assurance.

L'IFRS 17 décrit un modèle général, qui est modifié pour les contrats d'assurance comportant des éléments de participation directe, ou méthode de la répartition des primes. Le modèle général est simplifié si certains critères sont respectés en évaluant la somme du passif au titre de la couverture restante à l'aide de la méthode de la répartition des primes.

Le modèle général applique des hypothèses courante pour évaluer la valeur, le temps et l'incertitude au titre des flux de trésorerie futurs et il évalue explicitement le coût de cette incertitude. Il prend en compte les taux d'intérêt du marché et l'impact des options et des garanties des assurés.

En juin 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 17 pour répondre aux préoccupations et résoudre les difficultés de mise en œuvre constatées après la publication de l'IFRS 17. Les modifications

Annexes aux États Financiers

2. Méthodes comptables (suite)

(b) Adoption des nouvelles Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) et des normes IFRS révisées (suite)

(iii) Normes révisées et nouvelles normes non encore entrées en vigueur (mais dont l'application anticipée est autorisée) pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (suite)

reportent la date d'application initiale de l'IFRS 17 (et des modifications) aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. L'IASB a également reporté la date d'expiration de l'exemption temporaire pour l'application de l'IFRS 9 (Modifications de l'IFRS 4) qui reportent la date d'expiration de l'exemption temporaire prévue par l'IFRS 4 relativement à l'application de l'IFRS 9 ; les entités sont tenues d'appliquer l'IFRS 9 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

L'IFRS 17 exige qu'il faille appliquer la norme rétrospectivement à moins que cela ne soit pas faisable en pratique, sinon il faut appliquer une méthode rétrospective modifiée ou la méthode de la juste valeur.

Pour la transition, la date de l'application initiale correspond à la date de début de l'exercice ouvert dans lequel l'entité a commencé à appliquer la norme, et la date de transition correspond au début de la période précédant immédiatement la date de l'application initiale.

L'adoption de la norme IFRS 17 pourrait avoir des répercussions importantes sur les états financiers, les opérations et les indicateurs clés de performance de l'ACA. Une première analyse des impacts potentiels de cette nouvelle norme a été initiée en 2018 et a été conclue en 2019. L'ACA a lancé le projet de mise en œuvre de la norme à la mi-2021 pour se préparer à l'adoption à compter de janvier 2023.

• Modifications de l'IAS 1 - 'Présentation des états financiers' sur le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants

Les modifications de l'IAS 1 touchent seulement la présentation des passifs en tant que passifs courants ou non courants dans l'état de la situation financière non le montant ou le calendrier de la comptabilisation

d'un actif, d'un passif, d'un revenu ou d'une charge, ou les informations que les entités fournissent à leur sujet.

Les modifications clarifient classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants doit être fonction des droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information financière ; clarifient que le classement n'est pas touché par les attentes quant à l'exercice du droit de l'entité de différer le règlement du passif ; précisent que seuls les droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information financière influent sur le classement d'un passif ; et précisent que par « règlement » on entend le transfert à l'autre partie d'éléments de trésorerie, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou de services. Cela aura un impact mineur sur la présentation des états financiers.

Les modifications sont appliquées de manière rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Une application anticipée est permise.

• Améliorations annuelles aux normes IFRS - Cycle 2018-2020

Ces modifications apportent des modifications mineurs aux :

L'IFRS 9 Instruments financiers

La modification précise les frais que l'entité doit inclure dans le 'test de 10 pour cent' pour déterminer si un passif financier doit être décomptabilisé. L'entité inclut seulement les frais payés ou reçus entre l'entité (l'emprunteur) et le prêteur, y compris les frais payés ou reçus par l'entité ou le prêteur au nom de l'autre partie

La modification est appliquée de manière prospective aux modifications et aux échanges intervenus le ou après la date à laquelle d'application initiale. Cela ne devrait pas avoir d'incidence sur l'ACA.

Les modifications de l'IFRS 9 sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. L'application anticipée est permise.

Annexes aux États Financiers

2. Méthodes comptables (suite)

(b) Adoption des nouvelles Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) et des normes IFRS révisées (suite)

(iii) Normes révisées et nouvelles normes non encore entrées en vigueur (mais dont l'application anticipée est autorisée) pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (suite)

L'IFRS 16 Leases - Contrats de location

La modification consiste à retirer, de l'exemple illustratif, toute mention du remboursement des améliorations.

Comme elle porte sur un exemple illustratif, la modification de l'IFRS 16 n'a pas de date d'entrée en vigueur précise. Cela ne devrait pas avoir d'incidence sur l'ACA.

• Modifications à l'IAS 1 Présentation des états financiers et énoncé de pratiques en IFRS 2 Making Materiality Judgements—Informations à fournir sur les méthodes comptables

Les modifications modifient les exigences de l'IAS 1 au sujet des informations à fournir sur les méthodes comptables. Les modifications remplacent toutes les instances de « principales méthodes comptables » par « informations significatives à fournir sur les méthodes comptables ». Les modifications précisent que les informations sur les méthodes comptables sont significatives si elles sont nécessaires à la compréhension, par les utilisateurs, d'autres informations significatives contenues dans les états financiers.

Des paragraphes de l'IAS 1 ont également été modifiés pour préciser que les informations à fournir sur les méthodes comptables relatives aux transactions non significatives, à d'autres événements ou conditions non significatifs peuvent être omises. Des informations sur les méthodes comptables peuvent être significatives du fait de la nature des transactions apparentées, d'autres événements ou conditions, même si les montants associés sont non significatifs. Toutefois, ce ne sont pas toutes les informations sur les méthodes comptables relatives à des transactions, d'autres événements ou conditions significatifs qui sont elles-mêmes significatives.

L'IASB a également fourni des indications et des exemples visant à expliquer et à illustrer l'application aux informations à fournir sur les méthodes comptables du processus en quatre étapes dans l'Énoncé de pratiques en IFRS 2.

Les modifications à l'IAS 1 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. L'application anticipée est permise et les modifications sont appliquées de manière prospective. Les modifications de l'énoncé de pratique sur les IFRS 2 ne proposent pas de date d'entrée en vigueur ou de dispositions transitoires.

• Modifications de l'IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs. Définition d'estimations comptables

Les modifications remplacent la définition d'un changement de méthodes comptables par une définition des estimations comptables. En vertu de la nouvelle définition, les estimations comptables sont des montants en numéraire dans les états financiers qui font l'objet d'une incertitude de mesure.

La définition d'un changement dans les méthodes comptables a été supprimée. L'IASB a toutefois maintenu le concept des changements dans les méthodes comptables dans la norme proprement dite en y apportant les précisions suivantes :

- (i) Un changement d'estimation comptable qui résulte d'informations nouvelles ou de nouveaux développements n'est pas une correction d'erreur.
- (ii) De plus, les effets d'un changement d'une donnée d'entrée ou d'une technique d'évaluation utilisée pour établir une estimation comptable sont des changements d'estimations comptables s'ils ne découlent pas de la correction d'erreurs d'une période antérieure.

L'IASB a ajouté deux exemples (Exemples 4 et 5) au Guide d'application d'IAS 8, qui accompagne la norme. Il a supprimé un exemple (Exemple 3) car il pourrait susciter de la confusion par suite de l'application des modifications.

Annexes aux États Financiers

2. Méthodes comptables (suite)

(b) Adoption des nouvelles Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) et des normes IFRS révisées (suite)

(iii) Normes révisées et nouvelles normes non encore entrées en vigueur (mais dont l'application anticipée est autorisée) pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (suite)

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 ainsi qu'aux changements de méthodes comptables et aux changements d'estimations comptables qui surviennent à partir de cette période. Une application anticipée est permise.

(c) Conversion des devises étrangères

Les états financiers sont présentés en milliers d'USD (Dollars américains), sauf indication contraire.

La devise de transaction et de présentation des comptes de l'ACA est l'USD. Les transactions en devises autres que l'USD sont converties en USD aux taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les instruments financiers ainsi que les actifs et passifs monétaires en devises autres que l'USD sont convertis en USD aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains et les pertes de change sont imputés ou crédités dans le compte de résultat de l'année de leur survenance.

(d) Activités d'assurance et de réassurance

(i) Primes

Les primes brutes correspondent aux primes émises ainsi qu'aux estimations de primes à facturer acquises au cours de l'exercice sur les polices d'assurance directes et les traités de réassurance (acceptation). Elles sont comptabilisées nettes des annulations et de réductions, mais incluent les commissions d'engagement sur les prêts couverts par l'ACA.

(ii) Primes non acquises

Les primes non acquises représentent la portion de primes émises associées à des risques n'ayant pas expiré à la date de clôture. Les primes non acquises sont comptabilisées au cas par cas en fonction de la période couverte par chaque police. Les primes non acquises correspondent à

la fraction de primes émises restant à courir entre la date de clôture et la date d'échéance de la période couverte par la prime. Les primes non acquises sont comptabilisées au passif. La variation des primes non acquises relative à l'exercice est comptabilisée au compte de résultat.

(iii) Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition sont différés sur la durée de vie du contrat concerné selon les règles appliquées pour les primes non acquises. Les frais d'acquisition reportés représentent les frais d'acquisition commerciaux engagés pour la période écoulée entre la fin de l'exercice et la date de règlement de la prime suivante.

Les frais d'acquisition reportés sont comptabilisés à l'actif. La variation des frais d'acquisition reportés relative à l'exercice est comptabilisée au compte de résultat.

(iv) Sinistres payés

Les sinistres payés correspondent aux indemnités versées.

(v) Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer couvrent le coût total estimé des sinistres déclarés restant à payer à la fin de l'exercice.

(vi) Recouvrements

Les recouvrements représentent les recouvrements attendus ou estimés déterminés sur la base du montant total des prévisions de recouvrement sur l'ensemble des exercices de souscription relatifs aux sinistres.

(vii) Autres provisions pour sinistres

Les autres provisions pour sinistres représentent les provisions pour sinistres inconnus estimées sur la base de la 'meilleure estimation', utilisant aussi bien des informations internes qu'externes, compte tenu de l'insuffisance de données relatives à la sinistralité.

(viii) Coûts liés aux sinistres

Les coûts liés aux sinistres représentent les frais engagés ou à engager relativement aux sinistres. Ces coûts comprennent, entre autres, les honoraires juridiques.

Annexes aux États Financiers

2. Méthodes comptables (suite)

(d) Activités d'assurance et de réassurance (suite)

de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier.

(ix) Réassurance cédée (cessions)

La réassurance cédée représente les primes cédées à des compagnies de réassurance sur la base des traités et des réassurances facultatives souscrits(tes) sur les risques excédant la limite de la capacité de souscription de l'ACA. Les primes brutes cédées sont comptabilisées selon les termes et les conditions des couvertures de réassurance et sont acquises sur la durée de vie de ces couvertures. La part des réassureurs dans les provisions techniques ou dans les récupérations est déterminée sur la base des sinistres et provisions techniques comptabilisés au passif ou à l'actif.

Les commissions de cession sont calculées sur la base des primes cédées. Elles sont différées et la variation des provisions pour commissions de cession est comptabilisée au compte de résultat sur la même base que les primes cédées non acquises. Les commissions non acquises sont comptabilisées au passif.

(e) Commissions exceptionnelles

Les commissions exceptionnelles sont comptabilisées et acquises lors de leur émission.

(f) Autres revenus

Les autres revenus incluent les subventions, les revenus provenant des limites de crédit et d'autres revenus accessoires réalisés dans le cours normal des activités. Les subventions sont comptabilisées comme revenu lorsque les dépenses couvertes par ces subventions sont payées ou ont été encourues. Les revenus provenant des limites de crédit sont comptabilisés nets des dépenses connexes engagées (achats d'informations).

(g) Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts représentent les produits d'intérêts issus d'obligations, de billets, de dépôts à terme, de dépôts à demande et des Comptes Fiduciaires de Garantie. Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé sur le capital restant selon la méthode du taux d'intérêt effectif applicable, qui consiste à actualiser exactement les encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier

(h) Dividendes

Les dividendes issus de placements dans des fonds du marché monétaire sont comptabilisés en résultat net lorsque le droit d'en recevoir les paiements est établi et que le montant des dividendes peut être évalué de manière fiable.

(i) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la caisse et les dépôts auprès d'institutions financières, les dépôts à terme et les placements à court terme sur les marchés monétaires. Ils sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont sujets à un risque négligeable de changement de valeur.

(j) Véhicules et équipements

Les véhicules et équipements détenus à usage propre sont comptabilisés au coût d'acquisition, diminué de la dépréciation accumulée et de toute perte de valeur accumulée.

(i) Comptabilisation initiale

Les véhicules et équipements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et évalués au coût. Les frais d'acquisition incluent le prix d'achat et les frais accessoires liés à l'acquisition, tels que le transport, l'assurance et les frais d'installation.

Les coûts subséquents sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés distinctement, selon le cas le plus approprié, et uniquement lorsqu'il semble probable que l'ACA puisse bénéficier des avantages économiques futurs associés à ces coûts et que ces coûts peuvent être évalués de manière fiable. Tous les autres frais, réparations et maintenance, sont imputés au compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés.

(ii) Évaluation

Les véhicules et équipements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition est par la suite amorti linéairement (4 à 5 ans), depuis la date d'acquisition jusqu'à la fin de la durée d'utilité de chaque actif.

Annexes aux États Financiers

2. Méthodes comptables (suite)

(j) Véhicules et équipements

(ii) Évaluation (suite)

Les éléments de valeur durable ayant un coût d'acquisition initial d'USD 1 000 ou plus sont systématiquement capitalisés. Les éléments de valeur durable ayant un coût d'acquisition initial inférieur à USD 1 000 sont capitalisés, mais totalement amortis durant le mois de leur acquisition. Cependant, les biens de faible valeur peuvent, selon leur nature, être amortis sur leur durée d'utilité.

(iii) Gains et pertes sur cessions

Les gains et pertes sur cessions sont déterminés en comparant les prix de cession aux valeurs comptables nettes des actifs cédés. Ils sont comptabilisés au compte de résultat au cours de l'exercice durant lequel les actifs ont été cédés.

(iv) Dépréciation pour perte de valeur

Les véhicules et équipements font l'objet d'une réévaluation à chaque clôture. Si un actif a subi une perte de valeur avérée, l'ACA fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. Lorsque la valeur comptable d'un élément d'actif excède sa valeur recouvrable, l'élément d'actif est déprécié et est ramené à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat de l'exercice au cours duquel la perte de valeur a eu lieu.

(k) Immobilisations incorporelles

(i) Comptabilisation initiale

Les immobilisations incorporelles comprennent les coûts d'acquisition des logiciels informatiques ainsi que les coûts associés au développement ou à la mise à jour des logiciels informatiques.

L'IAS 38 stipule que les coûts de développement des logiciels informatiques doivent être capitalisés et amortis sur leur durée d'utilité, lorsque certains critères sont remplis. Dans de tels cas, une entité doit pouvoir démontrer ce qui suit :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle afin de pouvoir l'utiliser ou la vendre ;

- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- comment l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la mise à disposition de ressources existantes ou futures adéquates pour achever le développement de l'immobilisation incorporelle pour l'utiliser ou la vendre ;
- sa capacité à évaluer de manière fiable les coûts liés à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

(ii) Évaluation

Les immobilisations incorporelles sont amorties au cours de leur durée d'utilité (3 ans) en appliquant la méthode d'amortissement linéaire.

(iii) Dépréciation pour perte de valeur

Les immobilisations incorporelles sont revues à la date de clôture des comptes. S'il existe une indication objective de dépréciation d'une immobilisation incorporelle, l'ACA fait une estimation de sa valeur recouvrable. Lorsque la valeur comptable d'une telle immobilisation excède sa valeur recouvrable, l'actif est déprécié et sa valeur ramenée à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat de l'exercice de survenance des pertes.

(l) Instruments financiers

(i) Comptabilisation initiale

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, augmentée ou diminuée, dans le cas d'un actif financier ou d'un passif financier qui n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des frais de transactions. La juste valeur correspond au prix du marché (prix d'achat dans le cas de l'actif financier ou valeur d'émission dans le cas du passif financier) à la date de la transaction. Les transactions sont comptabilisées à leur date de dénouement.

Annexes aux États Financiers

2. Méthodes comptables (suite)

(l) Instruments financiers (suite)

(ii) Évaluation

Actifs financiers

L'ACA classe ses actifs financiers à revenu fixe (obligations, placements à taux variable et fonds mutuels de créances) dans la catégorie des actifs évalués au coût amorti, car elle investit exclusivement dans cette catégorie d'actifs avec comme principaux objectifs de les détenir et d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts.

Les placements de l'ACA dans les fonds du marché monétaire sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Passifs financiers

Tous les passifs financiers de l'ACA ont été évalués au coût amorti.

(iii) Dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti

L'ACA comptabilise la correction de valeur pour pertes ainsi que les variations du montant des pertes de crédit attendues. La correction de valeur pour pertes est évaluée à chaque date de clôture des comptes, pour prendre en compte les variations liées au risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier ou depuis la date de clôture précédente.

(m) Avantages du personnel

(i) Avantages postérieurs à l'emploi

L'ACA offre un régime d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies à ses employés. En vertu de ce régime, l'ACA verse mensuellement des cotisations fixes dans des régimes différents, son obligation étant limitée à ces cotisations. Par conséquent, le risque actuariel (soit celui lié au fait que les prestations seront inférieures à celles attendues) et le risque de placement (soit celui que les actifs investis seront insuffisants pour couvrir les prestations attendues) sont assumés par le personnel. Les cotisations de l'ACA au régime à cotisations définies sont comptabilisées dans le compte de résultats durant

la période au cours de laquelle l'avantage est acquis par l'employé.

Jusqu'en 2020, l'ACA offrait à ses employés un régime d'avantages postérieur à l'emploi à cotisations définies. Les prestations de l'employé en vertu de ce régime dépendaient du nombre d'années de service et du salaire final de l'employé.

Le montant de l'engagement comptabilisé au passif de l'état de la situation financière à l'égard du régime d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies est la valeur actuelle de l'obligation liée à des prestations définies à la date de clôture des comptes.

(ii) Autres avantages du personnel

L'estimation de la dette relative aux congés annuels accumulés du personnel à la clôture des comptes est comptabilisée comme charge à payer. Les autres avantages à court terme du personnel sont comptabilisés lorsqu'ils sont acquis par les employés.

(n) Imposition

Conformément au Traité de l'ACA, l'ACA et ses actifs ne sont pas soumis, de manière directe ou indirecte, à un régime d'imposition dans ses États membres.

(o) Données comparatives

Le cas échéant, les chiffres comparatifs ont été ajustés afin de se conformer aux changements de présentation de l'exercice courant.

3. Estimations et jugements comptables

L'application des méthodes comptables décrites à l'annexe 2 nécessite parfois l'exercice de jugements de la part des administrateurs qui peuvent avoir des impacts significatifs sur les montants comptabilisés, ainsi que la détermination d'estimations et d'hypothèses concernant la valeur comptable des actifs et passifs lorsque celle-ci ne peut pas être simplement déduite d'autres sources. Les estimations et hypothèses correspondantes sont fondées sur les

Annexes aux États Financiers

3. Estimations et jugements comptables (suite)

données historiques, les informations disponibles sur le marché ou d'autres facteurs jugés pertinents. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les jugements ou estimations fait(e)s par les administrateurs en vue de la préparation des états financiers de l'ACA et qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont présentés ci-après.

(a) Provisions statistiques

Les provisions pour sinistres inconnus (provisions statistiques) sont déterminées par branche. Elles ont été estimées sur la base de la 'meilleure estimation', en utilisant les informations internes et externes disponibles, compte tenu de l'insuffisance de données relatives à la sinistralité. La sinistralité ultime pourra, toutefois, différer de ces estimations.

En 2021, une dotation aux provisions statistiques d'un montant de 0,7MUSD (2020 : contre une dotation de 2,6MUSD) a été enregistrée dans les comptes de l'ACA, ce qui a porté le montant total des provisions statistiques reporté à l'état de la situation financière à 15,6MUSD au 31 décembre 2021 comparativement à 16,4MUSD au 31 décembre 2020.

(b) Obligation au titre des prestations définies

L'obligation au titre des prestations définies est basée sur des hypothèses actuarielles de facteurs essentiellement démographiques et financiers. Si ces hypothèses changent, l'ACA pourrait être amenée à comptabiliser les charges liées au service antérieur au cours des prochains exercices. Les versements réels pourraient également être différents de l'obligation estimative au titre des avantages à prestations définies, ce qui pourrait entraîner la comptabilisation d'un gain ou d'une perte.

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'Administration a approuvé le versement d'une Indemnité de fin de service de 1,1MUSD. Au 31 décembre 2020, l'ACA a comptabilisé une obligation de 0,13MUSD à l'égard d'un employé dont les cotisations au titre de l'Indemnité de fin de service sont en cours de règlement. Cela a été réglé intégralement en 2021.

(c) Instruments financiers

(i) Classement des instruments financiers

Évaluation du modèle d'affaires dans lequel les actifs sont détenus et détermination si les conditions contractuelles des actifs représentent uniquement le versement de principal et l'intérêt à l'égard du principal impayé.

(ii) Pertes de crédit attendues (PCA)

Les PCA représentent soit les PCA pour la durée de vie soit pour les 12 mois à venir selon l'importance de l'augmentation du risque de crédit. L'IFRS 9 ne définit pas ce qui représente une augmentation importante du risque de crédit. Afin d'évaluer si le risque de crédit d'un actif a augmenté de manière significative, l'ACA prend en compte des informations qualitatives et quantitatives raisonnables et justifiables.

La perte en cas de défaillance et la probabilité de défaut sont deux facteurs clés du calcul des PCA. Pour les instruments cotés publiquement, l'ACA utilise la perte en cas de défaillance et la probabilité de défaut publiées par des sources externes. Pour les instruments non cotés, d'autres hypothèses sont retenues par l'ACA au cas par cas.

Au 31 décembre 2021, un montant de 0,02MUSD a été comptabilisé au titre des PCA pour les 12 mois à venir sur les actifs financiers de l'ACA contre 0,24 MUSD au 31 décembre 2020. Les PCA pour la durée de vie ont été établies à 0MUSD en 2021, contre 0,7MUSD en 2020.

(d) Conditions du bail

Afin de déterminer la durée de chaque contrat de location et d'évaluer la durée de la période non résiliable d'un contrat de location, l'ACA a déterminé la période pendant laquelle le contrat est exécutoire. Pour ce faire, pour chacun des contrats permettant à chaque partie contractante (le locataire et le bailleur) de résilier sans la permission de l'autre partie, l'ACA a évalué la pénalité de rupture de contrat en tenant compte des aspects économiques généraux qui incluent des éléments qualitatifs et quantitatifs basés sur des informations de marché et des estimations.

Annexes aux États Financiers

3. Estimations et jugements comptables (suite)

(d) Conditions du bail

Étant donné que tous les contrats de location de l'ACA étaient réputés être à court terme en 2021, l'ACA a choisi l'exonération des exemptions, et a continué de comptabiliser comme charges sur une base linéaire les loyers associés à ces contrats de location pendant toute la durée du contrat de location, tel que le prévoit la norme IFRS 16.6 et comme c'était le cas en vertu de la norme IAS 17. Par conséquent, l'adoption de la norme IFRS 16 n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'ACA. Les loyers, moins les frais de service, associés aux contrats de location à court terme se sont élevés à 0,3MUSD (contre 0,2MUSD en 2020).

4. Gestion des risques

L'ACA reconnaît l'importance de la gestion des risques et le fait que des systèmes rigoureux de contrôle interne sont essentiels pour une gestion efficace des risques. Actuellement, l'ACA dispose de cinq niveaux de contrôle des risques.

Les contrôles opérationnels permanents représentent le premier niveau. Ils sont régis par de nombreuses politiques, et comportent des règles et procédures qui sont effectués au niveau de chaque département. Tous ces contrôles représentent le résultat de gestion des risques de toutes les contributions et contribuent à la réussite de l'ACA.

Le deuxième niveau est la Gestion du Risque d'Entreprise (GRE). La GRE implique le personnel, l'équipe de la Direction ainsi que le Conseil d'Administration ; elle a pour but d'identifier les événements potentiels internes et externes pouvant affecter tangiblement ou non l'ACA, et à gérer ensuite la valeur quantifiable de ces événements pour qu'ils restent dans les limites de l'appétit pour le risque de l'ACA.

Des contrôles trimestriels sont menés dans le cadre de la GRE afin d'identifier, d'examiner et d'évaluer les risques clés et les dispositifs d'atténuation des risques. Cela implique la tenue d'un registre des risques qui fait l'objet de mises à jour intermédiaires en fonction du contexte opérationnel. L'ACA effectue, par ailleurs, une révision complète de la GRE environ tous les trois ans.

Le troisième niveau est l'audit interne, portant sur les processus et procédures, y compris la tenue du registre des risques, réalisé par un cabinet d'audit indépendant. Le Conseil d'Administration a choisi l'externalisation de la fonction d'audit interne de l'ACA depuis 2011, à un cabinet d'audit mondialement reconnu.

Le quatrième niveau est le département des risques. L'ACA reconnaît l'importance de la gestion des risques et le fait que des systèmes rigoureux de contrôle interne et de surveillance sont essentiels pour une gestion efficace des risques. Depuis février 2020, un Directeur des risques indépendant a été nommé à plein temps au sein de l'équipe de direction. Il supervise les politiques, les processus et les procédures de l'ACA liés à tous les aspects de la gestion des risques. Le Directeur des risques dirige le département des risques qui comprend les fonctions d'analyse de crédit et de pays, le suivi et l'évaluation de l'impact environnemental, social et de gouvernance (ESG).

Le dernier niveau est le Comité de Risques du Conseil d'Administration, qui a été instauré par le Conseil d'Administration en mai 2014. Ce comité est chargé d'identifier, d'évaluer, de contrôler et de gérer les risques techniques, financiers et non financiers auxquels l'ACA peut faire face. Les contrôles trimestriels de registre des risques sont discutés avec le Comité Risques du Conseil d'Administration, et des points particuliers peuvent alors être signalés au Conseil d'Administration.

Nous continuerons à développer l'analyse des données de portefeuille, la gestion des risques liés aux transactions complexes et l'amélioration de l'évaluation de l'impact environnemental, social et de gouvernance (ESG), grâce à l'apport de nouvelles ressources.

(a) Risques inhérents aux activités de souscription

(i) Risque de pertes résultant des sinistres

Les polices d'assurance souscrites par l'ACA impliquent la possibilité de survenance d'événements assurés par l'ACA et, par conséquent, les incertitudes associées au montant et à la date de survenance des sinistres. L'ACA reconnaît qu'un contrôle adéquat du risque d'assurance est primordial pour l'intégrité de ses opérations en tant qu'assureur de crédit et d'investissement.

Annexes aux États Financiers

4. Gestion des risques (suite)

(a) Risques inhérents aux activités de souscription (suite)

(i) Risque de pertes résultant des sinistres (suite)

Dans ce contexte, l'ACA a mis en place un dispositif et des procédures visant à identifier, évaluer, contrôler, atténuer, partager et surveiller efficacement les risques inhérents aux activités de souscription, lesquels incluent :

- les notations de pays ;
- l'analyse du portefeuille de risques ;
- l'évaluation prudente du risque de crédit et de la souscription sur les acheteurs ou les débiteurs ;
- l'évaluation complète du risque technique et du risque contractuel pour les risques politiques ;
- la réassurance ; et
- la sélection de réassureurs dotés de solides notations de crédit.

Afin d'éviter une concentration excessive des risques, l'ACA a établi, en sus de sa capacité de souscription, des limites d'exposition par pays, par secteur, par acheteur et par projet, et elle surveille ses encours.

Le tableau ci-après présente les expositions par branche et par pays au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020.

Exposition par branche :

(en milliers d'USD)	31-déc-21		31-déc-20	
	Expositions brutes	Expositions nettes	Expositions brutes	Expositions nettes
PORTEFEUILLE BANCAIRE	149 070	46 780	226 576	60 462
CAUTIONS	54 527	9 299	65 725	10 651
ASSURANCE-CRÉDIT SINGLE OBLIGOR (SO)	1 395 359	326 967	1 200 927	332 482
ASSURANCE-CRÉDIT WHOLE TURNOVER (WTO)	6 377	3 189	6 377	3 189
ASSURANCE RISQUE POLITIQUE (PRI)	5 021 519	547 392	4 762 801	561 602
TERRORISME ET SABOTAGE (PV & TS)	-	-	-	-
TOTAL	6 626 852	933 627	6 262 406	968 386

Annexes aux États Financiers

4. Gestion des risques (suite)

(a) Risques inhérents aux activités de souscription (suite)

(i) Risque de pertes résultant des sinistres (suite)

Exposition par pays :

(en milliers d'USD)	31-déc-21		31-déc-20	
	Expositions brutes	Expositions nettes	Expositions brutes	Expositions nettes
Bénin	900 542	63 264	1 018 780	67 698
Burundi	50	50	-	-
Cameroun	14 168	4 306	-	-
Côte d'Ivoire	942 574	77 617	1 002 154	79 391
République Démocratique du Congo	184 738	44 076	159 097	30 837
Éthiopie	329 428	27 003	271 125	25 550
Ghana	390 788	61 778	136 850	35 761
Kenya	720 367	125 725	704 356	139 113
Madagascar	44 855	9 946	33 917	10 946
Malawi	307 038	42 731	279 800	38 542
Niger	217 137	24 662	219 216	24 687
Nigéria	351 585	69 193	273 497	63 595
Rwanda	139 664	47 239	157 947	54 445
Sud-Soudan	50 000	12 500	102 000	25 500
Tanzanie	345 329	70 203	419 814	82 067
Togo	305 644	33 092	304 490	31 266
Ouganda	195 497	52 331	220 324	61 400
Zambie	346 032	22 189	400 446	29 627
Zimbabwe	85 835	21 456	107 932	27 921
États non-membres	755 581	124 266	450 661	140 040
Total	6 626 852	933 627	6 262 406	968 386

(ii) Risque de contrepartie des réassureurs

L'ACA utilise la réassurance non seulement pour accroître sa capacité de souscription, mais aussi pour limiter ses risques. Une part importante des risques souscrits est cédée à des réassureurs externes à travers un certain nombre de traités de réassurance qui incluent des traités proportionnels, non proportionnels et des cessions facultatives. La plupart des traités sont renouvelés et réévalués annuellement. Cependant, la réassurance ne désengage pas l'ACA de ses responsabilités en tant qu'assureur principal.

Si un réassureur n'honore pas le paiement d'un sinistre pour quelque raison que ce soit, l'ACA demeure responsable du paiement complet dudit sinistre à l'égard de l'assuré. Afin de minimiser les risques de pertes liés au risque de contrepartie des réassureurs, tous les réassureurs auprès desquels l'ACA se réassure, doivent avoir une notation de crédit minimum de « A- » de Moody's, Standard & Poor's, Fitch ou A.M. Best, sauf avis contraire du Conseil d'Administration.

Annexes aux États Financiers

4. Gestion des risques (suite)

(a) Risques inhérents aux activités de souscription (suite)

(ii) Risque de contrepartie des réassureurs (suite)

Le tableau ci-après présente la notation des réassureurs de l'ACA au 31 décembre 2021 sur la base des notations de crédit émises par Standard & Poor's (S&P) :

Notation S&P	Pondération en % des expositions cédées	
	31-déc-2021	31-déc-2020
AA	1,3 %	0,8 %
AA-	36,2 %	36,3 %
A+	53,5 %	55 %
A	1,9 %	2,9 %
A-	5,1 %	3,7 %
Non noté (*)	2,0 %	1,3 %
Total	100,0%	100,0%

(*) Noté A- ou équivalent par au moins une des autres agences de notation, à l'exception d'une contrepartie multilatérale qui a été approuvée par le Conseil d'Administration, couvrant 0,3% (contre 0,3% en 2020) des expositions cédées.

Le tableau ci-dessous présente la notation des réassureurs de l'ACA au 31 décembre 2021 sur la base des notations de crédit A.M. Best :

Notation A.M. Best	Pondération en % des expositions cédées	
	2021	2020
A+	43,9 %	42,3 %
A	53,1 %	55,1 %
A-	1,5 %	0,5 %
B++ (**)	0,2 %	0,3 %
Non noté (*)	1,3 %	1,8 %
Total	100,0%	100,0%

(*) Noté A (ou équivalent) ou supérieur par au moins une des autres agences de notation.

(**) Contrepartie multilatérale approuvée par le Conseil d'Administration.

(b) Risques inhérents aux activités de placement

Les placements de l'ACA sont exposés aux risques de marché, de crédit et de liquidité :

- Le risque de marché est le risque de perte pouvant résulter des fluctuations des variables du marché, telles que les taux d'intérêts, les cours du marché et les taux de change.
- Le risque de crédit est le risque de perte pouvant résulter de la défaillance d'un client ou d'une contrepartie ou de la rétrogradation de sa notation

de crédit générant une exposition sous toute forme que ce soit, y compris le risque de dénouement.

- Le risque de liquidité est le risque que l'ACA ne serait pas en mesure de faire face à ses engagements à leur échéance, à un coût raisonnable.

La politique de placement de l'ACA définit les principes généraux des placements ainsi que l'allocation stratégique de ses actifs, et peut être modifiée occasionnellement sous réserve de l'approbation du

Annexes aux États Financiers

4. Gestion des risques (suite)

(b) Risques inhérents aux activités de placement (suite)

Conseil d'Administration. L'un des objectifs principaux de la politique de placement consiste à préserver le capital.

Le Comité de Gestion des Placements (CGP) s'assure que les placements sont répartis conformément aux règles définies par la politique de placement et par l'allocation stratégique des actifs. Le CGP revoit le statut ainsi que la performance du portefeuille et évalue régulièrement les nouvelles propositions d'investissements. Le CGP rapporte trimestriellement au Conseil d'Administration à travers le Comité des Finances et de l'Audit.

Lorsque l'ACA externalise la gestion de ses actifs, le gestionnaire a le devoir de se conformer strictement aux critères d'investissement définis contractuellement ainsi qu'à l'allocation stratégique prévue dans la politique d'investissement de l'ACA.

(i) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur de l'ACA soit affectée négativement par les fluctuations des variables du marché telles que les taux d'intérêts, les cours du marché et les taux de change.

Le risque de pertes liées aux fluctuations des taux d'intérêts est limité :

- Au 31 décembre 2021, le portefeuille d'investissements de l'ACA était de 82 % (contre 82 % en 2020) de placements à taux fixe qui couvraient largement le montant de son endettement à taux fixe (emprunt IDA – 7,8MUSD contre 8,3MUSD au 31 décembre 2020). Par conséquent, une hausse des taux d'intérêts ne devrait pas avoir d'impact négatif sur le résultat de l'ACA.
- Le tableau ci-après montre les impacts potentiels des fluctuations du LIBOR sur les produits d'intérêts et le résultat net de l'ACA.

3m USD LIBOR (en points de base)	Amélioration attendue des revenus de l'ACA (en milliers d'USD)	
	2021	2020
(25)	(88)	(208)
(50)	(296)	(417)
25	328	208
50	536	417
75	744	625
100	952	833

La plupart des instruments financiers de l'ACA ont été évalués au coût amorti en 2021. Au 31 décembre 2021, seulement 0,6 % (contre 4 % en 2020) des actifs financiers de l'ACA (soit 3,3MUSD contre 16,4MUSD au 31 décembre 2020) étaient investis dans des fonds du marché monétaire, et ont été évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Par conséquent, les variations des cours du marché ne devraient pas avoir d'impact significatif ni sur la situation financière de l'ACA ni sur son compte de résultat, sauf si les actifs sont vendus avant leur maturité.

La monnaie fonctionnelle et de rapport de l'ACA est le Dollar américain (USD). Étant donné que l'ACA effectue la plupart de ses transactions en USD, elle a choisi de libeller plus de 91 % (contre plus de 91 % en 2020) de ses placements dans cette devise afin de minimiser l'exposition au risque de change.

Annexes aux États Financiers

4. Gestion des risques (suite)

(b) Risques inhérents aux activités de placement (suite)

(ii) Risque de crédit

Afin de minimiser les risques que la défaillance d'une contrepartie ou un évènement affectant un pays quelconque puisse avoir un impact démesuré sur sa situation financière ou sur son résultat, l'ACA maintient un portefeuille d'actifs diversifié et définit diverses limites qui peuvent être révisées périodiquement.

En plus de la diversification de son portefeuille, l'ACA cherche constamment à maintenir la qualité de crédit de ses actifs. Au 31 décembre 2021, le portefeuille de placements de l'ACA était à 98 % d'instruments notés dans la catégorie investissement contre 96 % au 31 décembre 2020.

Le tableau ci-dessous récapitule les pertes de crédit attendues (PCA) sur les actifs de l'ACA :

(en milliers d'USD)	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Provision pour PCA	Montants nets
	Performants	Moins performants	Non performants	Pour la durée de vie	
			12 mois		
Au 31 décembre 2021					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	72 568	-	-	-	72 568
Autres créances	2 980	-	-	-	2 980
Dépôts auprès des institutions financières	38 686	-	(401)	-	38 285
Instruments du marché monétaire	28 494	-	(12)	-	28 482
Autres actifs financiers	36 050	-	(24)	-	36 026
Placements dans les fonds du marché monétaire	1 738	-	-	-	1 738
Placements dans des billets à taux variables	85 110	-	(43)	-	85 067
Placements obligataires	322 745	-	(68)	-	322 677
Total	588 371	-	(548)	-	587 823
Au 31 décembre 2020					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	50 027	-	554	(554)	50 027
Autres créances	2 798	-	199	(199)	2 798
Dépôts auprès des institutions financières	21 859	-	(351)	-	21 508
Instruments du marché monétaire	40 504	-	(23)	-	40 481
Autres actifs financiers	6 777	-	(12)	-	6 765
Placements dans les fonds du marché monétaire	16 436	-	-	-	16 436
Placements dans des billets à taux variables	78 860	-	(45)	-	78 815
Placements obligataires	262 817	-	(91)	-	262 726
Total	480 078	-	753	(522)	(753)
					479 556

Annexes aux États Financiers

4. Gestion des risques (suite)

(b) Risques inhérents aux activités de placement (suite)

(ii) Risque de crédit (suite)

Le tableau ci-dessous récapitule l'exposition au risque de crédit relatif aux contrats d'assurance ou de réassurance conclus par l'ACA :

(en milliers d'USD)	Brut	Dépréciation	Net
Au 31 décembre 2021			
Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	23 825	-	23 825
Part des réassureurs dans les sinistres	16 006	-	16 006
Recouvrements	6 079	-	6 079
Total	45 910	-	45 910

(en milliers d'USD)	Brut	Dépréciation	Net
Au 31 décembre 2020			
Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	18 292	(23)	18 269
Part des réassureurs dans les sinistres	17 948	-	17 948
Recouvrements	30 996	-	30 996
Total	67 236	(23)	67 213

Annexes aux États Financiers

4. Gestion des risques (suite)

(b) Risques inhérents aux activités de placement (suite)

(ii) Risque de crédit (suite)

Le tableau suivant présente un rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture de la provision pour pertes par catégorie d'instrument financier :

(en milliers d'USD)	Annexes	PCA pour 12 mois	PCA pour la durée de vie
Dépôts auprès d'institutions financières			
PCA au 31 décembre 2020	14	374	554
Correction de valeur pour pertes	13	(374)	(554)
PCA sur les nouveaux dépôts	13&14	413	-
PCA au 31 décembre 2021		413	-
Autres actifs financiers			
PCA au 31 décembre 2020	14	12	-
Correction de valeur pour pertes	13&21	(12)	-
PCA sur les nouveaux autres actifs financiers	13&21	24	-
PCA au 31 décembre 2021		24	-
Billets à taux variable			
PCA au 31 décembre 2020	14	45	-
Correction de valeur pour pertes	13&23	(16)	-
PCA sur les nouveaux billets à taux variable	13&23	14	-
PCA au 31 décembre 2021		43	-
Obligations			
PCA au 31 décembre 2020	14	91	-
Correction de valeur pour pertes	13&24	(39)	-
PCA sur les nouvelles obligations	13&24	16	-
PCA au 31 décembre 2021		68	-
Total PCA au 31 décembre 2021		548	-

Annexes aux États Financiers

4. Gestion des risques (suite)

(b) Risques inhérents aux activités de placement (suite)

(iii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'ACA ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements à leur date d'échéance.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse des échéanciers des flux de trésorerie contractuels résiduels de l'ACA à la fin de l'exercice.

(en milliers d'USD)	0-3 mois	3-12 mois	1-5 mois	Over 5 mois	Total
Au 31 décembre 2021					
Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	29 460	-	-	-	29 460
Autres dettes	2 313	-	-	-	2 313
Provisions pour sinistres	10 627	-	-	-	10 627
Dettes financières	224	223	2 475	5 425	8 347
Total à payer	42 624	223	2 475	5 425	50 747

(en milliers d'USD)	0-3 mois	3-12 mois	1-5 mois	Over 5 mois	Total
Au 31 décembre 2020					
Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	27 686	-	-	-	27 686
Autres dettes	6 869	-	-	-	6 869
Provisions pour sinistres	22 289	-	-	-	22 289
Dettes financières	161	231	1 879	6 710	8 981
Total à payer	57 005	231	1 879	6 710	65 825

En tant qu'assureur, outre les obligations financières qui lui incombent du fait de ses activités d'exploitation courantes, l'ACA court le risque de devoir tirer sur ses disponibilités pour couvrir des règlements de sinistres imprévus.

Au 31 décembre 2021, 21 % (contre 24 % en 2020) des actifs financiers de l'ACA étaient constitués de dépôts et d'instruments du marché monétaire à échéance inférieure à un an. Par ailleurs, les placements de l'ACA dans des titres de créances sont tous négociables et peuvent être dénoués en trésorerie en moins de trois mois. L'ACA considère donc que son portefeuille de placements est suffisamment liquide pour couvrir ses flux de trésorerie opérationnels ainsi que tous les sinistres potentiels

(c) Passif éventuel – Litige en cours

L'ancien Directeur Général de l'ACA, M. George Otieno, a intenté une poursuite contre l'institution pour la résiliation anticipée de son contrat. Selon les documents présentés aux tribunaux par M. George Otieno, ce dernier réclame un montant de 151,9 MKSH (soit environ 1,5 MUSD). Selon les avocats de l'ACA, ce montant et les autres frais y afférents que les tribunaux pourraient déterminer, ne seraient versés à M. George Otieno que si la demande présentée est recevable. Les avocats de l'ACA pensent également que les tribunaux peuvent rejeter totalement la requête.

De tout ce qui précède et conformément à la norme IAS 37, aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers 2021 à cet égard.

Annexes aux États Financiers

5. Gestion du capital

Conformément à l'Accord portant création de l'ACA, l'Agence, ses biens, ses autres avoirs, opérations et activités, sont exemptés de toute restriction, réglementation, supervision, mainmise, moratoire et autre restriction d'ordre législatif, exécutif, administratif et monétaire, quelle qu'en soit la nature. L'ACA est dès lors exemptée des exigences réglementaires locales en matière de capital.

L'ACA applique une règle de « 5 fois la capacité globale » pour déterminer sa capacité de souscription, ainsi que certaines règles apparentées du cadre de risque de crédit.

(en milliers d'USD)	2021	2020
Exposition nette (A) (Annexe 4a)	933 627	968 386
Capitaux propres (B)	516 251	410 785
Capacité (C) =5*(B)	2 581 255	2 053 925
Surplus de capital (C-A)	1 647 628	1 085 539

(*) Selon la capacité de souscription interne de l'ACA

6. Sinistres nets des recouvrements

Les sinistres nets de recouvrements de l'exercice clos le 31 décembre 2021 étaient de (0,69)MUSD (contre 2,9MUSD en 2020), et incluaient une diminution des provisions statistiques de 0,7MUSD (contre une dotation de 2,6MUSD en 2020). Au 31 décembre 2021, le montant des réserves statistiques comptabilisé dans l'état de la situation financière s'élevait à 15,6MUSD (annexe 17), par rapport à 16,4MUSD au 31 décembre 2020.

7. Autres revenus nets

(en milliers d'USD)	2021	2020
Subventions acquises	152	251
Produits de cession de véhicules et équipements (annexe 30)	11	3
Charges nettes sur les limites de crédit	52	56
Divers	7	10
Total autres revenus nets de l'exercice clos au 31 décembre	222	320

Subventions

L'ACA a bénéficié d'une subvention d'un montant de 1MUSD du Fonds pour l'Assistance au Secteur Privé en Afrique (FAPA) géré par la Banque Africaine de Développement, afin d'améliorer son efficacité opérationnelle. Le premier versement a été reçu en 2011 et le dernier en 2013. Cette subvention est acquise lorsque les dépenses connexes sont comptabilisées.

En 2019, l'ACA a signé un accord de financement avec KfW, la banque de développement allemande, en vertu de laquelle elle bénéficiera d'une contribution financière au titre d'assistance technique (AT) maximale de 1,3MEUR (soit 1,5MUSD) pour mettre en place le projet « Regional Liquidity Support Facility (RLSF) ». Cette subvention est acquise lorsque les dépenses connexes sont comptabilisées dans les états financiers. La subvention fonctionne par le biais de remboursements des dépenses encourues.

Annexes aux États Financiers

7. Autres revenus nets (suite)

Subventions (suite)

Le tableau ci-dessous décrit les revenus provenant de subventions comptabilisées durant l'année.

(en milliers d'USD)	2021	2020
FAPA - Subvention	25	51
RLSF - Assistance technique	127	200
Total des revenus provenant de subventions de l'exercice clos le 31 décembre	152	251

8. Charges d'exploitation

(en milliers d'USD)	2021	2020
Salaires et autres avantages à court terme	(5 729)	(4 940)
Avantages postérieurs à l'emploi - Régime à cotisations définies	(491)	(431)
Avantages postérieurs à l'emploi - Régime à prestations définies (annexe 24)	-	226
Frais généraux	(856)	(678)
Frais de consultance	(802)	(894)
Amortissement des véhicules et équipements	(182)	(171)
Frais de déplacement	(94)	(97)
Dépenses de recrutement	(126)	(31)
Frais liés à l'Assemblée Générale	(28)	(22)
Frais du Conseil d'Administration	(185)	(164)
Frais de marketing	(432)	(263)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(93)	(123)
Frais bancaires	(137)	(107)
Variation des provisions pour créances douteuses	10	(39)
Charges d'exploitation de l'exercice clos au 31 décembre	(9 145)	(7 734)

9. Produits d'intérêts

(en milliers d'USD)	2021	2020
Revenus des dépôts à terme et des instruments du marché monétaire	915	2 133
Revenus des placements à taux variable	857	1 143
Amortissement des placements à taux variable (annexes 23 & 30)	(326)	107
Revenus des placements obligataires	6 442	5 525
Amortissement des placements obligataires (annexes 24 & 30)	(1 436)	(881)
Autres produits d'intérêts	99	65
Produits d'intérêt de l'exercice clos au 31 décembre	6 551	8 092

Les placements obligataires et les autres titres d'emprunts sont comptabilisés à leur juste valeur à leur date d'acquisition (correspondant à leur valeur nominale plus décotes, surcotes, intérêts courus et frais de transaction, le cas échéant). Ils sont ensuite enregistrés à leur coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. La différence entre le coupon et le taux d'intérêt effectif est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique « Amortissement des obligations ».

Annexes aux États Financiers

10. Dividendes

(en milliers d'USD)	2021	2020
Dividendes provenant de fonds du marché monétaire	-	126
Dividendes de l'exercice clos au 31 décembre	-	126

L'ACA détient des parts dans des fonds du marché monétaire qui versent des dividendes.

11. Charges financières

(en milliers d'USD)	2021	2020
Frais de gestion sur emprunt IDA	(62)	(59)
Charges financières de l'exercice clos au 31 décembre	(62)	(59)

L'ACA paie des frais de gestion sur le montant principal restant dû à un taux annuel de 0,75 % sur le crédit de développement de l'IDA (annexe 28).

12. Gains / (Pertes) de change

(en milliers d'USD)	2021	2020
Gains/(pertes) de change sur emprunt IDA (annexe 28)	230	(335)
Autres (pertes)/gains de change	(2 884)	2 724
Total des gains / (pertes) de change de l'exercice	(2 654)	2 389

L'emprunt IDA (annexe 28) a été émis et est payable en Droits de Tirages Spéciaux (DTS), et est converti en USD au taux de change en vigueur à chaque clôture.

13. Pertes liées à la dépréciation de valeur des avoirs financiers

(en milliers d'USD)	2021	2020
Variation des PCA pour les 12 mois à venir de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (annexe 14)	(29)	(158)
Variation des PCA pour les 12 mois à venir des placements à taux variable (annexe 23)	3	(20)
Variation des PCA pour les 12 mois à venir des placements obligataires (annexe 24)	13	(69)
Variation des PCA pour les 12 mois à venir des autres actifs financiers (annexe 21)	(12)	8
Perte de change liée à la dépréciation de valeur	-	(1)
Total des pertes liées à la dépréciation de valeur de l'exercice clos au 31 décembre	(25)	(240)

Annexes aux États Financiers

14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'USD)	31-déc-2021	31-déc-2020
Disponibilités	72 568	50 581
Dépôts auprès des institutions financières	38 285	21 859
Instruments du marché monétaire	28 537	40 666
Décotes sur instruments du marché monétaire	(55)	(162)
Provisions pour dépréciation des dépôts et disponibilités	(526)	(554)
PCA pour les 12 mois à venir (annexe 13)	(413)	(374)
Total trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	138 396	112 016

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprenaient une somme de 0,5MUSD (contre 0,5MUSD en 2020) détenue auprès d'une banque qui a été mise en redressement judiciaire en 2016. Ce montant a été entièrement déprécié au 31 décembre 2021 comme c'était le cas en 2020.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprenaient également une perte de crédit attendue (PCA) à l'égard d'actifs performants de 0,4MUSD (contre 0,4MUSD en 2020).

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par devise des dépôts à terme et des instruments du marché Montant (en milliers d'USD)

	31-déc-2021		31-déc-2020	
	Montant (en milliers d'USD)	Taux d'intérêt moyen pondéré	Montant (en milliers d'USD)	Taux d'intérêt moyen pondéré
Dépôts à terme en USD	27 615	1,00%	10 487	2,41%
Dépôts à terme en EUR	7 625	0,47%	8 452	0,80%
Dépôts à terme en KSH	3 045	9,14%	2 920	9,47%
Dépôts à terme au	38 285	1,54%	21 859	2,48%
Instruments du marché monétaire en USD	28 537	0,49%	40 666	1,11%
Total des dépôts et des instruments du marché monétaire au	66 822	1,10	62 525	1,59%

15. Créances et dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance

(en milliers d'USD)	31-déc-2021	31-déc-2020
(a) Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance		
Créances nées d'opérations d'assurance et d'acceptation en réassurance	23 633	17 832
Créances nées d'opérations de cession en réassurance	192	460
Provisions pour créances douteuses	-	(23)
Total des créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance au	23 825	18 269
(b) Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance		
Dettes nées d'opérations d'assurance et d'acceptation en réassurance	4 676	4 626
Dettes nées d'opérations de cession en réassurance	24 784	23 060
Total des dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance au	29 460	27 686

Annexes aux États Financiers

16. Autres actifs

(en milliers d'USD)	31-déc-2021	31-déc-2020
Avances constatées	206	174
Prêts et avances aux employés	132	125
Intérêts courus	2 343	2 261
TVA à recevoir	209	199
TVA dépréciées	(209)	(199)
Autres	299	437
Total autres actifs au	2 980	2 997

17. Provisions pour sinistres

(en milliers d'USD)	31-déc-21			31-déc-20		
	Survenus & IBNER (*)	Provisions statistiques	Total	Survenus & IBNER (*)	Provisions statistiques	Total
Sinistres	(10 951)	(94 430)	(105 381)	(22 289)	(117 877)	(140 166)
Part des réassureurs dans les sinistres	16 006	78 835	94 841	17 948	101 391	119 339
Récupérations (annexe 18)	6 079	-	6 079	30 996	-	30 996
Part des réassureurs dans les récupérations	(13 529)	-	(13 529)	(26 768)	-	(26 768)
Total provisions nettes pour sinistres	(2 395)	(15 595)	(17 990)	(113)	(16 486)	(16 599)

(*) EMNSD signifie Engagés Mais Non Sufisamment Déclarés

Annexes aux États Financiers

17. Provisions pour sinistres (suite)

Le tableau ci-dessous présente le développement des sinistres bruts sur une période de 10 ans :

	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10	Sinistres Bruts en cours 31-déc-2021	Sinistres Bruts en cours 31-déc-2020
2012	100 000	1 237 503	1 219 341	964 492	93 892	375 148	83 015	47	47	47	47	47
2013	1 581 194	1 230 586	518 087	149 462	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)
2014	461 870	4 359 348	426 886	262 958	274 500	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)
2015	2 112 550	14 554 810	1 334 518	445 427	25 103 786	38 711	9 854				9 854	38 711
2016	2 112 462	3 419 588	1 806 498	7 183 618	572 618	611 494					611 494	572 618
2017	4 245 104	3 129 314	1 171 695	21 398 048	10 186 056						10 186 056	21 398 048
2018	-	40 540	40 540	40 540							40 540	40 540
2019	-	86 597	83 343								83 343	86 597
2020	152 431	19 733									19 733	152 431
2021	-										-	-
Total											10 951 067	22 288 992

Annexes aux États Financiers

18. Recouvrements

	31-déc-2021			
	Recouvrements	Réduction de capital	Radiation	Recouvrements nets
Recouvrements à recevoir au titre de l'Assurance Risque Politique	3 681	-	-	3 681
Autres recouvrements	2 398	-	-	2 398
Total Recouvrements au	6 079	-	-	6 079

	31-déc-2020			
	Recouvrements	Réduction de capital	Radiation	Recouvrements nets
Recouvrements à recevoir au titre de l'Assurance Risque Politique	30 517	-	-	30 517
Autres recouvrements	479	-	-	479
Total Recouvrements au	30 996	-	-	30 996

Annexes aux États Financiers

19. Véhicules et équipements

(en milliers d'USD)	Véhicules à moteur	Ordinateurs et équipements de bureau	Mobilier et installations	Total
Au 31 décembre 2021				
Coût				
Au 1 ^{er} janvier 2021	277	946	767	1 990
Acquisitions	-	113	93	206
Ajustement	-	3	33	36
Cessions	(28)	(3)	-	(31)
Au 31 décembre 2021	249	1 059	893	2 201
Amortissement				
Au 1 ^{er} janvier 2021	(232)	(780)	(648)	(1 660)
Dotation aux amortissements de l'exercice	(23)	(95)	(64)	(182)
Amortissement sur éléments cédés ou mis au rebut	28	3	-	31
Au 31 décembre 2021	(227)	(872)	(712)	(1 811)
Au 31 décembre 2020 Coût				
Au 1 ^{er} janvier 2020	277	910	798	1 985
Acquisitions	-	64	6	70
Ajustement	-	-	(31)	(31)
Cessions	-	(28)	(6)	(34)
Au 31 décembre 2020	277	946	767	1 990
Amortissement				
Au 1 ^{er} janvier 2020	(182)	(730)	(611)	(1 523)
Dotation aux amortissements de l'exercice	(50)	(78)	(43)	(171)
Amortissement sur éléments cédés ou mis au rebut	-	28	6	34
Au 31 décembre 2020	(232)	(780)	(648)	(1 660)
Valeur comptable nette				
Au 31 décembre 2021	22	187	181	390
Au 31 décembre 2020	45	166	119	330

Annexes aux États Financiers

20. Immobilisations incorporelles

(en milliers d'USD)	31-déc-2021	31-déc-2020
Coût		
Au 1 ^{er} janvier	950	860
Acquisitions	163	90
Au	1 113	950
Amortissement		
Au 1 ^{er} janvier	(668)	(545)
Dotation aux amortissements de l'exercice (annexes 8 & 30)	(93)	(123)
Au	(761)	(668)
Valeur comptable nette		
Au	352	282

Les immobilisations incorporelles représentent la valeur comptable nette des logiciels informatiques.

21. Autres actifs financiers

(en milliers d'USD)	31-déc-2021	31-déc-2020
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier	6 765	27 100
Nouveaux placements	36 050	6 500
Remboursements	(6 777)	(26 853)
Variation des PCA pour les 12 mois à venir (annexes 13 et 30)	(12)	8
Gains / (Pertes) de change	-	10
Total autres actifs financiers au	36 026	6 765

Les autres actifs financiers sont constitués de dépôts en USD, dont le rendement moyen est de 0,55 % et l'échéance moyenne pondérée est de 12 mois (contre un rendement moyen de 1,89 % et une échéance moyenne de 12 mois en 2020).

22. Placements dans des fonds du marché monétaire

(en milliers d'USD)	31-déc-2021	31-déc-2020
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier	16 436	8 429
Nouveaux placements	2 389	21 187
Remboursement	(15 668)	(13 369)
Variation dans la juste valeur (annexe 30)	3	16
Perte de valeur du Fonds de financement de la chaîne d'approvisionnement	(969)	-
(Pertes)/gains de change	(453)	173
Total des placements dans des fonds du marché monétaire au	1 738	16 436

Les placements dans des fonds du marché monétaire sont évalués à la juste valeur.

Annexes aux États Financiers

23. Placements à taux variable

(en milliers d'USD)	31-déc-2021	31-déc-2020
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier	78 815	75 680
Nouveaux placements	36 108	16 085
Remboursements et préventes	(28 769)	(13 800)
Amortissement (annexes 9 & 30)	(326)	107
Variation des PCA sur 12 mois (annexes 13 & 30)	3	(20)
(Pertes)/gains de change	(764)	763
Total des placements à taux variable au	85 067	78 815

Le taux d'intérêt effectif des placements à taux variable était de 0,87 % au 31 décembre 2021 (contre 2,1 % en 2020).

24. Placements obligataires

Le tableau ci-dessous montre la valeur comptable des placements obligataires :

(en milliers d'USD)	31-déc-2021	31-déc-2020
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier	262 726	169 748
Nouveaux placements	111 599	161 144
Ventes et remboursements	(49 325)	(68 421)
Amortissement (annexes 9 et 30)	(1 436)	(881)
Variation des intérêts courus à l'acquisition	33	42
Variation des PCA sur 12 mois (annexes 13 & 30)	13	(69)
(Pertes)/gains de change	(933)	1 163
Total des placements obligataires au	322 677	262 726

Le tableau ci-après montre la ventilation par date de maturité et par valeur nominale des obligations :

(en milliers d'USD)	31-déc-2021		31-déc-2020	
	Valeur nominale (en milliers d'USD)	Pondération (%)	Valeur nominale (en milliers d'USD)	Pondération (%)
2021	-	-	49 270	19,0%
2022	69 800	21,9%	70 015	27,1%
2023	38 220	12,0%	35 560	13,7%
2024	57 935	18,2%	28 960	11,2%
2025	63 460	20,0%	31 620	12,2%
2026	63 041	19,8%	22 687	8,8%
2027	10 010	3,2%	8 950	3,5%
2028	7 920	2,5%	4 554	1,8%
2029	400	0,1%	400	0,2%
2030	7 236	2,3%	6 435	2,5%
Total au	318 022	100,0%	258 451	100,0%

Annexes aux États Financiers

24. Placements obligataires (suite)

Le tableau ci-après montre la maturité moyenne ainsi que le rendement moyen du portefeuille obligataire de l'ACA :

(en milliers d'USD)	31-déc-2021	31-déc-2020
Maturité moyenne du portefeuille obligataire	3,37 ans	4,13 ans
Rendement brut moyen du portefeuille obligataire	1,62%	1,94%

25. Autres dettes

(en milliers d'USD)	31-déc-2021	31-déc-2020
Charges encourues	1 660	1 136
Charges au titre du régime à prestations définies	27	357
Charges non techniques à payer	337	487
Frais de gestion sur emprunt IDA	17	19
Dividende payable	272	3 786
Total autres dettes au	2 313	5 785

26. Subventions non acquises

(en milliers d'USD)	31-déc-2021	31-déc-2020
Subventions non acquises au 1 ^{er} janvier	12 331	11 329
Dépenses encourues	(55)	(76)
Versements RLSF	7 518	-
(Gains) / Pertes de change	(1 003)	1 078
Subventions non acquises au	18 791	12 331

En plus de l'assistance technique (annexe 7), KfW, la banque de développement allemande, a consenti à l'ACA une subvention en deux tranches à hauteur de 31,6MEUR en vue de la mise en œuvre du projet Regional Liquidity Support Facility (RLSF). Les fonds serviront à fournir des garanties en espèces pour garantir l'émission de lettres de crédit pour des projets admissibles et à couvrir la position de première perte en cas de sinistres. Les versements sont calculés en fonction des garanties en espèces anticipées. L'ACA a reçu un premier versement de 4,8MEUR (soit 5,5 MUSD) en 2018, et le second versement de 5,2MEUR (soit 5,7MUSD) reçu en 2019. L'ACA a reçu un troisième versement de 6,6 MEUR (7,5MUSD) le 17 novembre 2021. Ces fonds ont été déposés dans un compte de dépôt désigné approuvé par KfW. L'ACA transférera les sommes appropriées du compte de dépôt RLSF au compte de garantie RLSF lorsque des projets admissibles auront été approuvés. En cas de sinistre, l'ACA prélèvera des fonds dans le compte de garantie pour régler le sinistre (si la valeur du sinistre ne dépasse pas les fonds détenus dans le compte de garantie). Si la valeur du sinistre est supérieure aux fonds en dépôt dans le compte de garantie, l'ACA assumera le solde. Aucun risque n'a été souscrit dans le cadre de cette facilité au 31 décembre 2021.

Annexes aux États Financiers

27. Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

(en milliers d'USD)	31-déc-2021	31-déc-2020
Au 1 ^{er} janvier	134	1 658
(Diminution) / augmentation des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies de l'exercice (annexe 8)	-	(226)
Paiements	(134)	(1 298)
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies au	-	134

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, le Conseil d'Administration a approuvé le versement d'une indemnité de fin de service de 1,1MUSD pour tous les employés actuels admissibles à cette indemnité. Une somme de 0,2MUSD a été versée au personnel qui a quitté l'organisation durant l'année, le paiement total se chiffrant à 1,3MUSD. En 2021, l'ACA a versé une indemnité de 0,13MUSD à un employé dont les cotisations au titre de l'Indemnité de fin de service étaient en cours de règlement. L'ACA n'a donc plus d'obligation en vertu de ce régime.

28. Dettes financières – Emprunt IDA

(en milliers d'USD)	31-déc-2021	31-déc-2020
Au 1 ^{er} janvier	8 382	8 297
(Gains)/pertes de change (annexes 12 & 30)	(230)	335
Remboursements	(327)	(250)
Emprunt IDA au	7 825	8 382

En vertu de l'accord de crédit de développement (ACD) entre l'IDA et l'ACA en date du 8 juin 2001, l'accord modifiant celui du crédit de développement en date du 19 juillet 2005 et de l'accord prévoyant l'amendement et la mise à jour de l'Accord du crédit de développement en date du 23 mars 2007, l'IDA a octroyé à l'ACA un montant de 7,2MDTS au titre du crédit de développement pour financer les charges de gestion de l'ACA. Ce montant inclut : (a) un crédit initial de 3,9MDTS et (b) un crédit supplémentaire de 3,3MDTS. Le montant total du crédit de développement d'un montant de 7,2MDTS a été versé dans sa totalité. Ce montant est remboursable par versements semestriels sur une période de 25 ans : (a) du 15 septembre 2011 au 15 mars 2036 pour le montant initial du crédit et (b) du 15 septembre 2015 au 15 mars 2040 pour le crédit supplémentaire.

29. Capital social et primes d'émission

Conformément au Traité de l'ACA, l'ACA dispose d'un capital ouvert basé sur un capital nominal initial autorisé de 1 milliard d'USD divisé en 10 000 actions d'une valeur nominale de 100 000USD ; celles-ci sont disponibles pour souscription par les membres et les actionnaires.

La prime d'émission représente la différence entre la Valeur nominale et la valeur actuelle.

Il y a du capital non alloué lorsque la valeur de la contribution au capital ou des dividendes réinvestis est inférieure à la valeur d'une action.

Chaque action entièrement souscrite par un membre représente un droit de vote lors d'une Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire. Toutes les décisions émanant d'une Assemblée Ordinaire ou d'une Assemblée extraordinaire sont prises à la majorité simple des voix des membres présents et votants, sauf dispositions contraires expressément stipulées par le Traité de l'ACA.

Annexes aux États Financiers

29. Capital social et primes d'émission (suite)

Le capital de l'ACA s'élevait à 365,3MUSD au 31 décembre 2021 contre 309,9MUSD au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 55,4MUSD dont 48,6MUSD provenait d'une hausse du capital et 6,8MUSD provenant de dividendes réinvestis par les actionnaires.

(a) Capital social

La ventilation du capital social émis et libellé au 31 décembre 2021 se présente comme suit :

(en milliers d'USD)	31-Dec-2021		31-Dec-2020	
Membre / Actionnaire	Nombre d'actions	Capital appelé	Nombre d'actions	Capital appelé
Bénin	269	26 900	140	14 000
Burundi	157	15 700	153	15 300
Cameroun	91	9 100	-	-
Côte d'Ivoire	199	19 900	193	19 300
Éthiopie	73	7 300	71	7 100
Ghana	153	15 300	150	15 000
Kenya	292	29 200	286	28 600
Madagascar	70	7 000	69	6 900
Malawi	182	18 200	178	17 800
Niger	92	9 200	90	9 000
Nigéria	122	12 200	119	11 900
République Démocratique du Congo	202	20 200	198	19 800
Rwanda	89	8 900	87	8 700
Sénégal	116	11 600	-	-
Sud Soudan	93	9 300	90	9 000
Tanzanie	173	17 300	169	16 900
Togo	246	24 600	88	8 800
Uganda	234	23 400	229	22 900
Zambie	177	17 700	173	17 300
Zimbabwe	135	13 500	132	13 200
Total États membres	3 165	316 500	2 615	261 500
Kenya Reinsurance Corporation	10	1 000	10	1 000
Total entités publiques	10	1 000	10	1 000
Africa Reinsurance Corporation	10	1 000	10	1 000
Atradius	1	100	1	100
Banque Africaine de Développement	150	15 000	150	15 000
CESCE	10	1 000	10	1 000
Chubb	87	8 700	85	8 500
COMESA	1	100	1	100
ECGC	103	10 300	101	10 100
SACE SpA	100	10 000	100	10 000
TDB (anciennement PTA Bank Limited)	10	1 000	10	1 000
UK Export Finance	1	100	1	100
ZEP-RE (PTA Reinsurance Co.)	5	500	5	500
Total autres actionnaires	478	47 800	474	47 400
TOTAL ACTIONS	3 653	365 300	3 099	309 900

Annexes aux États Financiers

29. Capital social et primes d'émission (suite)

(b) Primes d'émission et capital social non attribué

La ventilation des primes d'émission et du capital social non attribué se présente comme suit :

(en milliers d'USD)	31-déc-2021			31-déc-2020		
	Capital appelé	Primes d'émission	Capital non alloué	Capital appelé	Primes d'émission	Capital non alloué
Bénin	26 900	5 819	49	14 000	39	112
Burundi	15 700	180	6	15 300	-	91
Cameroun	9 100	4 091	134	-	-	-
Côte d'Ivoire	19 900	1 279	85	19 300	1 064	104
Éthiopie	7 300	146	23	7 100	56	65
Ghana	15 300	2 778	51	15 000	2 643	-
Kenya	29 200	323	89	28 600	53	33
Madagascar	7 000	330	143	6 900	285	67
Malawi	18 200	354	11	17 800	174	25
Niger	9 200	3 560	19	9 000	3 470	44
Nigéria	12 200	2 232	64	11 900	2 097	113
Ouganda	23 400	225	53	22 900	-	37
République Démocratique du Congo	20 200	354	93	19 800	174	44
Rwanda	8 900	90	71	8 700	-	79
Sénégal	11 600	5 215	44	-	-	-
Sud Soudan	9 300	173	144	9 000	39	38
Tanzanie	17 300	180	38	16 900	-	71
Togo	24 600	10 496	83	8 800	3 392	122
Zambie	17 700	277	7	17 300	97	28
Zimbabwe	13 500	268	31	13 200	133	49
Kenya Re	1 000	-	38	1 000	-	6
Total	317 500	38 370	1 276	262 500	13 716	1 128
Africa Re	1 000	-	28	1 000	-	-
Atradius	100	-	-	100	-	-
Banque de Développement Africaine	15 000	-	-	15 000	-	-
CESCE	1 000	386	-	1 000	386	-
Chubb	8 700	1 588	-	8 500	1 498	2
COMESA	100	-	3	100	-	-
ECGC	10 300	1 828	58	10 100	1 739	23
SACE SpA	10 000	-	-	10 000	-	-
Trade Development Bank	1 000	-	-	1 000	-	-
UK Export Finance	100	-	4	100	-	5
ZEP-RE (PTA Reinsurance)	500	-	14	500	-	-
Total	47 800	3 802	107	47 400	3 623	30
TOTAL DES ACTIONS	365 300	42 172	1 383	309 900	17 339	1 158

Annexes aux États Financiers

29. Capital social et primes d'émission (suite)

(c) Capital versé

(en milliers d'USD)	31-déc-2021				31-déc-2020			
	Capital social	Primes d'émission	Capital non alloué	Total	Capital social	Primes d'émission	Capital non alloué	Total
Bénin	12 300	5 530	4	17 834	-	-	-	-
Cameroun	9 100	4 091	134	13 325	-	-	-	-
Sénégal	11 600	5 215	44	16 859	-	-	-	-
Togo	15 600	7 013	29	22 642	8 800	3 393	122	12 315
Niger	-	-	-	-	9 000	3 470	45	12 515
CESCE	-	-	-	-	1 000	386	-	1 386
TOTAL	48 600	21 849	211	70 660	18 800	7 249	167	26 216

(d) Dividendes réinvestis

(en milliers d'USD)	31-déc-2021			31-déc-2020		
	Capital social	Primes d'émission	Capital non alloué	Capital social	Primes d'émission	Capital non alloué
Africa re	-	-	28	-	-	-
Bénin	600	250	(67)	100	39	44
Burundi	400	180	(85)	-	-	-
Chubb	200	90	(2)	-	-	-
COMESA	-	-	3	-	-	-
Côte d'Ivoire	600	215	(19)	200	77	102
ECGC	200	89	35	100	39	23
Éthiopie	200	90	(42)	100	39	55
Ghana	300	135	50	-	-	-
Kenya	600	270	56	-	-	-
Kenya Re	-	-	33	-	-	-
Madagascar	100	45	76	100	38	16
Malawi	400	180	(14)	400	154	(67)
Niger	200	90	(25)	-	-	-
Nigéria	300	135	(50)	-	-	59
Ouganda	500	225	17	-	-	-
République Démocratique du Congo	400	180	49	400	154	(11)
Rwanda	200	90	(8)	-	-	-
Sud Soudan	300	135	106	100	39	(25)
Tanzanie	400	180	(33)	-	-	-
Togo	200	90	(68)	-	-	-
UK Export Finance	-	-	(1)	-	-	5
Zambie	400	180	(21)	200	77	(55)
Zep-Re	-	-	14	-	-	-
Zimbabwe	300	135	(18)	300	115	(57)
TOTAL	6 800	2 984	14	2 000	771	89

Annexes aux États Financiers

30. Annexe relative à l'état des flux de trésorerie

(en milliers d'USD)	31-déc-2021	31-déc-2020
Profit global de l'exercice	34 870	39 449
Ajustements pour :		
Dépréciation - Véhicules et équipements (annexes 8 & 19)	182	171
Amortissement - Immobilisations incorporelles (annexes 8 & 20)	93	123
Amortissement - Placements obligataires (annexes 9 & 24)	1 436	881
Amortissement - Placements à taux variable (annexes 9 & 23)	326	(107)
Pertes/(Gains) de change	2 654	(2 389)
Gains sur mises aux rebuts	(11)	(3)
Variation de la juste valeur des instruments financiers (annexe 22)	966	(16)
Variation des PCA sur autres actifs financiers (annexes 13 & 21)	12	(8)
Variation des PCA sur taux variable (Annexes 13 & 23)	(3)	20
Variation des PCA sur placements obligataires (annexes 13 & 24)	(13)	69
Variation du besoin en fonds de roulement :		
(Augmentation)/Diminution des créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	(5 556)	2 760
Diminution/(Augmentation) des autres créances	17	(262)
Diminution/(Augmentation) de la part des réassureurs dans les provisions pour sinistres	24 498	(33 190)
Diminution des récupérations	24 917	1 499
(Augmentation)/Diminution de la part des réassureurs dans les provisions pour primes non acquises	(7 520)	2 234
(Augmentation)/Diminution des frais d'acquisition reportés	(215)	397
Augmentation des dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	1 774	3 374
Augmentation/(Diminution) des autres dettes (*)	40	(46)
(Diminution)/Augmentation des provisions pour sinistres	(34 595)	21 791
(Diminution)/Augmentation de la part des réassureurs dans les récupérations	(13 239)	11 747
Augmentation/(Diminution) des provisions pour primes non acquises	7 607	(3 183)
Augmentation/(Diminution) des commissions cédées non acquises	2 015	(186)
(Diminution)/Augmentation des subventions non acquises	(2 061)	1 002
Diminution nette de la provision pour les avantages post-érieurs à l'emploi à prestations définies	(134)	(1 524)
ENTRÉES NETTES DE TRÉSORERIE RELATIVES AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	38 060	44 603

(*) Sont exclus de cette variation, les dividendes payables

Annexes aux États Financiers

31. Juste valeur des instruments financiers au coût amorti

Sauf indiquées dans le tableau ci-après, les valeurs comptables des autres instruments financiers comptabilisés au coût amorti sont supposées être proches de leur juste valeur.

(en milliers d'USD)	31-déc-2021	31-déc-2020
Juste valeur des obligations	322 999	269 600
Valeur comptable des obligations (annexe 24)	322 677	262 726
Plus-value latente au	322	6 874

32. Informations relatives aux parties liées

(en milliers d'USD)	31-déc-2021	31-déc-2020
(i) Rémunération des cadres dirigeants		
• Salaires et autres avantages à court terme	1 168	891
• Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	126	106
• Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	-	378
• Indemnités de départ	70	61
• Allocations d'éducation	188	30
Rémunération totale des cadres dirigeants	1 552	1 466
(ii) Administrateurs - jetons de présence et per diem	143	131

Abréviations

ACA	Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique
BAD	Banque Africaine de Développement
BCD	Banque de commerce et de développement
COMESA	Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
CRI	Assurance-crédit
CRI/PRI	Polices combinées : Assurance-crédit / Assurance-risque politique
CRI-SO	Assurance-crédit - Single Obligor
CRI-WTO	Assurance-crédit - Whole Turnover
DCA	Accord de crédit de développement
DTS	Droit de tirage spécial
FAPA	Fonds pour l'assistance au secteur privé en Afrique
IAS	Normes comptables internationales
IDA	Association internationale de développement
IFRS	Normes internationales d'information financière
JVBRN	Juste valeur par le biais du résultat net
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau (Banque de développement allemande)
NORAD	Agence Norvégienne de Coopération pour le Développement
PCA	Pertes de crédit attendues
PRI	Assurance risque politique
R.-U.	Royaume-Uni
S&P	Standard & Poor's
STA	Compte fiduciaire de garantie
STAA	Accord de compte fiduciaire de garantie
VP&TS	Assurance Violence politique, Terrorisme et Sabotage
ZEP-RE	Société de réassurance de la zone d'échanges préférentiels des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe

Crédits

Commissaire aux comptes

Deloitte
Waiyaki Way, Muthangari
Boîte postale 40092
Nairobi

Responsable du Contenu

Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique
Kenya Re Towers, 5ème étage, Off Ragati Road, Upperhill
Boîte postale 10620 G.P.O. 00100 Nairobi, Kenya
www.ati-aca.org
© 2021

Conception et Réalisation

The Arts Group Kenya
Nairobi, Kenya
Tél. : (+254) 706 287 510
www.theartsgroupkenya.com

Information médiatique

Courriel : press@ati-aca.org

Coordonnées

Siège

Kenya Re Towers, 5ème étage
Off Ragati Road, Upperhill
Boîte postale 10620, G.P.O. 00100, Nairobi, Kenya
Tél. : (+254) 20 272 6999 / 271 9727
Portable : (+254) 722 205 007
Courriel : info@ati-aca.org

Succursale régionale de l'Afrique de l'Ouest (Bénin)

1er étage, Immeuble Mikwabo Bureau 102
28 Piste Amalco, Lot 1151
Quartier Cadjehoun, 12ème Arrondissement
Cotonou, Bénin
Email: benin@ati-aca.org
Tél.: (+229) 62 33 52 52
Portable: (+229) 62 73 52 52
Courriel : benin@ati-aca.org

Côte d'Ivoire

Angle du Blvd de la République et de l'Avenue
Lambin
Immeuble Maison de l'Entreprise, 1er étage Nord
01 Abidjan – Plateau
Abidjan, Côte d'Ivoire
Portable: (+225) 07 77 57 14 48
Courriel : cotedivoire@ati-aca.org

Tanzanie

Private Sector House, 2ème étage, 1288
Mwaya Road, Msasani Peninsula
Boîte postale 11313
Dar es Salaam, Tanzanie
Tél. : (+255) 22 260 1913 / 1938
Portable : (+255) 754 286 299
Courriel : tanzania@ati-aca.org

Ouganda

Crested Towers, Tall Tower, 3ème étage
Plot 17, Hannington Road
Tél. : (+256) 312/393 908 999
Portable : (+256) 776 966 900/ +256 778 595997
Courriel : uganda@ati-aca.org

Succursale régionale de l'Afrique australe (Zambie)

Citi Building, Stand 4646 Cnr of Nasser/Chikwa
Roads, Addis Ababa Roundabout, Elunda Park,
Rhodespark
Boîte postale 31303
Tél. : (+260) 211 227 745
Portable : (+260) 978 778 545
Courriel : zambia@ati-aca.org



www.ati-aca.org